

TABLE DES MATIERES

Le mot du Président	3
Thème du colloque.....	4
Organisation du 14 ^e colloque de l'AICLF	5
Programme général du colloque.....	6
Conférences plénières.....	7
Programme des ateliers	11
Communications	12
Résumés des ateliers et des communications	23
Présentation des affiches.....	88
Informations pratiques	92
Index nominatif	96

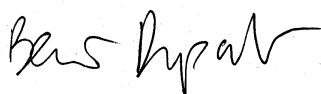
Chers participants,

Nous vous souhaitons la bienvenue à Liège à l'occasion du 14^{ème} colloque de l'association, et espérons que vous profiterez pleinement de ce moment privilégié de retrouvailles et d'échanges. L'AICLF a déjà eu le plaisir d'organiser son colloque dans la « Cité ardente » en 2002, et après douze ans d'absence, c'est avec grande anticipation que nous renouons avec la légendaire hospitalité liégeoise.

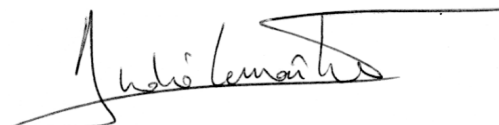
Le thème du colloque est consacré cette année aux marges et aux frontières, non pas de « la » mais « des » criminologies, le pluriel reflétant la multiplicité théorique et empirique de notre discipline. Dans nos sociétés en changement permanent, il est essentiel que les recherches produites par notre communauté francophone prennent acte de l'évolution des diverses formes de marginalité, et s'assurent que des réponses équilibrées et justes y soient apportées. Les discussions associeront également étroitement les acteurs de terrain, qui défrichent au quotidien ces nouveaux terrains, à la réflexion des chercheurs, dont les postes d'observation mettent parfois plus de temps à détecter ces nouvelles tendances.

L'organisation de cet événement a mobilisé de nombreuses énergies au cours des douze derniers mois. Nous voudrions ici leur témoigner notre très grande reconnaissance pour leur enthousiasme et une disponibilité sans faille. À Lausanne, Olivier Ribaux, Manon Jendly, Stéphanie Loup et Lionel Grossrieder ont assuré la gestion impeccable du secrétariat et du site internet. À Liège, nous aimerions particulièrement souligner l'implication de Line Witvrouw, Sophie André, Michael Dejozé, Claire Gavray, Vincent Seron, Yolande Gérard, Marie de Kemmeter et Julie Debroux dans l'organisation de l'événement. Thomas Perick a mis ses talents graphiques au service de sa communication. Le Fonds David-Constant, le SPF Intérieur et la Ville de Liège ont apporté d'importants soutiens financiers au colloque qui a pu également bénéficier de l'aide financière ou du soutien de l'Université de Liège (Rectorat, Faculté de droit, de science politique et de criminologie, Centre pour le Partenariat et la Coopération au Développement - PACODEL, Institut des sciences humaines et sociales - ISHS), du Gouverneur de la Province de Liège, de l'Euregio Meuse-Rhin, de la Fondation Aquinas et de l'American Society of Criminology. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés du soutien apporté.

Excellent colloque 2014 à tous,



Benoit Dupont, Président



André Lemaître, Président du Comité scientifique

THÈME DU COLLOQUE

CRIMINOLOGIES AUX MARGES – CRIMINOLOGIE SANS FRONTIÈRES

La criminologie a pour objet ce qui est défini comme illicite souvent issu d'une stigmatisation sous le sceau de la marginalité. Mais les marginalités bougent, leurs frontières se déplacent, en rapport aux époques et aux lieux. Criminologie et frontières sont en dialogue permanent dans la compréhension des phénomènes d'inclusion/exclusion. Les criminologues étudient et interviennent toujours dans des champs traditionnels le plus souvent liés à l'administration de la justice pénale mais l'évolution des sociétés, des comportements, des formes criminelles, des lois et dispositifs pénaux les amènent à investir sans cesse de nouveaux terrains et, dotés parfois de nouvelles méthodes, à y développer des nouvelles pratiques.

L'AICLF, dans ce 14^{ème} congrès à Liège, veut rassembler l'ensemble de la communauté criminologique francophone dans un dialogue constructif entre acteurs de terrain et chercheurs, ouvert à l'ensemble des différentes conceptions qui font débat et animent le champ criminologique. Alors que beaucoup de disciplines scientifiques trouvent actuellement le chemin de l'interdisciplinarité pour rendre compte de la complexité des phénomènes sociaux, la criminologie fut, dès son origine, à la croisée de différentes disciplines.

Le phénomène criminel ne peut être analysé qu'en mobilisant différents niveaux d'analyse (individuel, interpersonnel, groupal, institutionnel, organisationnel et historique) et ne peut se limiter à rechercher la genèse individuelle du crime qui reste pourtant une tentative récurrente particulièrement dans certains partis ou régimes politiques. En cela, la criminologie reçoit une responsabilité de veilleur et un rôle de résistance en démocratie, cela au-delà des frontières géographiques et idéologiques : être aux marges et aux frontières est son destin.

ORGANISATION DU 14^E COLLOQUE DE L'ACLIF

COMITÉ EXÉCUTIF

- Président de l'ACLIF : Prof. Benoît Dupont, Université de Montréal, Canada,
- Secrétaire générale adjointe de l'ACLIF : Prof. Manon Jendly, Université de Lausanne, Suisse
- Trésorier de l'ACLIF : Prof. André Lemaître, Université de Liège, Belgique
- Secrétaire général de l'ACLIF : Prof. Olivier Ribaux, Université de Lausanne, Suisse

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- Président : Prof. André Lemaître, Université de Liège
- Prof. Philippe Boxho, Université de Liège
- Prof. Michel Born, Université de Liège, Président honoraire de l'ACLIF
- Prof. Michaël Dantinne, Université de Liège
- Prof. Marie-Sophie Devresse, Université Catholique de Louvain
- Prof. Benoît Dupont, Université de Montréal
- Prof. Serge Garcet, Université de Liège
- Dr. Claire Gavray, Université de Liège
- Prof. Fabienne Glowacz, Université de Liège
- Prof. Manon Jendly, Université de Lausanne
- Prof. Adrien Masset, Université de Liège
- Prof. Cécile Mathys, Université de Liège
- Prof. Patrick Papart, Université de Liège
- Prof. Robert Poirrier, Université de Liège
- Prof. Etienne Quertemont, Université de Liège
- Prof. Olivier Ribaux, Université de Lausanne
- Dr. Vincent Seron, Université de Liège
- Prof. Sybille Smeets, Université Libre de Bruxelles
- Prof. Charlotte Vanneste, Université de Liège

COMITÉ D'ORGANISATION

- André Lemaître
- Michel Born
- Michaël Dantinne
- Claire Gavray
- Fabienne Glowacz
- Vincent Seron
- Sophie André
- Michaël Dejozé
- Thomas Perick
- Line Witvrouw
- Marie de Kemmeter
- Yolande Gérard
- Julie Debroux

PROGRAMME GENERAL DU COLLOQUE

DIMANCHE 18 MAI 2014		
17h – 20h	Cocktail d'ouverture du colloque Accueil des participants par M. Michel FORET, Gouverneur de la Province de Liège	Palais Provincial, Centre ville Liège
LUNDI 19 MAI 2014		
8h30	Mots de Bienvenue Bernard RENTIER, Recteur de l'Université de Liège Benoît DUPONT, Président de l'AICLF	Auditoire Durkheim au B.31
9h00	Conférence plénière 1 – Présidence : Adrien MASSET, Université de Liège	Auditoire Durkheim au B.31
9h00-9h30	Raoul KIENGE-KIENGE – Université de Kinshasa, République Démocratique du Congo <i>La justice pénale et la gestion de la violence urbaine des jeunes en contexte de porosité frontalière en Afrique centrale (R.D.Congo – Angola – République du Congo).</i>	Auditoire Durkheim au B.31
9h30-10h00	Olivier DELÉMONT – Université de Lausanne, Suisse <i>La police scientifique au-delà de ses frontières actuelles : la perspective de nouvelles connaissances.</i>	Auditoire Durkheim au B.31
10h00 – 10h30	Pause café	Hall principal au B. 31
10h30 – 12h15	Ateliers – Session 1	Auditoires au B.31 et B.33
12h15 – 13h30	Pause midi	Hall principal au B. 31
	+ séance d'affiches	Faculty Club au B.31
13h30 – 15h00	Ateliers – Session 2	Auditoires au B.31 et B.33
15h00 – 15h30	Pause café	Hall principal au B. 31
15h30 – 16h00	Conférence plénière 2 – Présidence : Marie-Sophie DEVRESSE, Université Catholique de Louvain	Auditoire Durkheim au B.31
	Natacha BRUNELLE – Université du Québec à Trois-Rivières, Canada <i>Trajectoires déviantes des jeunes du Québec : portrait adapté à leur réalité actuelle?</i>	Auditoire Durkheim au B.31
16h00 – 17h00	Assemblée générale	Auditoire Durkheim au B.31
19h00 – 00h00	Repas de Gala Remise du Prix Beaumont-Tocqueville	Hotel Crowne Plaza Centre ville Liège
MARDI 20 MAI 2014		
9h00 – 10h30	Ateliers – Session 3	Auditoires au B.31 et B.33
10h30 – 11h00	Pause café	Hall principal au B.31
11h00 – 11h15	Mot du Président du Département de Criminologie – Philippe BOXHO	Auditoire Durkheim au B.31
11h15	Conférence plénière 3 – Présidence : Michaël DANTINNE, Université de Liège	Auditoire Durkheim au B.31
11h15 – 11h45	Martin BOUCHARD – Université Simon Fraser, Vancouver, Canada <i>La structure sociale des réseaux illicites sur Internet.</i>	Auditoire Durkheim au B.31
11h45 – 12h15	Sid ABDELLAOUI – Université de Lorraine, Nancy, France <i>Le pouvoir du « populaire » : quand le savoir naïf finit par se substituer au savoir expertal lors du procès d'assise.</i>	Auditoire Durkheim au B.31
12h15 – 14h00	Pause midi	Restaurants Universitaires
14h00 – 15h30	Ateliers – Session 4	Auditoires au B.31 et B.33
15h30 – 16h00	Pause café	Hall principal au B.31
16h00	Conférence plénière 4 – Présidence : Jacques FARSEDAKIS, Université européenne de Chypre	Auditoire Durkheim au B.31
16h00 – 16h30	Stephan PARMENTIER – Katholieke Universiteit Leuven, Belgique <i>Les entreprises internationales prises entre les affaires et les crimes internationaux : bilan et perspectives.</i>	Auditoire Durkheim au B.31
16h30-17h00	Clôture du colloque – Benoît DUPONT et André LEMAÎTRE	Auditoire Durkheim au B.31

CONFÉRENCES PLÉNIÈRES

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE 1

Raoul KIENGE KIENGE – Université de Kinshasa, République Démocratique du Congo

La justice pénale et la gestion de la violence urbaine des jeunes en contexte de porosité frontalière en Afrique centrale (R.D.Congo – Angola – République du Congo).

Résumé :

Face aux limites de la justice pénale dans la gestion de la violence des jeunes en milieu urbain, communément appelée *Kuluna* en R.D.Congo, une analyse diachronique de cette violence suggère son internationalisation dans un contexte de porosité frontalière et de conflit armé en Afrique centrale, particulièrement entre l'Angola, d'où elle fut importée, la République Démocratique du Congo (Kinshasa), où elle est mise en œuvre, et la République du Congo (Brazzaville) où les jeunes trouvent momentanément refuge pour échapper à la répression policière. Alors qu'une analyse herméneutique du discours des jeunes concernés montre sa relation, sur le plan symbolique, avec la guerre aux frontières Est de la R.D. Congo avec le Rwanda. En effet, dans le discours des jeunes impliqués dans cette violence, les quartiers sont subdivisés en référence en partie Est où les conflits armés sont récurrents et en partie Ouest (non concernée par les conflits armés). Au regard d'une telle complexité, la gestion de cette violence semble requérir la définition et la mise en œuvre d'une politique criminelle de sécurité des droits socioéconomiques, civils et politiques des jeunes citoyens, plutôt qu'une simple politique de sécurité publique.

Biographie :

Professeur à la Faculté de droit, au département de Droit pénal et de Criminologie, de l'Université de Kinshasa en République Démocratique du Congo, Raoul Kienge-Kienge Intudi est également Professeur invité à l'École de criminologie de l'Université de Lubumbashi (R. D. Congo) et Professeur invité à la Faculté de droit de l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville (en République du Congo) où il assure les enseignements de droit pénal approfondi en Master II. Il est directeur du Centre de Criminologie et de Pathologie Sociale rattaché à la Faculté de Droit de l'Université de Kinshasa. Il est auteur notamment de l'ouvrage intitulé : *Le contrôle policier de la délinquance des jeunes à Kinshasa. Une approche ethnographique en criminologie* (Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2010).

Olivier DELEMONT – Université de Lausanne, Suisse

La police scientifique au-delà de ses frontières actuelles : la perspective de nouvelles connaissances.

Résumé :

Essentiellement centrée sur le développement de nouvelles techniques et instrumentations, ainsi que sur la structuration de moyens de preuve et leur quantification pour la justice, la communauté forensique tend à se renfermer sur la reproduction de ses propres formats. Elle en oublie les fondements de la police scientifique, elle qui dès ses prémices a prôné l'application d'une démarche scientifique pour l'exploitation des traces matérielles lors d'activités criminelles, mais également au-delà, comme vecteur de connaissance sur des problèmes de nature réglementaire, civile, sécuritaire, de santé publique, etc. Depuis quelques années, un mouvement s'est amorcé, tentant de se réapproprier les schémas de construction transdisciplinaire de connaissance mêlant la science forensique, entre autres, à la criminologie. L'exploitation des traces matérielles et de l'information qu'elles peuvent convoier, peut dévoiler de nouvelles perspectives : cristalliser des indicateurs pour comprendre l'ampleur et la dynamique de certains phénomènes, ou servir de base à une étude phénoménologique par la reconstruction et la résolution de cas. Cette présentation traite de cette vision de la police scientifique, au-delà de ses frontières actuelles, et en propose des illustrations concrètes comme les travaux relatifs à l'utilisation de traces de stupéfiants dans les eaux usées en tant qu'indicateurs d'une tendance, ou les enseignements découlant d'investigations menées suite à des sinistres fatals dans des établissements carcéraux.

Biographie :

Olivier Delémont est professeur associé en science forensique à l'École des Sciences Criminelles de l'Université de Lausanne. Ses intérêts de recherche se répartissent sur diverses dimensions de la science forensique comme l'investigation de scène de crime ou d'événements majeurs (notamment incendies ou explosions), le rôle des traces matérielles dans l'enquête policière, la contribution de la science forensique dans la résolution de problèmes (p. ex. pollutions environnementales) ou l'utilité de la trace matérielle dans la construction transdisciplinaire de connaissances. Il a en outre participé à la mise en place de la maîtrise en traçologie et analyse de la criminalité de l'Université de Lausanne, développée et proposée conjointement avec l'École de Criminologie de l'Université de Montréal.

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE 2

Natacha BRUNELLE – Université du Québec à Trois-Rivières, Canada

Trajectoires déviantes des jeunes du Québec : portrait adapté à leur réalité actuelle?

Résumé :

La réalité actuelle des adolescents est tout autre que ce qu'elle était il y a 20 ans ou même 10 ans. Pour comprendre leurs trajectoires déviantes aujourd'hui, il faut considérer l'impact des technologies, particulièrement Internet. Au-delà de la délinquance et de la consommation de substances psychoactives, il faut aussi ajouter au portrait déviant des jeunes leurs habitudes de jeux de hasard et d'argent sur Internet et de cyberdépendance. Leurs prévalences, leurs associations, leurs facteurs de risque, mais aussi leur évolution au cours de l'adolescence et ce qui explique le maintien ou le changement dans leurs parcours. Bien qu'une majorité s'adonne à ces comportements au cours de l'adolescence, que savons-nous au sujet de la minorité de jeunes qui développent des problèmes importants avec ces conduites déviantes? Quelles sont les connaissances à développer sur ces questions. L'auteure propose un bilan des connaissances actuelles et des résultats de ses études sur ces questions.

Biographie :

Natacha Brunelle, Ph.D en criminologie, est professeure titulaire au Département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les trajectoires d'usage de drogue et les problématiques associées. Elle est également chercheure régulière au Groupe de recherche et d'intervention sur les substances psychoactives-Québec (RISQ), à l'Institut universitaire sur les dépendances (IUD) et au Groupe de recherche et d'intervention sur l'adaptation psychosociale et scolaire (GRIAPS). Elle s'intéresse principalement aux trajectoires d'usage de drogues des adolescents, aux trajectoires de réadaptation des toxicomanes, aux liens drogue-crime, ainsi qu'aux liens entre la consommation de substances psychoactives, la délinquance et les jeux de hasard et d'argent. Elle s'intéresse également à la consommation de substances psychoactives dans les territoires Inuit canadiens.

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE 3

Martin BOUCHARD – Université Simon Fraser, Vancouver, Canada

La structure sociale des réseaux illicites sur Internet.

Résumé:

On sait maintenant que l'arrivée du Web a complètement changé la donne en ce qui concerne l'exploitation des jeunes à des fins sexuelles, alors que pédophiles et autres amateurs de pornographie juvénile profitent désormais de la toile pour consommer, distribuer, échanger du matériel. Ils profitent également de ces réseaux pour « socialiser » avec d'autres qui partagent leur intérêt, ce qui permet d'intégrer pour la première fois ce type de crime à ceux associés à la co-délinquance. Les effets facilitants de l'Internet s'étendent également aux forums de discussion prônant le recours à des actes terroristes pour faire avancer une cause. On connaît encore mal les implications théoriques, empiriques et

pratiques du développement et de l'accès à ces forums de discussions sur les opinions perceptions des participants, leur évolution au fil de temps, ou sur les comportements « offline ». De nouveaux outils de collecte de données doivent être mis en place afin d'exploiter à la fois le caractère virtuel du contenu et des interactions entre participants, mais également le fait que ces interactions s'effectuent dans le cadre de réseaux et communautés virtuelles dont les contours restent encore à tracer. Dans cette présentation, j'aborde ces questions dans le cadre de nos recherches récentes mettant à profit des robots d'indexation (web-crawlers) qui permettent de cartographier les réseaux, d'en analyser leur contenu, d'en extraire les acteurs principaux et de suivre leur trajectoire en ligne, et d'en identifier les vulnérabilités. J'exposerai en outre ce que l'on a appris sur la structure sociale des communautés virtuelles spécialisées dans la pornographie juvénile et celles dédiées au soutien d'organisations terroristes.

Biographie :

Martin Bouchard est professeur agrégé de criminologie et directeur de l'International Cybercrime Research Centre à Simon Fraser University. Il est aussi Directeur adjoint de TSAS : The Canadian Network for Research on Terrorism, Security, and Society. Il a auparavant obtenu son doctorat de l'Université de Montréal en 2006 avant de poursuivre des études postdoctorales à l'University of Maryland. Dr. Bouchard s'intéresse notamment à la structure sociale des marchés illégaux et aux effets du capital social sur les trajectoires délinquantes de toutes sortes. En plus d'avoir co-édité deux livres sur ces questions, ses travaux ont été publiés dans le cadre de plus de 40 articles scientifiques depuis 2005, y compris dans les revues telles que Journal of Quantitative Criminology, Journal of Research in Crime and Delinquency, Justice Quarterly, et Social Networks. En 2013 il a obtenu le prix d'excellence du Doyen Arts et Sciences à Simon Fraser University soulignant la qualité son mentorat auprès des étudiants des cycles supérieurs.

Sid ABDELLAOUI

Université de Lorraine, Nancy, France

Le pouvoir du « populaire » : quand le savoir naïf finit par se substituer au savoir expertal lors du procès d'assise.

Résumé :

Il est plus courant de s'interroger sur le regard que tout individu peut porter sur telle ou telle réalité que sur sa nature sociale et son potentiel conflictuel. Le procès d'assise est le théâtre où se croisent des opinions, des savoirs de tous ordres, parfois fondés et souvent naïfs, mais également des sentiments et des intérêts plus ou moins légitimes et discutables. Face au mis en cause et aux faits criminels, la façon dont le jury façonne ou construit son jugement est nécessairement dépendant de ces facteurs. Les nombreux biais qui en découlent et auxquels il est souvent difficile voire impossible d'y échapper, constituent nul doute une raison de devoir interroger le processus de décision dans sa globalité. Ceci, à commencer par la façon dont la maladie mentale est appréhendée par et au sein de notre environnement social, régie par toute une série de mécanismes souvent complices de lourdes dérives. En guise d'illustration, nous montrerons dans quelle mesure l'expertise psycholégale est loin de suffire à permettre au jury populaire en particulier, plus de clarification dans les débats et plus de facilité dans la décision. Ainsi, l'accès aux savoirs soutenus par une démonstration scientifique des processus en jeu dans le passage à l'acte criminel ne peut trouver son sens que s'il s'accompagne d'une mise à distance critique de tout ce qui l'entoure du point de vue des enjeux idéologiques et socio-identitaires.

Biographie :

Docteur en Psychologie, Professeur des Universités, Expert auprès des tribunaux et Vice-Président de l'Association Française de Criminologie.

Ses thèmes de recherche touchent aux processus identitaires, la discrimination intergroupe, les stéréotypes, la gestion des conflits interpersonnels et intergroupes, le jugement moral et les mécanismes de transgression, les stratégies d'adaptation, sentiment de responsabilité, les processus de médiation sociale ainsi que l'expertise psycholégale.

CONFÉRENCE PLÉNIÈRE 4

Stephan PARMENTIER – Katholieke Universiteit Leuven, Belgique

Les entreprises internationales prises entre le commerce et les crimes internationaux : bilan et perspectives.

Résumé :

Les conflits armés dans beaucoup de parties du monde vont de pair avec des violations massives des droits de l'Homme commises par différents types de délinquants et comportant un grand nombre de victimes. Un certain nombre de ces violations équivalent à des crimes internationaux comme des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des génocides (voyez le Statut de Rome de 1998). Quand on s'intéresse aux auteurs de tels crimes, il apparaît que le plus gros de l'attention est dirigé, d'une part, sur les individus qui les ont commis et, d'autre part, sur les agences gouvernementales qui organisent ou qui laissent faire ces crimes avec, entre les deux, des groupes paramilitaires et d'opposition. On est frappé que très peu voire aucune attention ne soit portée aux acteurs économiques comme le milieu des affaires et les entreprises, petites et grandes qui peuvent y être impliqués de tas de manières. L'objet de cette conférence sera de s'intéresser aux actes de criminalité internationale commis ou admis par ces milieux ou entreprises dans les conflits armés.

Dans cette présentation, l'implication du milieu des affaires et des entreprises dans les crimes internationaux sera envisagée selon trois dimensions. La première mettra l'accent sur l'identification des acteurs et des différents types d'actions dans lesquelles ils sont engagés, la seconde essaiera de comprendre leurs comportements en s'appuyant sur les théories criminologiques anciennes ainsi que plus récentes. Dans la troisième partie, plusieurs pistes sont explorées en vue de prendre des mesures contre ces crimes internationaux.

Biographie :

Stephan Parmentier a étudié le droit, la science politique et la sociologie aux universités de Gand et Leuven (Belgique), la sociologie et la résolution de conflits à l'Humphrey Institute for Public Affairs, University of Minnesota-Twin Cities (U.S.A.). Actuellement, il enseigne la sociologie du crime, du droit et des droits de l'Homme à la Faculté de droit de l'Université de Leuven, où il a dirigé le Département de Droit pénal et de criminologie (2005-2009). Chargé des relations internationales en criminologie à l'université de Leuven, il a été désigné Secrétaire-général de la Société internationale de criminologie en juillet 2010. Il est également membre du Conseil consultatif de l'Oxford Centre of Criminology et de l'International Centre for Transitional Justice (New York), ainsi que du Conseil exécutif de l'International Institute for Sociology of Law (Oñati).

Il a fréquenté plusieurs universités et instituts de recherche comme Professeur invité (Oñati, San José, Sydney, Tilburg, Tokyo), Professeur visiteur (Oxford, Stellenbosch, Sydney) et Conférencier invité dans les champs des droits de l'Homme, la criminologie et les études socio-juridiques. Stephan Parmentier est le fondateur et l'éditeur co-général de la *Series on Transitional Justice* (Intersentia Publishers, Cambridge/Antwerp), et éditeur de la récente *Restorative Justice International Journal* (Hart Publishing, Oxford). Il co-dirige le *Flemish Interuniversity Network on Law and Development* et co-organise un cours d'été consacré aux *Human Rights for Development*.

En outre, il a été conseiller pour le Comité européen pour la prévention de la torture, le ministre belge de l'Intérieur, la police fédérale, la Fondation Roi Baudouin et Amnesty International. Ses intérêts scientifiques incluent la criminalité politique et la justice transitionnelle, les droits de l'Homme, la justice réparatrice et la construction de la paix. De 1999 à 2002 il a été vice-président de la section flamande d'Amnesty International.

PROGRAMME DES ATELIERS

SESSION 1	LUNDI 19 MAI : 10H30 – 12H15	PRESIDENCE	B.31 et B.33
Atelier 1	Hackers, cyber-barbouzes et chercheurs.	Benoît DUPONT	Salle du Conseil
Atelier 2	Criminologie et formation professionnelle. Perspectives actuelles.	François DIEU	Séminaire 3
Atelier 3	Consommations aux frontières des âges et des sexes.	Cécile MATHYS	Trifac 3
Atelier 4	Expertise et fonctionnement de la justice.	Stéphanie LOUP	Trifac 2
Atelier 5	Délinquance juvénile autour du monde.	Fabienne GLOWACZ	Trifac 4
Atelier 6	Violences conjugales et contre les femmes : analyse et perspectives de politique criminelle.	Serge GARCET	Durkheim
Atelier 7	La place et le rôle de l'audience dans la procédure judiciaire : constance ou mutation ?	Christian MOUHANNA	Séminaire 10
Atelier 8	Traçologie et analyse de la criminalité – regards croisés aux frontières de la criminalistique, des études policières et de la criminologie. (1)	Remi BOIVIN	Séminaire 12

SESSION 2	LUNDI 19 MAI : 13H30 – 15H00	PRESIDENCE	B.31 et B.33
Atelier 9	Les métamorphoses des banlieues à l'épreuve du politique.	Serge BROCHU	Salle du conseil
Atelier 10	Actualisation des théories et méthodes en criminologie. (1)	Bertrand RENARD	Séminaire 3
Atelier 11	Criminologies sans frontières.	Lionel GROSSRIEDER	Séminaire 10
Atelier 12	Acteurs de l'ordre et de la sécurité publique.	Jacques DE MAILLARD	Trifac 2
Atelier 13	Gangs et délinquance en groupe.	Sylvie HAMEL	Trifac 3
Atelier 14	Consommations pornographiques et délinquances.	Julie CARPENTIER	Trifac 4
Atelier 15	Traçologie et analyse de la criminalité – regards croisés aux frontières de la criminalistique, des études policières et de la criminologie. (2)	Quentin ROSSY	Séminaire 12
Atelier 16	Les homicides dans le monde.	Maurice CUSSON	Durkheim

SESSION 3	MARDI 20 MAI : 9H00 – 10H30	PRESIDENCE	B.31 et B.33
Atelier 17	Vivre la prison.	Nicolas QUELOZ	Salle du Conseil
Atelier 18	Actualisation des théories et méthodes en criminologie. (2)	Charlotte VANNESTE	Séminaire 3
Atelier 19	Enjeux actuels de la justice pénale.	Catherine ROSSI	Séminaire 12
Atelier 20	Consommations, enjeux et réponses.	Chantal PLOURDE	Trifac 3
Atelier 21	Prévenir la délinquance chez les jeunes en contextes diversifiés.	Frédéric OUELLET	Séminaire 10
Atelier 22	Agressions sexuelles, évaluations et profils des auteurs.	Michel BORN	Trifac 4
Atelier 23	Réforme et analyse criminelle dans le champ policier.	Roberto RESMINI	Trifac 2

SESSION 4	MARDI 20 MAI : 14H – 15H30	PRESIDENCE	B.31 et B.33
Atelier 24	Intervenir en prison	Vincent SERON	Salle du Conseil
Atelier 25	Nouveaux regards sur les métiers de la sécurité.	Frédéric OCQUETEAU	Séminaire 12
Atelier 26	Contrevenants et substances psychoactives.	Michel LANDRY	Trifac 2
Atelier 27	Jeunesse et vulnérabilité.	Claire GAVRAY	Trifac 4
Atelier 28	Un pas vers la sortie ? Comparaisons des modalités particulières d'exécution de la peine préalables à la libération anticipée.	Benjamin MINE	Trifac 3

COMMUNICATIONS

SESSION 1	LUNDI 19 MAI : 10H30 – 12H15	B.31 et B.33
ATELIER 1	HACKERS, CYBER-BARBOUZES ET CHERCHEURS.	Salle du Conseil
	<i>Présidence : Benoît DUPONT</i>	
	<p>1. Comment l'enjeu de la cybercriminalité est-il entré dans le champ de préoccupation des pouvoirs publics français ? <i>Frédéric OCQUETEAU, CESDIP-CNRS</i></p> <p>2. Les « cybercrimes » sont-ils solubles dans la criminologie? <i>Benoît DUPONT, Université de Montréal</i></p> <p>3. Cybercriminalité : état de l'art de la recherche académique en Europe. <i>Daniel VENTRE, CESDIP-CNRS</i></p> <p>4. La cyber-guerre sans soldats? Les Forces Armées face aux experts en France <i>Florent LIETO, Université de Manchester</i></p>	
ATELIER 2	CRIMINOLOGIE ET FORMATION PROFESSIONNELLE. PERSPECTIVES ACTUELLES.	Séminaire 3
	<i>Présidence : François DIEU</i>	
	<p>5. La criminologie multimédia. <i>Raffaella SETTE, Université de Bologne</i></p> <p>6. La formation continue universitaire dans le champ criminologique : l'exemple de la formation certifiée « Criminologie et Police ». <i>Vincent SERON, Université de Liège</i></p> <p>7. Une expérience de formation universitaire en matière de sécurité urbaine : le projet ECUS/EEMUS. <i>François DIEU, Université de Toulouse 1 Capitole</i></p>	
ATELIER 3	CONSOMMATIONS AUX FRONTIÈRES DES ÂGES ET DES SEXES.	Trifac 3
	<i>Présidence : Cécile MATHYS</i>	
	<p>8. Présence de drogues dans des endroits sexualisés de socialisation homosexuelle et trajectoires addictives : le cas des hommes gays et bisexuels montréalais. <i>Jorge FLORES-ARANDA, Karine BERTRAND, Elise ROY, Université de Sherbrooke</i></p> <p>9. La consommation problématique de substances psychoactives et la recherche d'aide et de services par les personnes âgées. <i>Valérie AUBUT, Karine BERTRAND, Université de Sherbrooke</i> <i>Marie-Marthe COUSINEAU, Université de Montréal</i></p> <p>10. Relations entre la fréquence de consommation de cannabis et la délinquance routière. <i>Jacques BERGERON, Martin PAQUETTE, Jessica LAJEUNESSE, Noémie CORDELIER, Université de Montréal</i></p> <p>11. Le traitement assisté par héroïne. <i>Isabelle DEMARET, André LEMAÎTRE, Université de Liège</i></p> <p>12. Liens entre le statut socio-économique et la consommation de substances chez les adolescents : Quelles incidences pour les filles et les garçons ? <i>Cécile MATHYS, Tamara HÉNIN, Fabienne GLOWACZ, Université de Liège</i></p>	

ATELIER 4	EXPERTISE ET FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE.	Trifac 2
	<i>Présidence : Stéphanie LOUP</i>	
	<p>13. L'expertise psychiatrique : révélatrice et/ou productrice d'une reconfiguration des savoirs et pouvoirs dans le champ de la pénalité ? <i>Stéphanie LOUP, Ecole des Sciences Criminelles, Université de Lausanne</i></p> <p>14. Magistrature pénale et production de vérité judiciaire au Brésil. <i>Fernanda PRATES, Université d'Ottawa</i></p> <p>15. L'abolition de la peine de mort : un bilan en demi-teinte. <i>Abdelaziz EL IDRISSE, Université Ibn Tofail, Maroc</i></p>	
ATELIER 5	DÉLINQUANCE JUVÉNILE AUTOUR DU MONDE.	Trifac 4
	<i>Présidence : Fabienne GLOWACZ</i>	
	<p>16. La délinquance des Jeunes en Haïti: une analyse des tendances, des formes et des facteurs précipitants. <i>Claude MANE DAS, Université d'Etat d'Haïti</i></p> <p>17. La rue, la clandestinité... : facteurs de risque ou de résilience ? <i>Mohamed GUEDAH, Université Mohammed V, Agdal, Rabat</i></p> <p>18. Visages de délinquance des mineurs en contexte d'entre deux culturel : Cas de la Nouvelle Calédonie. <i>Alexandra LAMBERT-GIMEY, Université Lumière Lyon II et Université du Québec en Outaouais (UQO)</i> <i>Mohamed LAHLOU, Université Lumière Lyon II</i> <i>Jacques DIONNE, Université du Québec en Outaouais (UQO)</i></p> <p>19. Port et usage d'armes chez les jeunes : de l'accessibilité aux légitimités. <i>Fabienne GLOWACZ, Anne-Sophie BOFFÉ, Université de Liège</i> <i>France HENRY, Seyfi KUMULU, Dominique HELIN, IPPJ Fraipont</i></p>	
ATELIER 6	VIOLENCES CONJUGALES ET CONTRE LES FEMMES : ANALYSE ET PERSPECTIVES DE POLITIQUE CRIMINELLE.	Durkheim
	<i>Présidence : Serge GARCET</i>	
	<p>20. La criminalisation des violences commises au nom de l'honneur est-elle la solution? L'approche Canadienne. <i>Estibaliz JIMENEZ, Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières</i> <i>Marie-Marthe COUSINEAU, Université de Montréal</i></p> <p>21. Mariages forcés : mieux comprendre pour mieux agir. <i>Marie-Marthe COUSINEAU, Madeline LAMBOLEY, Université de Montréal</i> <i>Estibaliz JIMENEZ, Université du Québec à Trois-Rivières</i></p> <p>22. Une typologie des conjoints ayant des comportements violents et ses impacts sur l'intervention. <i>Jean-Martin DESLAURIERS, Université d'Ottawa</i> <i>Fabienne CUSSON, Université de Montréal</i></p> <p>23. Analyse socio-cognitive des modes de schémas précoces inadaptés et des caractéristiques de personnalité au sein d'une population de femmes victimes de violences conjugales. <i>Serge GARCET, Université de Liège</i></p> <p>24. Enseignements et perspectives d'une décennie de tolérance zéro à l'égard des violences conjugales. <i>Serge GARCET, Université de Liège</i></p>	

ATELIER 7	LA PLACE ET LE RÔLE DE L'AUDIENCE DANS LA PROCÉDURE JUDICIAIRE : CONSTANCE OU MUTATION ?	Séminaire 10
	<i>Présidence : Christian MOUHANNA</i>	
	<p>25. Juger ou réguler ? Analyse comparée des pratiques des juges belges en matière de règlement collectif de dettes et d'application des peines. <i>Christophe DUBOIS, Joséphine BASTARD, Université de Liège</i></p> <p>26. Nouveau management public et tribunaux : la mise à mort de la qualité du contradictoire ? <i>Frédéric SCHOENAERS, David DELVAUX, Université de Liège</i></p> <p>27. Détention provisoire et plaidoyer de culpabilité : une liaison dangereuse ? <i>Elsa EUVRARD, Chloé LECLERC, Université de Montréal</i></p> <p>28. Quelle place pour l'audience dans la décision judiciaire française ? <i>Christian MOUHANNA, CESDIP-CNRS</i></p>	
ATELIER 8	TRAÇOLOGIE ET ANALYSE DE LA CRIMINALITÉ – REGARDS CROISÉS AUX FRONTIÈRES DE LA CRIMINALISTIQUE, DES ÉTUDES POLICIÈRES ET DE LA CRIMINOLOGIE. (1)	Séminaire 12
	<i>Présidence : Rémi BOIVIN</i>	
	<p>29. L'analyse forensique des fausses pièces d'identité à des fins de renseignement : une nouvelle approche d'intelligence criminelle. <i>Simon BAECHLER, Olivier RIBAUX, Pierre MARGOT, Université de Lausanne</i> <i>Rémi BOIVIN, Université de Montréal</i></p> <p>30. Le temps comme vecteur d'intégration en sciences criminelles. <i>Céline WEYERMANN, Manon JENDLY, Université de Lausanne</i> <i>Quentin ROSSY, Université de Montréal, Ecole de criminologie</i></p>	

SESSION 2	LUNDI 19 MAI : 13H30 – 15H00	B.31 et B.33
ATELIER 9	LES MÉTAMORPHOSES DES BANLIEUES À L'ÉPREUVE DU POLITIQUE.	Salle du conseil
	<i>Présidence : Serge BROCHU</i>	
	<p>31. Débat soutenu par la Fondation Aquinas Discussion autour de l'ouvrage de M. KOKOREFF et D. LAPEYRONNIE, Refaire la cité. L'avenir des banlieues, Le seuil et la république des idées, 2013.</p> <p>Discutants : <i>Didier VRANCKEN, Université de Liège</i> <i>Frédéric OCQUETEAU, CESDIP-CNRS</i></p>	
ATELIER 10	ACTUALISATION DES THÉORIES ET MÉTHODES EN CRIMINOLOGIE. (1)	Séminaire 3
	<i>Présidence : Bertrand RENARD</i>	
	<p>32. Comprendre l'impact des expériences avec le crime et le système de justice sur l'opinion des citoyens quant au travail des tribunaux. <i>Chloé LECLERC, Université de Montréal</i> <i>Anta NIANG, Université de Rennes 2</i></p> <p>33. Etude scientométrique de la recherche sur les victimations. <i>Bibel BENBOUZID, Université de Paris-Est, Marne la Vallée</i></p> <p>34. Les comportements des adolescents à l'épreuve de la socialisation genrée. <i>Claire GAVRAY, Université de Liège</i></p> <p>35. La relevance de l'ANT (Actor Network Theory – Théorie de l'Acteur Réseau) pour la recherche en criminologie – une première expérience de recherche sur l'utilisation de l'identification par analyse génétique en justice pénale. <i>Bertrand RENARD, INCC</i></p>	
ATELIER 11	CRIMINOLOGIES SANS FRONTIÈRES.	Séminaire 10
	<i>Présidence : Lionel GROSSRIEDER</i>	
	<p>36. Rien n'est permanent, sauf le changement : une analyse de la mobilité criminelle en Suisse. <i>Julien CHOPIN, Lionel GROSSRIEDER, Manon JENDLY, Stéphane BIRRER, Laura ROSSI, Nil COSKUN, Thibault GENESSAY, Simon BAECHLER, Université de Lausanne</i></p> <p>37. Insécurité sans frontières: les résultats d'une enquête dans l'Euregio Meuse-Rhin. <i>Michaël DEJOZÉ, André LEMAÎTRE, Université de Liège</i></p> <p>38. Les échanges forensiques internationaux au service du renseignement. <i>Denise Sarah SULCA, Université de Lausanne</i></p> <p>39. Le contrebandier, le criminel et le délinquant en col blanc : sociogenèse de la coopération policière franco-suisse au prisme de la construction d'un problème transfrontalier. <i>Sarah GIRARD, PACTE Territoires, Grenoble</i></p>	
ATELIER 12	ACTEURS DE L'ORDRE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	Trifac 2
	<i>Présidence : Jacques DE MAILLARD</i>	
	<p>40. A l'intersection du policier et du manifestant : le travail des agents de médiation dans la gestion des foules. <i>Simone TUZZA, Massimiliano MULONE, Université de Montréal</i></p> <p>41. Gérer la sécurité publique. Rôle et usages du plan zonal de sécurité. <i>Alice CROQUET, Université de Liège</i></p> <p>42. Utilité des indices et la décision d'exploiter les traces dans l'enquête. <i>Sonja BITZER, Olivier DELÉMONT, Université de Lausanne</i></p>	

	<p>43. La (dis)proportionnalité entre la force utilisée et la résistance lors d'une intervention policière. <i>Rémi BOIVIN, Université de Montréal</i></p>	
ATELIER 13	GANGS ET DÉLINQUANCE EN GROUPE.	Trifac 3
	<i>Présidence : Sylvie HAMEL</i>	
	<p>44. Groupes délinquants juvéniles : quelle méthode pour une recherche « ethno-criminologique » ? <i>Line WITVROUW, Fabienne GLOWACZ, Michel BORN, André LEMAÎTRE, Université de Liège</i></p> <p>45. Évaluation des risques liés aux bandes urbaines : une mesure de l'adhésion à la culture de gang (MACg). <i>Chantal FREDETTE, Jean-Pierre GUAY, Université de Montréal</i></p> <p>46. Les gangs en périphérie de Montréal sont-ils présents ou revendiqués ? <i>Sylvie HAMEL, Université du Québec à Trois-Rivières</i></p>	
ATELIER 14	CONSOMMATIONS PORNOGRAPHIQUES ET DÉLINQUANCES.	Trifac 4
	<i>Présidence : Julie CARPENTIER</i>	
	<p>47. Analyse des collections de pornographie juvénile : étude de l'évolution des intérêts sexuels. <i>Francis FORTIN, Université de Montréal</i></p> <p>48. Adolescents et délinquance : Quelles représentations de la sexualité et de la pornographie, pour quelle sexualité ? <i>Rosa PUGLIA, Fabienne GLOWACZ, Université de Liège</i></p> <p>49. La pédophilie et les consommateurs de pédopornographie en ligne : une étude socio-criminologique des réalités italienne et française. <i>Giorgia MACIOTTI, Université Toulouse 1 Capitole</i></p> <p>50. Les habitudes de consommation de pornographie d'un sous-groupe d'adolescents auteurs d'agression sexuelle à l'ère technologique. <i>Julie CARPENTIER, Université du Québec à Trois-Rivières</i></p>	
ATELIER 15	TRAÇOLOGIE ET ANALYSE DE LA CRIMINALITÉ – REGARDS CROISÉS AUX FRONTIÈRES DE LA CRIMINALISTIQUE, DES ÉTUDES POLICIÈRES ET DE LA CRIMINOLOGIE. (2)	Séminaire 12
	<i>Présidence : Quentin ROSSY</i>	
	<p>51. Le degré de victimisation des délinquants dans le contexte de la fraude bancaire. <i>David DECARY-HÉTU, Mélanie EUDES, Université de Lausanne</i></p> <p>52. La traçabilité des avoirs financiers en matière de lutte contre le terrorisme. <i>Anthony AMICELLE, Université de Montréal</i> <i>David-Olivier JAQUET-CHIFFELLE, Université de Lausanne</i></p>	

ATELIER 16	LES HOMICIDES DANS LE MONDE.	Durkheim
	<i>Présidence : Maurice CUSSON</i>	
	<p>53. Le pédophile-tueur en série: analyse d'un cas marocain. <i>Mohamed JAOUHAR, Faculté de Droit de Casablanca</i></p> <p>54. Les homicides en Afrique : état de la recherche. <i>Nabi Youla DOUMBIA, Maurice CUSSON, Université de Montréal</i></p> <p>55. Les homicides contre les femmes et les homicides contre les hommes, deux phénomènes distincts? Analyse des facteurs expliquant la variation des taux d'homicide selon le sexe et pour 85 pays. <i>Catherine MONTMAGNY GRENIER, Marc OUIMET, Université de Montréal</i></p> <p>56. Nouveaux regards sur l'homicide en Europe. <i>Aurélien LANGLADE, Christophe SOULLEZ, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, France</i></p> <p>57. Les homicides commis à Paris et proche banlieue entre 2007 et 2013. <i>Aurélien LANGLADE, Mickael SHERR, Jorick GUILLANEUF, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, France</i></p>	

SESSION 3	MARDI 20 MAI : 9H00 – 10H30	B.31 et B.33
ATELIER 17	VIVRE LA PRISON.	Salle du Conseil
	<i>Présidence : Nicolas QUELOZ</i>	
	<p>58. Les comités de détenus au Canada: dynamiques relationnelles et enjeux de pouvoir, l'expérience d'anciens directeurs de pénitenciers. <i>Anaïs TSCHANZ, Marion VACHERET, Université de Montréal</i></p> <p>59. Humanisme de conviction ou humanisme instrumental ? Une comparaison des directeurs de prison belges et français. <i>Christophe DUBOIS, Université de Liège</i> <i>Christian MOUHANNA, CESDIP</i></p> <p>60. Mourir en prison: entre punition supplémentaire et «choix» contraint. <i>Nicolas QUELOZ, Université de Fribourg</i></p>	
ATELIER 18	ACTUALISATION DES THÉORIES ET MÉTHODES EN CRIMINOLOGIE. (2)	Séminaire 3
	<i>Présidence : Charlotte VANNESTE</i>	
	<p>61. L'Ecole de Chicago : une méthodologie pertinente pour l'analyse de phénomènes déviants contemporains ? <i>Jonathan COLLIN, Université de Liège</i></p> <p>62. Fréquence, origine et traçabilité des éléments chiffrés dans la littérature des « nouveaux experts en sécurité ». <i>Konstantinos DELIMITSOS, Université de Lorraine</i></p> <p>63. Tendances violentes de la droite radicale : analyses chronologiques et facteurs d'influence. <i>Maxime BÉRUBÉ, Université de Montréal</i></p> <p>64. Pénalité et inégalité : nouvelle actualité des rapports entre pénalité et économie. L'exemple de la Belgique <i>Charlotte VANNESTE, Institut national de Criminalistique et de Criminologie et Université de Liège</i></p>	
ATELIER 19	ENJEUX ACTUELS DE LA JUSTICE PÉNALE.	Séminaire 12
	<i>Présidence : Catherine ROSSI</i>	
	<p>65. La justice en Europe: dévoiement ou révolution de la sanction pénale? <i>Kodjo DOGBE-TOMI, Université d'Artois</i></p> <p>66. Le problème de la récidive au Maroc, enjeu de politique pénale. <i>Mohammed EL MADANI, Université Ibn Tofail, Maroc</i></p> <p>67. Administration judiciaire et nouvelle gestion publique : analyse du fonctionnement de la justice pénale à travers le recours à la détention avant jugement. <i>Fernanda PRATES, Université d'Ottawa</i> <i>Marion VACHERET, Marie-Marthe COUSINEAU, Université de Montréal</i></p> <p>68. Le rôle de la criminologie dans l'exécution des sanctions pénales : évolution de la pratique en Suisse. <i>Aimée ZERMATTEN, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons du canton de Fribourg</i></p> <p>69. Les rencontres de dialogue adolescents-victimes à l'étape du rapport pré-décisionnel au Québec: présentation et enjeux d'un programme aussi inédit que controversé. <i>Catherine ROSSI, Pascal DOMINIQUE-LEGAULT, Université de Laval</i></p>	

ATELIER 20	CONSOMMATIONS, ENJEUX ET RÉPONSES.	Trifac 3
	<i>Présidence : Chantal PLOURDE</i>	
	<p>70. Joue-t-on avec la santé au nom de l'éthique? L'impact de la lutte antidopage sur l'organisation du marché des produits dopants. <i>Bertrand FINCOEUR, KULeuven et Université de Lausanne</i></p> <p>71. Consommation de cannabis : dynamiques d'engagement et de maintien à la lumière des attentes implicites et explicites. Quelles perspectives de prévention ? <i>Emilie SCHMITS, Fabienne GLOWACZ, Etienne QUERTEMONT, Université de Liège</i></p> <p>72. Programme de traitement de la toxicomanie à la Cour du Québec ; particularités, défis et difficultés relevés dans l'implantation. <i>Chantal PLOURDE, Marc ALAIN, Université du Québec à Trois-Rivières</i> <i>Serge BROCHU, Université de Montréal</i> <i>Mathieu GOYETTE, Université de Sherbrooke</i></p> <p>73. Les réponses apportées par les institutions algériennes au problème de la drogue. <i>Malika BOUZIANE, Université d'Oran</i></p>	
ATELIER 21	PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE CHEZ LES JEUNES EN CONTEXTES DIVERSIFIÉS.	Séminaire 10
	<i>Présidence : Frédéric OUELLET</i>	
	<p>74. Application et évaluation du modèle de changement planifié de comportement pour prévenir la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes. <i>Claire BEAULIEU, Marie BOLDUC, Cégep de l'Outaouais</i></p> <p>75. La reconstruction du système public d'éducation primaire au Kosovo en contexte post-conflit interne – Exploration dans les écoles primaires de Prishtina de la pérennité des dispositions développées par la Minuk pour favoriser la prévention des conflits par l'éducation. <i>Alexia PIERRE, Université de Liège</i></p> <p>76. Facteurs de protection contre la criminalité : une étude prospective et longitudinale d'une cohorte québécoise. <i>Frédéric OUELLET, Sheilagh HODGINS, Université de Montréal</i></p>	
ATELIER 22	AGRESSIONS SEXUELLES, ÉVALUATIONS ET PROFILS DES AUTEURS.	Trifac 4
	<i>Présidence : Michel BORN</i>	
	<p>77. Comment articuler les évaluations actuarielle et clinique du risque de récidive sexuelle ? <i>Audrey COURTAÏN, Université de Liège</i></p> <p>78. Clinique et évaluation des perversions sexuelles des adultes non récidivistes dans la perpétration d'infractions avec mobile sexuel. Étude de psychologie criminologique. <i>Alin LES, Société Roumaine de Criminologie et Criminalistique</i></p> <p>79. Le profil développemental et psychologique des meurtriers sexuels dans l'analyse comportementale de scènes de crime. <i>Jonathan JAMES, Jean PROULX, Université de Montréal</i> <i>Elen VUIDARD, Gendarmerie Nationale Française</i></p>	

ATELIER 23	RÉFORME ET ANALYSE CRIMINELLE DANS LE CHAMP POLICIER.	Trifac 2
	<i>Présidence : Roberto RESMINI</i>	
	<p>80. La contribution de la trace matérielle dans l'enquête criminelle - L'exploitation des liens chimiques dans un trafic de produits stupéfiants. <i>David CORAZZA, Pierre ESSEIVA, Université de Lausanne</i></p> <p>81. Détection de tendances en renseignement criminel : contribution des techniques de data mining. <i>Lionel GROSSRIEDER, Olivier RIBAUX, Université de Lausanne</i> <i>Fabrizio ALBERTETTI, Kilian STOFFEL, Université de Neuchâtel</i></p> <p>82. Réformer la police par la recherche: pour une épistémologie politique des sciences du policing. <i>Bilel BENBOUZID, Université Marne la Vallée</i> <i>Jacques DE MAILLARD, Université de Versailles Saint-Quentin et CESDIP</i></p> <p>83. De l'application de la nouvelle gestion publique au secteur de la sécurité dans un contexte fragile : des praticiens s'interrogent ! <i>Roberto RESMINI, Simon ROEMEN, Coopération Technique belge, Agence Belge de développement</i></p>	

SESSION 4	MARDI 20 MAI : 14H – 15H30	B.31 et B.33
ATELIER 24	INTERVENIR EN PRISON.	Salle du Conseil
	<i>Présidence : Vincent SERON</i>	
	<p>84. Surpeuplement des prisons marocaines: comment y remédier? <i>Houria CHEHAIMA, Univeristé de Paris Est Créteil</i></p> <p>85. Le théâtre en prison: perspectives européennes. <i>Salim MEGHERBI, Frédéric SCHOENAERS, Université de Liège</i></p> <p>86. Évaluer un programme d'intervention en milieu carcéral : approches et défis. <i>Catherine ARSENEAULT, Chantal PLOURDE, Marc ALAIN, Université du Québec à Trois-Rivières</i></p>	
ATELIER 25	NOUVEAUX REGARDS SUR LES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ.	Séminaire 12
	<i>Présidence : Frédéric OCQUETEAU</i>	
	<p>87. Pourquoi les polices de renseignement sont-elles sous-étudiées en France ? <i>Olivier CHOPIN, Sciences Po Paris</i></p> <p>88. Le difficile renouvellement des métiers de la sécurité publique. Le cas des correspondants de nuit parisiens. <i>Jacques DE MAILLARD, Université de Versailles Saint-Quentin et CESDIP</i></p> <p>89. Police « globalisée » et déploiements canadiens dans les opérations de paix. <i>Samuel TANNER, Université de Montréal</i></p> <p>90. Dans les « coulisses » du métier d'opérateur de vidéosurveillance. <i>Tanguy LE GOFF, CESDIP-CNRS</i></p>	
ATELIER 26	CONTREVENANTS ET SUBSTANCES PSYCHOACTIVES .	Trifac 2
	<i>Présidence : Michel LANDRY</i>	
	<p>91. Les besoins de services de réadaptation des personnes contrevenantes éprouvant des problèmes de dépendance à des substances psychoactives. <i>Serge BROCHU, Karine BERTRAND, Natacha BRUNELLE, Michel LANDRY, Université de Montréal</i></p> <p>92. Les services offerts aux personnes dépendantes judiciairisées au Québec : état des lieux, trajectoires de services et enjeux critiques pour la collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux. <i>Michel LANDRY, Karine BERTRAND, Natacha BRUNELLE, Serge BROCHU, Université de Montréal</i></p> <p>93. Trajectoires de consommation : les influences du point de vue des personnes toxicomanes. <i>Natacha BRUNELLE, Karine BERTRAND, Serge BROCHU, Michel LANDRY, Jorge FLORES-ARANDA, Catherine PATENAUDE, Université de Montréal</i></p> <p>94. Trajectoires de services en toxicomanie du point de vue de l'utilisateur : les enjeux d'intégration de services en lien avec la complexité des besoins d'aide. <i>Karine BERTRAND, Natacha BRUNELLE, Serge BROCHU, Michel LANDRY, Jorge FLORES-ARANDA, Catherine PATENAUDE, Université de Montréal</i></p>	

ATELIER 27	JEUNESSE ET VULNÉRABILITÉ.	Trifac 4
	<i>Présidence : Claire GAVRAY</i>	
	<p>95. Troubles de comportement et consommation de psychotropes : Prédire les troubles de l'enfance à l'adolescence. <i>Myriam LAVENTURE, Mélanie LAPALME, Michèle DÉRY, Université de Sherbrooke</i></p> <p>96. L'enfant exposé à la violence domestique dans la politique criminelle française : le risque et la protection. <i>Hesam SEYYED ESFAHANI, Université de Nantes</i></p> <p>97. Le redoublement scolaire rend-il les élèves plus agressifs ? Etude quasi-expérimentale sur le redoublement scolaire en début de secondaire et ses conséquences sur l'agressivité. <i>Cécile MATHYS, Université de Liège</i> <i>Aurélië LECOCQ, Marie-Hélène VÉRONNEAU, Université de Montréal</i></p> <p>98. Comment un contexte scolaire concentrant des élèves accumulant des vulnérabilités, désavantages et discriminations se voit-il affecter le comportement de ces mêmes jeunes? Un test multi-niveaux des effets transversaux intermédiaires : illustration au départ des données belges de ISRD-2. <i>Lieven PAUWELS, Universiteit Gent</i> <i>Claire GAVRAY, Université de Liège</i></p>	
ATELIER 28	UN PAS VERS LA SORTIE ? COMPARAISONS DES MODALITÉS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION DE LA PEINE PRÉALABLES À LA LIBÉRATION ANTICIPÉE.	Trifac 3
	<i>Présidence : Benjamin MINE</i>	
	<p>99. Les modalités particulières d'exécution de la peine préalable à la libération anticipée en France : les permissions de sortir. <i>Emilie DUBOURG, Université de Nantes</i></p> <p>100. Les congés et sorties dans le système suisse d'exécution des peines. <i>Daniel FINK, Université de Lausanne</i></p> <p>101. Les formes de sortie préalables à la libération conditionnelle dans le système correctionnel fédéral canadien. <i>Véronique STRIMELLE, Université d'Ottawa</i></p> <p>102. L'octroi des permissions de sortie et des congés pénitentiaires en Belgique. Benjamin MINE, Luc ROBERT, Institut National de Criminalistique et de Criminologie</p>	

RÉSUMÉS DES ATELIERS ET DES COMMUNICATIONS

ATELIER 1

HACKERS, CYBER-BARBOUZES ET CHERCHEURS.

Présidence : Benoît DUPONT

1. Comment l'enjeu de la cybercriminalité est-il entré dans le champ de préoccupation des pouvoirs publics français ?

Mots-clés : *cybercrime, sécurité globale, France, expertise, policing.*

On montre les raisons intrinsèques de la faible visibilité de l'enjeu académique : 1 – par la faible légitimité de la criminologie française à innover dans le renouvellement problématique de ses objets d'étude : 2 – par la seule mobilisation de quelques experts juristes et pénalistes alerteurs et entrepreneurs de morale sensibilisant partiellement les pouvoirs publics à la nécessité de combattre symboliquement une menace diffuse. Ils le font avec les seuls outils d'un nouveau droit de l'incrimination restant mal articulé à une réflexion approfondie sur les conditions de son efficacité réelle. On montre alors comment, le terrain étant libre, l'emprise des lobbies industriels associés à leurs experts techniciens (s'auto désignant comme spécialistes de la protection des systèmes d'information) façonnent en réalité les décisions stratégiques du monde militaire et policier à leurs propres intérêts. Exemple est notamment pris de l'ANSSI (2009) où les véritables opérateurs de la lutte contre les menaces diffuses du cybercrime (souvent mélangées et incluses au sein de celles, plus globales, relevant du « cyberconflit » et/ou de la « cyberdéfense ») ne parviennent pas à rencontrer les catégories traditionnelles de l'Etat de droit. D'où la nécessité d'inventer de nouveaux paradigmes de lecture pluralistes, au moins en France, par des disciplines ne relevant pas de la stricte criminologie, mais bien plutôt de la science politique. Cette réflexion se veut par conséquent une illustration sociologique d'un besoin d'une nouvelle pensée des frontières matérielles, symboliques et académiques aux marges de la criminologie pénalocentrée.

Frédéric OCQUETEAU

CESDIP-CNRS

ocqueteau@cesdip.fr

2. Les « cybercrimes » sont-ils solubles dans la criminologie?

Mots-clés : *cybersécurité, criminologie, Amérique du Nord, régulation, mobilisation des connaissances.*

Cette communication a un triple objectif. Dans un premier temps, elle dressera un état des lieux de la recherche criminologique menée en Amérique du Nord sur les phénomènes de délinquance à forte intensité technologique (couramment dénommés « cybercrimes »). On se questionnera notamment sur la curieuse propension à vouloir valider à tout prix les théories classiques de la criminologie dans un environnement technologique et social en profonde mutation. Dans un second temps, on analysera quelles conclusions préliminaires peuvent être tirées des résultats de recherche actuels en matière de régulation de la cybercriminalité, dans un contexte où les ressources du système pénal en général, et des organisations policières en particulier semblent bien insuffisantes pour répondre aux besoins des victimes. Enfin, on conclura en présentant les grandes lignes d'une initiative de mobilisation des connaissances en matière de cybersécurité mettant en commun les expertises de chercheurs en informatique et en sciences sociales, qui éprouvent encore d'importantes difficultés à communiquer et à intégrer leurs connaissances dans un modèle global.

Benoît DUPONT

Université de Montréal

Benoit.dupont@umontreal.ca

3. Cybercriminalité : état de l'art de la recherche académique en Europe.

A la fin des années 1960, Willis H. Ware, chercheur à la RAND Corporation, mettait l'accent sur les risques que faisait encourir aux citoyens et aux libertés individuelles l'utilisation illicite des ordinateurs (Willis H. Ware, *The Computer in Your Future*, RAND Corporation, novembre 1967). La notion de « crime commis par ordinateur » était formulée dès les années 1970 (PARKER D.B., *Crime by Computer*, 1^e édition, Charles Scribner's Sons, New York, 1976). Près de 20 ans plus tard, l'expression « criminalité informatique » devenait « cybercriminalité » et alimentait une importante littérature, principalement anglo-saxonne. Notre présentation proposera un état de l'art des recherches académiques traitant de la cybercriminalité en Europe au cours de ces dernières décennies : quelles sont les disciplines scientifiques qui se sont emparées du sujet? Comment sont structurés les projets, équipes, réseaux de recherche européens? Quelles sont les principales théories formulées? Le discours académique est-il audible ? Enfin, quelle place occupe le thème de la « cybercriminalité » aujourd'hui, face à l'émergence d'objets nouveaux que sont la cybersécurité et la cyberdéfense?

Daniel VENTRE

CESDIP-CNRS

daniel.ventre@cesdip.fr

4. La cyber-guerre sans soldats? Les Forces Armées face aux experts en France

La cyber sécurité est présentée comme un enjeu prioritaire de la politique de sécurité nationale française. Le Livre Blanc de 2008 était clair : la doctrine française était celle de la cyber guerre, avec une stratégie défensive assurée par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), et une stratégie offensive assurée par les Forces Armées. Le Livre Blanc 2013 présente une toute autre approche : si la cyber guerre est toujours d'actualité, les capacités offensives et défensives sont assurées par l'ANSSI, tandis que les Forces Armées ont mis en place une Réserve *Citoyenne* Cyber ainsi qu'un Centre d'Analyse *Défensive* de Lutte Informatique... La cyber guerre sans soldats?

Ces modifications institutionnelles et stratégiques, produites en une si courte période de temps, nous amèneront à problématiser la politique française de cyber défense, que nous considérerons comme un procédé. Nous présenterons ici l'évolution des jeux d'expertise sur le cyber, dont l'analyse tend à révéler les conditions d'émergence, de mise en forme et d'institutionnalisation de la cyber défense nationale. Notre approche de la configuration de ces jeux, ainsi que des logiques d'importation et des mécanismes de transnationalisation des discours les sous-tendant, permettra de comprendre le paradoxe de 'la cyber guerre sans soldats'.

Florent LIETO

Université de Manchester

florent.lieto@manchester.ac.uk

ATELIER 2

CRIMINOLOGIE ET FORMATION PROFESSIONNELLE. PERSPECTIVES ACTUELLES.

Présidence : François DIEU

Mots-clés : *formation, professionnalisation, enseignements, métiers.*

Cet atelier a pour objectif de mettre en évidence les apports de la criminologie dans la formation des professionnels de la sécurité et de la justice. Qu'ils soient dispensés dans les universités, les écoles de service public ou les centres de formation professionnelle, les enseignements de criminologie contribuent à l'acquisition des savoirs théoriques et pratiques indispensables aux métiers de policier, de magistrat, d'agent pénitentiaire et de probation ou encore de douanier. Ces savoirs fournissent aussi des repères et des instruments à tous les acteurs publics et privés intervenant dans le domaine de la prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes. Ainsi, au-delà des débats scientifiques et parfois idéologiques sur le bien-fondé de l'existence même de la discipline criminologique, cette dernière participe pleinement au processus de professionnalisation, en proposant un arsenal de formations alimentées par les travaux et questionnements de la recherche. Dans cette perspective, il s'agira au niveau de l'atelier d'évoquer, dans une perspective comparée et prospective, ce rapport étroit entre la criminologie et la formation professionnelle, à travers notamment diverses expériences actuelles menées en la matière.

5. La criminologie multimédia.

Mots-clés : *régulation, gouvernance locale, incivilités, police, médiation.*

L'objectif de cette communication est de présenter le produit multimédia qui complète deux volumes d'un Manuel de criminologie paru récemment en Italie. Il s'agit d'un outil éducatif pour organiser des informations et décrire des phénomènes criminologiques et victimologiques par le biais d'une pluralité de langages et de codes communicatifs. Son but est de stimuler une variété de réponses chez le lecteur afin de favoriser plusieurs stratégies différentes. Il s'agit de stratégies de pensée et de styles expressifs, rapprochant l'approche textuelle de certaines expériences liées au langage non verbal. Ce produit multimédia est subdivisé en deux sections. La première est consacrée à l'analyse de certains aspects du développement de la criminologie scientifique moderne à travers des fiches chronologiques d'approfondissement. La deuxième comprend des entretiens vidéo et audio de chercheurs et de professionnels. Dans ces interviews l'attention est accordée aux aspects suivants : les types de crimes traditionnellement négligés dans le débat criminologique, quelques autres étant d'actualité et certaines tendances qui préoccupent tout particulièrement. Cette communication permet de mettre en évidence que les sujets abordés dans les deux sections du produit multimédia constituent un lien entre le passé (l'histoire de la criminologie) et le présent (les thèmes d'actualité abordés dans les interviews) et ce, pour fournir l'occasion d'approfondir des problèmes d'hier et d'aujourd'hui du point de vue criminologique et victimologique.

Raffaella SETTE

Université de Bologne, Département de Sociologie

raffaella.sette@unibo.it

6. La formation continue universitaire dans le champ criminologique : l'exemple de la formation certifiée « Criminologie et Police ».

Mots-clés *formation, professionnalisation, police.*

Le contexte de l'exercice de la fonction policière en Belgique s'est considérablement complexifié au cours de la dernière décennie, en raison des mutations d'environnement et des missions assignées aux policiers. Il en résulte une densification des exigences pesant sur la profession et une nécessité de formation à des matières qui ne sont pas directement connectées à la fonction.

Dans ce contexte global, bon nombre de policiers en activité, à l'instar de responsables d'entreprises, éprouvent le besoin tantôt d'un recyclage, tantôt d'une mise en perspective de leurs pratiques quotidiennes. La criminologie permet de réaliser cette synthèse.

La présente communication propose de mettre en lumière les 5 premières années de fonctionnement de la formation certifiée « Criminologie et police » créée au sein du Département de criminologie de l'Université de Liège qui s'inscrit dans ce constat et tente de proposer une réponse adaptée aux besoins et exigences de la fonction de police, via, notamment, la multiplicité des approches et la mise à jour continue des enseignements.

Vincent Seron

Université de Liège

vseron@ulg.ac.be

7. Une expérience de formation universitaire en matière de sécurité urbaine : le projet ECUS/EEMUS.

Mots-clés : *formation, sécurité urbaine, professionnalisation.*

Cette communication entend établir un bilan sur une expérience de formation universitaire dans le domaine de la sécurité urbaine. A partir de la mise en commun de ressources pédagogiques provenant de plusieurs universités européennes (Toulouse, Bologne, Liège, Ostfalia, Maribor, Genève) et avec une coordination assurée par le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (FESU), cette formation s'est attachée à proposer, dans le cadre d'un enseignement à distance en e-learning, différents modules indispensables pour les acteurs des collectivités locales en charge de mener les politiques partenariales de prévention et de sécurité au niveau des villes. La communication présentera la genèse et les diverses étapes de ce projet financé par la Commission Européenne, ainsi qu'un premier bilan de sa première année de fonctionnement (2013). Il s'agira alors d'exposer non seulement les questionnements scientifiques et pédagogiques en lien avec la construction du programme de formation supérieure, mais aussi les difficultés pratiques liées au fonctionnement d'un consortium d'universités confrontées, par ailleurs, chacune à la problématique si complexe de l'inscription de la criminologie dans le paysage universitaire, par-delà sa justification scientifique et son utilité sociale manifestes.

François DIEU

Université de Toulouse 1 Capitole (CERP)

francois_dieu@yahoo.fr

ATELIER 3

CONSOMMATIONS AUX FRONTIÈRES DES ÂGES ET DES SEXES.

Présidence : Cécile MATHYS

8. Présence de drogues dans des endroits sexualisés de socialisation homosexuelle et trajectoires addictives : le cas des hommes gays et bisexuels montréalais.

Mots-clés : *toxicomanie, hommes gays/bisexuels, sexualité, distribution de drogues.*

Objectif : Décrire les relations entre la consommation problématique de drogues chez des hommes gays/bisexuels, leur sexualité et la façon dont celle-ci est modulée par la présence de drogues dans des endroits favorisant les rencontres sexuelles. Méthodologie : Une étude qualitative avec une perspective interactionniste symbolique a été menée. Des entrevues semi-dirigées ont été effectuées auprès de 35 hommes ayant une consommation problématique de substances (18 ans et plus, s'auto-identifiant comme gays/bisexuels, nés au Canada et habitant le grand Montréal). Le recrutement s'est effectué par : organismes communautaires, petites annonces, bouche-à-oreille. Une analyse thématique a été effectuée. Résultats : Les participants sont : âgés en moyenne de 47 ans, en majorité célibataires et près d'un tiers VIH+. Plusieurs socialisent quasi exclusivement dans des espaces favorisant les rencontres sexuelles (saunas, chats) et ce sont les seuls endroits où ils vivent librement leur sexualité. Selon eux, la consommation dans ces espaces est banalisée et encouragée par la présence de drogues. Pour certains, cette disponibilité de substances influence leur consommation, encourageant : la consommation de certains types de substances, notamment celles favorisant une désinhibition sexuelle; l'initiation à de nouvelles substances ou nouveaux modes de consommation, incluant même l'injection; l'utilisation concomitante de plusieurs substances. Un phénomène de « mode » en termes de substances consommées et de modes de consommation est rapporté. Bien que ces modes évoluent constamment, elles demeurent liées à l'expression sexuelle dans ces lieux. Discussion : Les interventions préventives et thérapeutiques en matière de toxicomanie et ses méfaits devraient tenir compte des contextes de consommation, lesquels sont souvent très sexualisés dans le milieu gay. Cela pose un défi pour la prévention du VIH et autres infections transmissibles sexuellement et par le sang.

Jorge FLORES-ARANDA

Karine BERTRAND

Elise ROY

Université de Sherbrooke

jorge.flores.aranda@usherbrooke.ca

9. La consommation problématique de substances psychoactives et la recherche d'aide et de services par les personnes âgées.

Mots-clés : *personnes âgées, trajectoires, consommation de substances psychoactives, demande d'aide, utilisation de services.*

La consommation problématique de substances psychoactives (SPA), alcool, drogues ou médicaments, est une problématique qu'on trouve chez les personnes âgées (PA). La présence de PA dans les centres de réadaptation en dépendance (CRD) se serait d'ailleurs accentuée au cours des dernières années. Étant une population avec des enjeux cliniques spécifiques, la nécessité d'adapter les services en toxicomanies se discute. Notre objectif est de nous intéresser spécifiquement à cette question. Pour ce faire, dans un premier temps, de réaliser une recension critique des écrits et des données existants sur le sujet. Deux types de trajectoires de consommation des PA sont décrits : une consommation problématique de SPA qui dure depuis de nombreuses années, associée à de multiples comorbidités; et une consommation problématique qui débute plus tardivement, associée à des événements de vie (i.e la retraite, un deuil) et/ou un vécu d'isolement. Ces différentes trajectoires pourraient être associées à des trajectoires différentes de recherche d'aide et de recours aux services. Les travaux réalisés à ce jour fragmentent la problématique et s'intéressent spécifiquement à un aspect de celle-ci, soit la consommation, la demande d'aide ou l'utilisation de services, et ce, le plus souvent pour une SPA en particulier ou un contexte spécifique. En outre, la tranche d'âge pour laquelle les personnes sont considérées âgées dans les études diffère d'une étude à l'autre : on parle tantôt des personnes de 50, 55 ou 65 ans

et plus. Afin de mieux répondre aux besoins tant des intervenants des CRD que des PA aux prises avec une consommation problématique de SPA, il convient de se demander s'il y a lieu d'adapter les services de réadaptation en toxicomanie aux conditions de vie des PA, ce que nous ferons à partir d'une recension des écrits déjà produits sur la question considérant leurs limites et vers la formulation d'une proposition de recherche permettant de les contourner.

Valérie AUBUT

Karine BERTRAND

Université de Sherbrooke

Marie-Marthe COUSINEAU

Université de Montréal

valerie.aubut@usherbrooke.ca

10. Relations entre la fréquence de consommation de cannabis et la délinquance routière.

Mots-clés : consommation de cannabis, délinquance routière, jeunes conducteurs, contraventions routières, prise de risque.

Des données récentes montrent une augmentation significative de la prévalence de l'usage de cannabis chez les adolescents et les jeunes adultes. Or certaines études ont observé une association entre l'usage de cannabis, l'expression d'attitudes favorables à la prise de risque sur la route et l'adoption de comportements routiers dangereux : excès de vitesse, agressivité au volant, conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool. Peut-on s'attendre à un accroissement de la délinquance routière en lien avec la hausse de consommation de cannabis ? L'objectif de la présente étude consiste déterminer les relations entre l'usage de cannabis et la délinquance routière, et à vérifier si la fréquence de consommation de cannabis est associée à une augmentation de la probabilité de recevoir une contravention routière. Plus de 300 participants ont été recrutés selon plusieurs critères : être âgés entre 18 et 25 ans, détenir un permis de conduire régulier, conduire au moins deux fois par semaine et avoir une bonne connaissance de la langue française. Ils ont répondu à une batterie de questionnaires, portant entre autres sur le dossier de conduite (accidents et contraventions), les habitudes de conduite, les habitudes de consommation d'alcool et drogue, les attitudes à l'égard du cannabis, les opinions concernant la légalisation et la décriminalisation du cannabis, ainsi que la version française du Dula Dangerous Driving Index (DDDI). Suite à l'établissement des inter-corrélations entre l'ensemble des variables, des analyses de régression logistique indiquent que l'usage de cannabis est associé à une augmentation du risque de recevoir une contravention découlant d'une infraction au Code de la sécurité routière, lorsque plusieurs variables confondantes sont contrôlées : c'est-à-dire le genre, la scolarité, la consommation d'alcool ou autres substances psychoactives, les opinions concernant le cannabis, de même que l'exposition à la conduite et l'agressivité au volant. De plus, il semble que l'usage de cannabis est associé à un risque plus élevé d'être impliqué dans une collision. L'ensemble des résultats indique que la fréquence de l'usage de cannabis et la conduite automobile dangereuse sont inter-reliés, ce qui appuie la théorie du comportement « à problèmes » intégrant l'usage fréquent et régulier de cannabis et la délinquance routière au nombre des comportements de déviance sociale. Il y a lieu pour les chercheurs de se pencher sur cette problématique dans la perspective des politiques de légalisation du cannabis.

Jacques BERGERON

Martin PAQUETTE

Jessica LAJEUNESSE

Noémie CORDELIER

Université de Montréal

jacques.bergeron@umontreal.ca

11. Le traitement assisté par héroïne.

Mots-clés : DAM, traitement, addiction, héroïne.

Une fraction des personnes en traitement par méthadone continue leur usage d'héroïne de rue. Pour aider ces personnes, la Belgique a testé un nouveau traitement par diacétylmorphine (DAM - héroïne pharmaceutique) en le comparant au traitement par méthadone. Dans ce modèle de traitement, la DAM est prescrite à des personnes sévèrement dépendantes de l'héroïne de rue dans un centre spécifique sous la supervision d'une équipe infirmière. Le projet TADAM (Traitement Assisté par DAM), une étude contrôlée randomisée, s'est terminée en janvier 2013. Pour être inclus, les participants devaient être dépendants à l'héroïne depuis au moins 5 ans, consommer de l'héroïne de rue (presque) quotidiennement et avoir essayé le traitement par méthadone. Le traitement par DAM était arrêté après 12 mois. L'équipe de recherche a évalué les participants tous les 3 mois. 74 participants ont été randomisés : 36 dans le groupe expérimental et 38 dans le groupe contrôle. Selon le critère d'efficacité primaire, aux temps d'évaluation intermédiaire, le groupe expérimental comptait 30% de répondeurs en plus que dans le groupe contrôle. A l'évaluation du 12e mois, le groupe expérimental comptait toujours plus de répondeurs que le groupe contrôle mais la différence (11%) n'était plus significative. Au 12e mois, la condition des participants dans le groupe expérimental s'était aggravée par rapport à l'évaluation du 9e mois. Cet effet n'a pas été détecté dans le groupe contrôle. Le groupe expérimental a cependant montré significativement plus d'améliorations au niveau de la consommation d'héroïne de rue et de la santé. Les actes délinquants ont diminué légèrement plus dans le groupe expérimental que dans le groupe contrôle. Le traitement par DAM est un traitement efficace pour les personnes sévèrement dépendantes de l'héroïne qui ne trouvent pas de solution avec le traitement par méthadone. Limiter à 12 mois s'est avéré contre-productif au point de diminuer les améliorations du traitement.

Isabelle DEMARET

André LEMAÎTRE

Université de Liège, CRIS

isabelle.demaret@ulg.ac.be

12. Liens entre le statut socio-économique et la consommation de substances chez les adolescents : Quelles incidences pour les filles et les garçons ?

Mots-clés : consommation de substances, adolescence, statut socio-économique, genre, modérateur.

La consommation de substances à l'adolescence constitue une conduite à risque qui n'en est pas moins populaire chez les jeunes. Ses facteurs explicatifs sont régulièrement examinés, toutefois, les liens qui unissent le statut socio-économique et la consommation de substances ne sont toujours pas clairs. Par exemple, le concept de statut socio-économique reste difficilement appréhendable du point de vue de l'adolescent et la question de la différence entre les genres demeure. Cette étude se propose d'analyser dans quelle mesure le statut socio-économique peut prédire, directement et par effet d'interaction avec l'estime de soi, autre prédicteur examiné, la consommation d'alcool et de substances illicites au sein des deux sexes. Des mesures auto-rapportées et standardisées ont été administrées à 330 adolescents, âgés de 14 à 17 ans, et provenant de différents types d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, respectivement 162 filles (moy. âge = 15,6 ans) et 168 garçons (moy. âge = 15,6 ans). A l'aide de statistiques réalisées par SPSS, nous pouvons premièrement montrer une différence significative dans la consommation de substances entre les filles et les garçons ($t(328) = 2,21, p = 0,03$). Deuxièmement, le statut socio-économique ne serait pas significatif chez les garçons ($b = 0,122, 95\% \text{ CI } [-0,04, 0,28], t = 1,52, p = 0,13$), tandis qu'il expliquerait marginalement la consommation de substances chez les filles ($b = 0,11, 95\% \text{ CI } [-0,003, 0,21], t = 1,91, p = 0,06$). D'autre part, la relation positive entre le statut socio-économique et la consommation de substances s'avérerait plus forte lorsque les jeunes filles présentent des niveaux peu élevés d'estime de soi ($b = -0,33, 95\% \text{ CI } [-0,06, -0,004], t = -2,27, p = 0,02$). Cette étude se conclut par une discussion concernant l'implication de ces résultats, notamment en matière de compréhension des facteurs explicatifs de la consommation d'alcool et de substances illicites chez les filles et chez les garçons.

Cécile MATHYS

Tamara HÉNIN

Fabienne GLOWACZ

Université de Liège

cecile.mathys@ulg.ac.be

ATELIER 4

EXPERTISE ET FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE.

Présidence : Stéphanie LOUP

13. L'expertise psychiatrique : révélatrice et/ou productrice d'une reconfiguration des savoirs et pouvoirs dans le champ de la pénalité ?

Mots-clés : *expertise psychiatrique, reddition du jugement, savoirs et pouvoirs.*

Notre communication porte sur la place de l'expertise psychiatrique dans la reddition du jugement en première instance, à partir du sens que ses acteurs lui attribuent. Plus particulièrement, elle vise à restituer nos premières réflexions sur les politiques et pratiques en jeu dans le cadre du discours expertal en Suisse romande, à l'aune des perceptions et représentations de ses producteurs (les experts) et de ses exploitants (les magistrats) ainsi que sur foi de dossiers pénaux. Dans ce sens, il s'agit d'explorer les façons dont les expertises sont élaborées, restituées puis utilisées et de mettre en lumière l'articulation des savoirs et des pouvoirs psychiatriques, judiciaires et politiques dans le champ de la pénalité. Notre proposition s'inscrit dans le cadre d'un projet doctoral; aussi, après une brève contextualisation de notre démarche ainsi que de ses contours conceptuels et méthodologiques, nous espérons susciter parmi les participants une réflexion critique quant à son objet, de sorte notamment à l'alimenter et l'enrichir.

Stéphanie LOUP

Ecole des Sciences Criminelles, Université de Lausanne

stephanie.loup@unil.ch

14. Magistrature pénale et production de vérité judiciaire au Brésil.

Mots-clés : *sentencing, culpabilité, Brésil.*

En s'appuyant sur une enquête ethnographique réalisée au Tribunal de Justice de la ville de Rio de Janeiro, l'exposé examine le processus décisionnel menant au verdict de culpabilité dans les affaires de vol et trafic de stupéfiants. Nous notons que la prise de décision des juges est marquée par la présomption de culpabilité qui découle d'un processus de catégorisation des justiciables en tant que « voleurs » et « trafiquants », catégories typiques associées à l'image de l'« ennemi », c'est-à-dire, l'individu insoumis et incapable d'un modus vivendi commun (Jakobs, 2009). Prenant appui sur les analyses empiriques réalisées, nous analysons le rapport entre la figure de l'ennemi et l'idée d'homo sacer (Agamben, 2002) en proposant que le verdict de culpabilité se construit à l'intérieur d'un « camp » – c'est-à-dire, un lieu de suspension de l'ordre juridique – qui se structure, paradoxalement, au sein même de la justice pénale.

Fernanda PRATES

Université d'Ottawa

fernanda.prates@umontreal.ca

15. L'abolition de la peine de mort : un bilan en demi-teinte.

Mots-clés : *peine de mort, abolition, droit international, traitement inhumain, extradition.*

Il est des débats dont on se persuade un peu rapidement qu'ils sont clos, à tort, et celui relatif à la peine de mort. Certes, le questionnement au tour de sa justification et des objections qui s'y opposent ne prend plus une dimension centrale si on adopte la littérature spécialisée des pays abolitionnistes. En revanche, la réflexion prend une autre dimension surtout dans les pays qui la pratiquent sans répit comme c'est le cas des Etats-Unis, la Chine, l'Arabie Saoudite...

Force est de constater que malgré la mondialisation du droit et l'influence du droit humanitaire, la suppression de la peine de mort connaît à la fois une tendance progressive abolitionniste et aussi une sorte de résistance à quelques exceptions près. A titre indicatif, le Royaume du Maroc a choisi une abolition de fait de la peine de mort.

Néanmoins, certaines difficultés subsistent car le droit international pose des limites sans aller jusqu'à inciter à l'abolition effective de cette peine. Ainsi, l'articulation des dispositions conventionnelles en la matière n'a pas facilité la qualification de la peine de mort comme traitement dégradant et inhumain, ce qui n'est pas sans incidence sur le régime de l'extradition.

Abdelaziz EL IDRISI

Université Ibn Tofail, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Maroc

elidrissiabdelaziz@hotmail.fr

ATELIER 5

DÉLINQUANCE JUVÉNILE AUTOUR DU MONDE.

Présidence : Fabienne GLOWACZ

16. La délinquance des Jeunes en Haïti: une analyse des tendances, des formes et des facteurs précipitants.

Mots-clés : délinquance, jeunes, formes, profil.

Le regard sur la délinquance des jeunes est double. Il exprime d'une part, une incapacité des institutions de socialisation et/ou de protection à assurer le développement de la tranche qui symbolise l'avenir (Petitaclerc, 2005) et d'autre part une obligation et une nécessité de sévir contre ce groupe par des mesures policières et judiciaires afin de protéger la société (Huyette, 2003). Cela dit, les données alarmistes et alarmantes véhiculées dans les médias et les politiques semblent obstruer tout questionnement sur la banalisation de certaines formes de délinquance (jugées normales par la société et groupe), l'atomisation des liens sociaux, la défaillance du symbolique (Morhain, 1997), la trajectoire de vie des jeunes, les formes d'exclusion et l'environnement social qui ont concouru au passage à l'acte. En Haïti, le premier contact des jeunes avec les policiers est souvent marqué par la violence et un discours dégradant. D'un autre côté, la création de la prison pour mineurs de Port-au-Prince et la quasi absence d'alternatives (déjudiciarisation, placement familial, centres de réhabilitation et protocole de réinsertion sociale) sont des indicateurs de réaction sociale qui excluent et confirment le regard dominant du discours sécuritaire sur les souffrances (psychique et sociale) des jeunes, le parcours de vie et les facteurs prédisposant à l'acte délinquant. Je me propose de présenter dans le cadre de ma thèse de doctorat les premiers résultats d'une recherche menée dans les institutions de la chaîne de protection des enfants en Haïti. Environ trois cent dossiers sont traités et une trentaine d'entretiens semi-directifs sont réalisés avec les enfants en détention préventive, condamnés et placés. Cette recherche compte dresser sur la base des variables clés un profil des enfants en conflit avec la loi, dégagera les tendances et formes de délinquances les plus marquées des jeunes en Haïti, puis analysera les facteurs qui expliquent les conduites délinquantes.

Claude MANE DAS

Université d'Etat d'Haïti

cmdas@unicef.org

17. La rue, la clandestinité... : facteurs de risque ou de résilience ?

Mots-clés : résilience, facteurs de risque, carrière délinquante, espace transitionnel.

Qu'est-ce qui pousse un adolescent à quitter sa famille et à se réfugier dans la rue, au risque de s'exposer davantage à des difficultés et à des conditions de vie extrêmes ? Qu'est-ce qui amène un jeune à fuir son propre pays pour rentrer dans la clandestinité, à l'étranger, souvent au péril de sa vie ? Les situations de rue et d'immigration ont été souvent décrites en termes de menace, danger et facteurs de risque. Elles aggravent les problèmes des jeunes, renforcent leur exclusion et leur cheminement vers les carrières délinquantes. Et si la rue ou la clandestinité comportait également des facteurs de résilience ? A partir d'une enquête conduite à Rabat auprès de deux groupes de jeunes, Marocains et Africains, en situation de rue et d'immigration clandestine, nous proposons une réflexion sur les trajectoires de vie de ces jeunes, qui, au lieu de basculer dans la délinquance, résistent plutôt et s'en sortent, malgré la présence de nombreux facteurs de risque. Le fil conducteur de cette réflexion est l'hypothèse que, face aux pressions économiques et culturelles, à la fragilité du cadre et du système familial, certains jeunes auraient tendance à chercher dans la rue et la clandestinité, l'équivalent d'un espace intermédiaire transitionnel nécessaire à la redéfinition de nouvelles frontières entre l'espace psychique interne et le monde extérieur, à l'établissement et à la négociation de nouveaux rapports avec les normes, la loi et les pouvoirs.

Mohamed GUEDAH

Université Mohammed V, Agdal, Rabat

guedah@yahoo.fr

18. Visages de délinquance des mineurs en contexte d'entre deux culturels : Cas de la Nouvelle Calédonie.

Mots-clés : *Nouvelle-Calédonie, délinquance juvénile, entre deux culturels, rite de passage.*

Selon le recensement de 2009, la population Calédonienne se composait de 245.558 personnes ; les moins de 30 ans en représentaient approximativement la moitié. Les Mélanésiens appelés Kanaks/Canaques, primo-habitants, forment environ 40 % de la population totale. De par l'héritage historique, cette population se trouve dans un entre-deux culturels, partagée entre l'attachement à la tradition des ancêtres et les tendances d'une occidentalisation liée à la colonisation. Selon les informations fournies par la police de Nouméa, depuis les années 2000, la Nouvelle-Calédonie connaît une augmentation très importante de la délinquance. Notre étude a pour but d'identifier les caractéristiques de la délinquance chez les adolescents en Nouvelle-Calédonie, sa nature et ses origines. Nous nous interrogerons particulièrement, dans notre recherche, sur la substitution du rite de passage par l'acte délictueux comme moyen de reconnaissance sociale et nous analyserons les relations qui existent entre la délinquance et les facteurs culturels. Pour notre étude, nous nous sommes appuyés sur un échantillon de 331 adolescents issus de deux populations : des jeunes « conventionnels » et d'autres, « judiciairisés ». Tous ont été soumis à un même questionnaire relatif à leur identité ethnique, à leur degré d'attachement à leur groupe d'appartenance culturelle ainsi qu'à leurs pratiques de délinquance auto-révélatrice. Concernant la population « judiciairisée », le recueil de données s'est appuyé également sur des entretiens cliniques, ainsi que sur la passation de tests psychométriques. Les résultats présentés porteront respectivement sur les données quantitatives et les analyses qualitatives.

Alexandra LAMBERT-GIMEY

Université Lumière Lyon II et Université du Québec en Outaouais (UQO)

Mohamed LAHLOU

Université Lumière Lyon II

Jacques DIONNE

Université du Québec en Outaouais (UQO)

alambertgimey@hotmail.com

19. Port et usage d'armes chez les jeunes : de l'accessibilité aux légitimités.

Mots-clés : *adolescent, port d'armes, usage d'arme, délit, délinquance juvénile.*

Le port d'armes chez les jeunes est un sujet de préoccupation tant du ressort de la santé publique que de la psychologie criminologique. Si l'arme peut être considérée comme un moyen pour le jeune visant à maintenir son identité personnelle et sociale, il est reconnu que la présence d'armes intensifie la menace-intimidation, la violence des conflits entre jeunes et la gravité des blessures. C'est au départ des questions d'une part de l'accessibilité de l'arme réelle et perçue par le jeune (dans l'environnement familial et social), et d'autre part de la légitimité du port et de l'usage d'armes, que la discussion va être menée à partir des données de deux études. Dans la première étude, nous avons analysé sur base d'une enquête menée auprès de 538 des adolescents (42% de filles) recrutés dans divers réseaux scolaires le profil des jeunes qui portent et utilisent une arme, les fonctions attribuées à l'arme (d'intimidation, de défense, de vengeance, de protection, de domination, de réassurance, ludique, ...) ainsi que les facteurs de risque environnementaux (relations aux pairs, milieu familial et scolaire, niveau de délinquance du quartier,...) et personnels (victimisations, agressivité et recherche de sensation). Une seconde étude se basant sur des entretiens avec des mineurs placés en IPPJ impliqués dans un délit avec ou sans arme analyse les dynamiques intentionnelles du port et de l'usage d'armes ainsi que les fonctions qui lui sont attribuées. Plus spécifiquement pour les mineurs délinquants impliqués dans un délit avec arme, ont été développés les dynamiques motivationnelles de l'utilisation de l'arme pendant le délit, l'intentionnalité de l'usage de l'arme de même que les éprouvés émotionnels après le délit. Il en ressort que les adolescents selon leur engagement dans la délinquance présentent des degrés d'accessibilité aux armes et divers types de légitimités qui sous-tendent le port d'armes.

Fabienne GLOWACZ

Anne-Sophie BOFFÉ

Université de Liège

France HENRY, Seyfi KUMULU, Dominique HELIN

IPPJ Fraipont

fabienne.glowacz@ulg.ac.be

ATELIER 6

VIOLENCES CONJUGALES ET CONTRE LES FEMMES : ANALYSE ET PERSPECTIVES DE POLITIQUE CRIMINELLE.

Présidence : Serge GARCET

20. La criminalisation des violences commises au nom de l'honneur est-elle la solution? L'approche Canadienne.

Mots-clés : violences commises au nom de l'honneur, criminalisation, victimisation, prévention, intervention interculturelle.

Récemment au Canada des cas de violences commises au nom de l'honneur (VCNH), largement médiatisés, ont soulevés des questions sur la façon de les prévenir et de protéger les jeunes filles vivant une telle situation. Si les VCNH sont qualifiées par certains de violences culturelles genrées, elles sont fondamentalement des formes de violences intrafamiliales et même communautaires qui violent les droits de la personne et les libertés fondamentales prévus dans les conventions internationales. Devant cette problématique nouvellement reconnue au Canada, les professionnels des services sociaux et juridiques ne sont pas toujours préparés ni formés à reconnaître les signaux de détresse des jeunes filles et les conditions entourant l'expression de VCNH. Mais, quelle est la réalité de la présence de VCNH mettant en danger des jeunes filles au Canada et au Québec? La communication visera, dans un premier temps, à comprendre le phénomène des violences commises au nom de l'honneur au Canada et, dans un deuxième temps, à cerner le contexte juridico-politique sanctionnant les VCNH tout en s'interrogeant sur les impacts d'une criminalisation.

Estibaliz JIMENEZ

Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Marie-Marthe COUSINEAU

Ecole de criminologie, Université de Montréal

estibaliz.jimenez@uqtr.ca

21. Mariages forcés : mieux comprendre pour mieux agir.

Le mariage forcé est une violation des droits de la personne, condamnée par toutes les religions et dans de nombreux traités internationaux. Le mariage forcé est caractérisé par l'absence de consentement d'au moins un des deux époux. Le mariage peut néanmoins avoir lieu sous la contrainte, qu'elle soit physique, psychologique, familiale, sociale, économique ou migratoire. Les femmes ou les jeunes filles qui en sont généralement les victimes peuvent encourir de graves conséquences qui peuvent prendre les mêmes formes que la contrainte et ainsi être physiques, psychologiques, familiales, sociales, économiques ou migratoires ; ces catégories n'étant, bien évidemment, pas mutuellement exclusives. Ces situations sont souvent tues, pour des raisons que nous exposerons, pour ensuite nous demander ce qui peut être fait pour prévenir cette problématique, protéger les victimes et les soutenir. Des pistes de solutions seront envisagées à partir des résultats d'une recherche s'appuyant sur le récit d'expérience de 13 femmes et 17 informateurs clés de divers milieux (police, justice, services sociaux et communautaires) concernés par la problématique.

Marie-Marthe COUSINEAU

Madeline LAMBOLEY

École de criminologie, Université de Montréal

Estibaliz JIMENEZ

Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières

mm.cousineau@umontreal.ca

22. Une typologie des conjoints ayant des comportements violents et ses impacts sur l'intervention.

Mots-clés : *violence conjugale, typologie, hommes violents, politique sociale, programmes d'intervention.*

Les recherches récentes permettent de nuancer le portrait de la violence conjugale, notamment à l'aide de typologies qui rendent mieux compte de la variété des contextes et des profils. Cette présentation aborde d'abord les débats entourant les différentes définitions des violences conjugales et leur influence sur la mesure du problème, sa prévalence apparente, la façon de le comprendre. Dans un second temps, sera présentée une typologie récapitulative des tendances principales permettant de distinguer trois principaux types d'agresseurs conjugaux : les Situationnels, les Dépendants et les Anti-sociaux. Enfin, seront discutées plusieurs questions et hypothèses sur les manières dont on pourrait ajuster les politiques sociales, les stratégies de contrôle et les programmes d'intervention en fonction de ces trois types, dont la réalité et les besoins diffèrent.

Jean-Martin DESLAURIERS

Université d'Ottawa

Fabienne CUSSON

Université de Montréal

jean-martin.deslauriers@uottawa.ca

23. Analyse socio-cognitive des modes de schémas précoces inadaptés et des caractéristiques de personnalité au sein d'une population de femmes victimes de violences conjugales.

Mots-clés : *victimologie, violence conjugale, schémas dysfonctionnels, sociocognitif.*

La violence à l'égard des femmes fait depuis longtemps débat dans le champ de la victimologie. De la vision historique de la victime « coupable » à la victime « innocente » des mouvements féministes, les enjeux moraux déterminent le plus souvent les arguments des parties dans une dialectique militante, de revendication et de rapport de force. Se plaçant résolument dans une position scientifique, la présente étude analyse au sein d'une population de femmes victimes de violences conjugales rencontrées dans le cadre d'expertises pré-sententielles, l'influence des représentations précoces inadaptées (schémas) selon la classification de J. Young sur la perception de la relation. Dans une perspective sociocognitive, l'étude mesure la prévalence de différents schémas précoces dysfonctionnels et envisage comment ceux-ci contribuent chez la victime adulte au maintien d'une vision dévalorisée d'elle-même et d'un rapport inégalitaire à l'altérité propice à l'émergence de comportements violents. L'étude analyse également l'impact de ces schémas sur la construction de la personnalité adulte et met en évidence la fréquence de certains modes préférentiels de personnalité selon les classifications DSM-IV/V au sein de cette population de femmes victimes.

Serge GARCET

Université de Liège, Département de criminologie, service de victimologie

serge.garcet@ulg.ac.be

24. Enseignements et perspectives d'une décennie de tolérance zéro à l'égard des violences conjugales.

Mots-clés : *victimologie; violence conjugale; politique d'aide aux victimes.*

Depuis 2004, et la mise en place d'une Circulaire « tolérance zéro » par Mme le Procureur du Roi à Liège (Belgique), puis quelques années plus tard par la circulaire des procureurs généraux, la question de la violence conjugale mobilise les acteurs de terrain de la Justice et des Associations en Wallonie. Différentes mesures institutionnelles ont été mises en place dans le but de répondre à cette problématique de la violence conjugale et de mieux accueillir la personne qui en est victime, l'encadrer et la soigner. Différentes mesures judiciaires et de suivis ont également été mises en place vis-à-vis de l'auteur. Dix ans après, l'atelier viserait à faire le point sur la question en analysant l'impact de ces mesures sur la problématique de la violence conjugale elle-même, mais plus largement en évaluant le retentissement de cet éclairage spécifique de la violence conjugale sur le développement du secteur de la victimologie en Région Wallonne. L'atelier proposerait une intervention visant à évaluer en termes pénaux l'influence de ses mesures sur la prévalence de cette forme de victimisation mais aussi son influence éventuelle sur la prise en compte de la victime au niveau des procédures

pénales. Une seconde intervention approcherait l'évolution du secteur de l'aide aux victimes et la contribution de cette problématique sur la transformation institutionnelle en matière d'accueil, d'aide et de prise en charge des femmes victimes de violence au niveau des services de police, des parquets et des services d'aide. Une troisième intervention aborderait le point de vue de la victime et de sa prise en charge et permettrait de prendre conscience des avancées mais aussi des enjeux futurs en matière d'accompagnement des victimes. Cette intervention dépasserait le caractère local de l'initiative pour en donner une lecture plus universelle et dégager les enseignements susceptibles d'être généralisés et transférés dans les pratiques.

Serge GARCET

Université de Liège, Département de criminologie, service de victimologie
serge.garcet@ulg.ac.be

ATELIER 7**LA PLACE ET LE RÔLE DE L'AUDIENCE DANS LA PROCÉDURE JUDICIAIRE : CONSTANCE OU MUTATION ?**

Présidence : Christian MOUHANNA

Mots-clés : *audience, accélération, management.*

Nul ne peut contester que depuis une vingtaine d'année, les organisations judiciaires sont entrées dans une ère nouvelle de fonctionnement partiellement marquée par une recherche d'efficacité accrue, elle-même fruit d'un mouvement de managérialisation dans cette sphère. Parallèlement, le moment de l'audience a souvent été décrit comme le temps fort de la procédure judiciaire, celui où les parties à la cause (justiciables, ministère public le cas échéant) présentent leur situation au juge, soulèvent des moyens de droit pour atteindre leurs objectifs et échangent des arguments. En d'autres termes, le moment de l'audience apparaît comme crucial et c'est certainement pourquoi durant des décennies il fut marqué d'une symbolique forte afin d'en préserver le caractère immuable et de le rendre propice à la réalisation de l'œuvre de justice. Cette session a pour but, au travers du compte-rendu de trois enquêtes empiriques, de questionner la place et le rôle qu'occupe l'audience dans la procédure judiciaire. Plus précisément, il s'agira de mettre en lien la tendance managérialiste contemporaine que nous observons et ses impacts (éventuels) sur la tenue des audiences. Garde-t-on les mêmes points de repères pour leur organisation ? Rendent-elles compte d'une fréquence et d'une charge de travail constante pour les magistrats ? Permettent-elles toujours la mise en place d'une procédure contradictoire satisfaisante pour toutes les parties ? Tente-on de les éviter par l'instauration de procédures alternatives ?

25. Juger ou réguler ? Analyse comparée des pratiques des juges belges en matière de règlement collectif de dettes et d'application des peines.

Mots-clés : *juges, régulation, application des peines, règlement collectif de dettes.*

La surpopulation carcérale et le surendettement figurent parmi les problèmes sociaux que le système politique peine à endiguer. En Belgique, deux juridictions s'en chargent : les tribunaux de l'application des peines [TAP] d'un côté, les tribunaux du travail [TT], compétents en matière de règlement collectif de dettes [RCD] de l'autre. Cette contribution propose de comparer les pratiques des juges dans ces deux juridictions. Cette mise en perspective permet de saisir deux évolutions du travail des juges et, par conséquent, de la Justice : premièrement, leurs pratiques se caractérisent par une triple dimension sociale, morale et légaliste ; deuxièmement, leur pouvoir de décision semble glisser vers ce que certains d'entre eux qualifient de « pouvoir régulateur ». La description et la comparaison des processus de traitement des dossiers d'application des peines et de RCD mettent en scène des juges qui, depuis près de sept ans, travaillent collectivement, avec des assesseurs ou avec des médiateurs. Nombreux sont les juges à préciser qu'ils ne jugent « pas vraiment », mais qu'ils rendent des décisions, dans une pratique du droit « plus proche des gens ». Les dossiers traités par ces juges se caractérisent quant à eux par leur complexité et leur longue durée de vie, comme en témoignent les « plans » (de réinsertion et de remboursement) qui y sont examinés. Ces dossiers sont évalués en cabinet par les juges puis discutés à l'audience qui devient un lieu d'écoute, d'orientation, de ré-orientation (plusieurs « passages » des justiciables). Les juges sont alors amenés à user de normes plus qu'à appliquer automatiquement les textes de loi, ce qui traduit les dimensions sociales, morales et légalistes de leur travail. Nous nous baserons sur deux études de cas réalisées au cours des deux dernières années dans deux TAP et quatre juridictions du travail en Belgique francophone. Ces enquêtes reposent sur des entretiens semi-directifs (n = 40 pour les TAP ; n = 48 pour le RCD).

Christophe DUBOIS**Joséphine BASTARD**

Université de Liège, CRIS

c.dubois@ulg.ac.be

26. Nouveau management public et tribunaux : la mise à mort de la qualité du contradictoire ?

Depuis l'affaire Dutroux, le politique n'a eu de cesse de tenter, avec plus ou moins de succès, de moderniser la justice. Pour ce faire, diverses pistes ont été suivies. D'un côté, on a observé la mise en place d'une série de dispositifs managériaux (total quality management, tableaux de bord, statistiques, rapport annuels, etc.) visant à améliorer les performances en termes d'efficacité et de rapidité d'exécution des tribunaux et des acteurs qui les composent (greffiers, magistrats, personnel administratif). D'une autre côté, de manière complémentaire, diverses matières juridiques ont vu leurs procédures réformées afin d'accélérer la durée de traitement des dossiers. Comparée à la France, la situation de la Belgique en matière de traitement accéléré des dossiers relevant des matières pénales devant les tribunaux correctionnels semble différente. Là où le Traitement en Temps Réel (TTR) et où la Comparution Directe (CR) semblent régner en maître, la Belgique a pour procédure la plus rapide la « comparution par procès-verbal » prévoyant des délais d'audiencement allant de 10 jours à 2 mois après les faits. Pouvons-nous pour autant conclure que la Belgique pratique toujours l'éloge de la lenteur en matière de traitement judiciaire ? Au travers de l'étude des procédures de poursuites possibles aux délits et de leur évolution dans le temps ainsi que du fonctionnement des chambres correctionnelles de deux tribunaux belges de première instance, nous tenterons de mettre en perspective l'hypothèse selon laquelle, si la qualité des dossiers subissant un procès correctionnel fait l'objet d'une « protection » de la part des magistrats du siège, dans le même temps le contentieux pénal global voit une part non négligeable de sa masse échapper au principe du contradictoire.

Frédéric SCHOENAERS

David DELVAUX

Université de Liège, CRIS

F.Schoenaers@ulg.ac.be

27. Détention provisoire et plaidoyer de culpabilité : une liaison dangereuse ?

Mots-clés : détention provisoire, plaidoyer de culpabilité, négociation, détermination de la peine.

Au Canada, la grande majorité des causes criminelles se soldent par un plaidoyer de culpabilité de la part de l'accusé, qui fait souvent suite à une entente issue de négociations entre l'avocat de la défense et le procureur de la couronne (Fischer, 2003). Cependant, malgré sa fréquence, cette pratique des négociations de plaidoyers de culpabilité fait l'objet de nombreuses critiques. L'on reproche à cette pratique de renvoyer à une image de justice opaque et marchandée (Piccinato, 2004) qui nuit à l'opinion du public sur les tribunaux (Cohen et Doob, 1990). Un autre effet pervers du plea bargaining dénoncé dans la littérature est qu'il peut inciter les accusés placés en détention provisoire à plaider coupable pour être libérés plus rapidement (Bibas, 2004). Or, le recours à la détention provisoire est en augmentation constante ces dernières années, et cette mesure n'est plus réservée uniquement à des cas présentant une certaine dangerosité (Porter et Calverley, 2001). De plus, les conditions de détention provisoire se sont aussi beaucoup détériorées. Ces réalités font en sorte que la détention provisoire crée d'énormes pressions sur la personne accusée, et qu'elle pourrait l'inciter à renoncer à son droit à un procès, ou lui faire perdre des arguments importants de négociation. Cette présentation s'intéresse à la question de l'influence de la détention provisoire sur les négociations des plaidoyers de culpabilité. Des entrevues ont été menées auprès d'avocats de la défense et d'accusé, afin d'explorer leurs expériences ainsi que leurs visions des plaidoyers de culpabilité. Lors de nos analyses, la détention provisoire est ressortie comme un enjeu particulier des négociations de plaidoyers de culpabilité. Cette présentation vise à comprendre comment la détention provisoire influence la décision des accusés de plaider coupable et comment elles jouent sur le pouvoir de négociation des avocats de la défense.

Elsa EUVRARD

Chloé LECLERC

Université de Montréal

elsa.euvrard@umontreal.ca

28. Quelle place pour l'audience dans la décision judiciaire française ?

L'accélération du traitement des affaires judiciaires ainsi que le développement de nouveaux outils procéduraux a considérablement modifié les modes de décision des magistrats français. Cette transformation touche d'abord les parquets. Ceux-ci sont désormais intégrés à un type de fonctionnement qui laisse peu de place à la réflexion et qui, par le caractère d'urgence qui est imposé, les invite à appliquer des grilles de décisions normalisées (barèmes). L'orientation des affaires aux parquets se fait en répondant de manière standardisée au compte rendu des policiers. En outre, de plus en plus de procédures d'orientation permettent de contourner le circuit de la décision par le juge. Quant à ce dernier, soumis lui aussi à des impératifs de productivité et de sanctions -peines plancher-, contraint de décider avec peu d'éléments, il glisse de plus en plus vers des automatismes (grilles de décisions, "masques" de rédactions de procédures) qui laissent peu d'espace à la réflexion et à l'analyse. On s'interrogera sur les capacités de ces magistrats à se "recréer" des marges d'autonomie et à réintroduire des questionnements et des choix dans un contexte organisationnel de plus en plus exigeant.

Christian MOUHANNA

CESDIP-CNRS

mouhanna@cesdip.fr

ATELIER 8**TRAÇOLOGIE ET ANALYSE DE LA CRIMINALITÉ – REGARDS CROISÉS AUX FRONTIÈRES DE LA CRIMINALISTIQUE, DES ÉTUDES POLICIÈRES ET DE LA CRIMINOLOGIE. (1)**

Présidence : Remi BOIVIN

Mots clés : *sécurité, études policières, criminalistique, enquête, traces.*

La traçologie ne se veut pas une discipline propre, mais le foyer d'études interdisciplinaires visant à construire des connaissances sur le crime et la réaction sociale autour de deux postulats. D'une part, les délinquants opèrent dans des environnements physiques, virtuels et sociaux qui conditionnent l'action criminelle. Celle-ci est contrainte de par la nature de la situation dont l'analyse permet de mieux appréhender la génération, la collecte et l'interprétation de la signification des traces. D'autre part, les traces sont le vecteur de connaissances qui renseignent sur les activités criminelles et s'exploitent dans les différentes formes d'action de sécurité. L'interprétation des traces peut ainsi se concevoir dans un effort d'analyse et de compréhension des problèmes de sécurité et aider à la définition et l'évaluation des approches de mitigation.

Dans un effort croisé de formalisation des champs d'intégration aux frontières des disciplines, deux chercheurs en criminologie et études policières et deux chercheurs criminalistes vont, pour chaque atelier, se prêter au jeu de soumettre une étude au regard d'un chercheur de l'autre discipline. Dans une démarche collaborative, ce dernier analysera la recherche à l'aune de sa discipline et la discutera dans la perspective de ses champs de connaissances ou de son approche méthodologique. Ce double atelier réunissant huit chercheurs, vise ainsi à présenter des points de rencontre par des études spécifiques.

Le premier atelier abordera, d'une part, l'analyse de séries et tendances détectées par le profilage forensique de documents d'identité, d'autre part, une discussion sur la notion de temps comme vecteur d'intégration en sciences criminelles. Le second atelier se verra le théâtre d'une discussion sur le degré de victimisation des délinquants dans le contexte de la fraude bancaire et la traçabilité des avoirs financiers en matière de lutte contre le terrorisme.

29. L'analyse forensique des fausses pièces d'identité à des fins de renseignement : une nouvelle approche d'intelligence criminelle.

Mots-clés : *faux document, profilage, renseignement, répétitions criminelles, analyse spatiotemporelle.*

L'analyse méthodique et la comparaison systématique des saisies de faux passeports, de fausses cartes d'identité et de faux permis de conduire permet de détecter des rapprochements entre cas, de suivre les tendances des marchés criminels et d'établir les caractéristiques récurrentes des faux documents à des fins de prévention. La présentation soulèvera les enjeux relatifs au développement d'une méthode performante de renseignement forensique et illustrera par des exemples sa contribution à la compréhension des formes de criminalité qui fabriquent, diffusent et utilisent les fausses pièces d'identité, notamment en soutien de la criminalité organisée.

Simon BAECHLERUniversité de Lausanne, Ecole des sciences criminelles
Police neuchâteloise**Olivier RIBAUX****Pierre MARGOT**

Université de Lausanne, Ecole des sciences criminelles

Rémi BOIVIN

Université de Montréal, Ecole de criminologie

Simon.baechler@unil.ch

30. Le temps comme vecteur d'intégration en sciences criminelles.

Mots-clés : *temps, enquête, prévention, renseignement.*

Le temps joue un rôle essentiel en sciences criminelles et permet d'allier la science forensique et la criminologie de manière large et transversale. A partir d'un état présent (par exemple la scène du crime ou l'arrestation d'un suspect), ces disciplines tentent de reconstruire le passé et de prévenir de futurs crimes. Le temps, en tant que ressource, mais aussi contrainte, constitue un levier intéressant pour développer une approche transdisciplinaire en sciences criminelles. En effet, le temps est un critère important à toutes les étapes du contrôle social, et plus spécifiquement des processus d'enquête, de prévention et de renseignement. Exploratoire, la présentation dressera une discussion théorique et appliquée sur la notion de temps en matière de reconstruction du crime et la manière dont le modèle proposé peut être approché en particulier sous l'angle de la prévention de la criminalité.

Céline WEYERMANN

Manon JENDLY

Université de Lausanne, Ecole des Sciences Criminelles

Quentin ROSSY

Université de Montréal, Ecole de criminologie

celine.weyermann@unil.ch

ATELIER 9**LES MÉTAMORPHOSES DES BANLIEUES À L'ÉPREUVE DU POLITIQUE.**

Présidence : Serge BROCHU

31. Débat soutenu par la Fondation Aquinas

Les banlieues se définissent par la place qu'elles occupent dans l'imaginaire social et politique. Elles sont moins caractérisées aujourd'hui par la pauvreté, le chômage ou la relégation, l'insécurité, que par une exclusion de nature politique. Les populations qui habitent ces territoires n'ont ni représentation ni capacité d'expression. Les politiques publiques ont accentué ce déficit de représentation.

Considérées comme "différents" ou "dangereux", les habitants des cités peinent à faire partie de l'espace commun. Si le problème est politique, la solution est donc politique...

Michel KOKOREFF

Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
CRESPPA

Discussion autour de l'ouvrage de M. KOKOREFF et D. LAPEYRONNIE, *Refaire la cité. L'avenir des banlieues*, Le seuil et La République des Idées, 2013.

Discutants :

Didier VRANCKEN

Université de Liège, Insitut des sciences humaines et sociales (ISHS), CRIS
Didier.Vrancken@ulg.ac.be

Frédéric OCQUETEAU

CESDIP-CNRS
ocqueteau@cesdip.fr

ATELIER 10**ACTUALISATION DES THÉORIES ET MÉTHODES EN CRIMINOLOGIE. (1)**

Présidence : Bertrand RENARD

32. Comprendre l'impact des expériences avec le crime et le système de justice sur l'opinion des citoyens quant au travail des tribunaux.

Mots-clés : *opinion publique, sévérité des tribunaux, expérience avec le système de justice, punitivité.*

Dans la littérature sur l'opinion des citoyens sur les questions en matière de justice, on a sévèrement critiqué les différentes mesures de cette «opinion publique». La conséquence est que l'on a finalement très peu tenté d'expliquer ou de comprendre l'opinion des citoyens sur les tribunaux criminels. La présentation vise à combler cette lacune en vérifiant comment les expériences et les connaissances des citoyens avec le crime, le système de justice ou ses acteurs clés influencent leur opinion sur la sévérité des tribunaux. Pour pallier aux critiques qui questionnent la validité des mesures habituelles de l'opinion publique, une nouvelle mesure, qui tient compte des faiblesses identifiées dans la littérature, est utilisée.

Chloé LECLERC

Université de Montréal, Ecole de criminologie

Anta NIANG

Université de Rennes 2, psychologie : Approches Fondamentales et Applications

chloe.leclerc@umontreal.ca**33. Etude scientométrique de la recherche sur les victimations.**

Mots-clés : *scientométrie, co-citation analysis, victimologie.*

Dans cette communication nous présentons les premiers résultats d'une étude scientométrique sur la recherche sur les victimations dans le champ pénal. Il s'agit d'analyser sur un plan quantitatif l'activité de recherche scientifique à partir de 3000 références extraites de la base de données du Web of Sciences (WOS). Cette étude s'organise en deux temps : 1/ D'abord, nous croisons les méthodes classiques d'analyses de co-citations et des mots-associés afin de dégager une représentation de la dimension collective de l'activité de recherche et du processus dynamique de construction des connaissances sur les victimations. L'analyse des co-citations entre journaux permet d'observer la persévérance dans le temps d'une rupture épistémique forte entre deux domaines : les sciences sociales et les sciences médicales de la victimation. Le calcul des matrices de contingence permet de montrer les différences et les convergences thématiques selon ces deux univers épistémiques. L'analyse temporelle des co-citations de références citées (sous-forme de carte radar) permet quant-à-elle de visualiser de manière plus précise l'émergence et le développement du domaine de la recherche sur la victimation. Distinguant trois périodes (1975-2001 ; 2002-2008 ; 2009-2013), l'analyse des mots associés permet un accès direct à l'évolution précise du contenu du domaine et son organisation en sous-domaines (fear of crime, sexual abuse, school crime, violence against women, etc.) dans le temps.

Bibel BENBOUZID

Université de Paris-Est, Marne la Vallée

bilel.benbouzid198@gmail.com

34. Les comportements des adolescents à l'épreuve de la socialisation genrée.

Mots-clés : *adolescence, délinquance, violence, genre, rapports sociaux.*

Trois types de résultats seront articulés pour discuter la question des liens entre genre et violence chez les adolescents. Les premiers obtenus au départ des données belges de la recherche internationale de délinquance autorévélee (ISR2-2) montrent que si ce sont les mêmes mécanismes psychologiques et psycho-sociaux (insécurité plurielles, rapports négatifs aux différentes institutions sociales) qui interviennent sur la valorisation de la violence et à sa mise en œuvre parmi les adolescents, le genre intervient au niveau des formes que revêtent ces pôles et la dynamique qui les relie (par ex., plus de ressenti de discrimination des filles dans la sphère familiale, des garçons dans l'école et la société...). Les seconds résultats issus d'une recherche pour l'institut d'Égalité des Chances montrent que l'exposition à la violence à l'école comme auteur et victime est reliée de manière différente aux stéréotypes intériorisés par les filles et par les garçons à propos de leur propre groupe sexué. Les troisièmes résultats sont issus d'une recherche qualitative effectuée portant sur les problèmes de discrimination et d'insécurité au sein d'écoles secondaires accueillant des publics précarisés. On peut voir comment les témoignages de ces jeunes rendent compte des rapports sociaux de sexe en action au sein et au départ de l'établissement scolaire. Ces trois types de résultats nous obligent à articuler une réflexion en termes de rapports sociaux de sexe et de classe.

Claire GAVRAY

Université de Liège

cgavray@ulg.ac.be

35. La relevance de l'ANT (Actor Network Theory – Théorie de l'Acteur Réseau) pour la recherche en criminologie – une première expérience de recherche sur l'utilisation de l'identification par analyse génétique en justice pénale.

Mots-clés : *Actor Network Theory, boîte à outils méthodologiques, expérience de recherche, connaissance criminologique.*

La présente contribution empirique permet de souligner avec force toute la pertinence de l'actor-network theory (ANT) pour la recherche en criminologie. Compte-tenu de notre objet de recherche (l'identification par analyse génétique en justice pénale), mettant en scène le droit pénal et la science (génétique), il nous est apparu comme une évidence de mobiliser ce cadre théorique. En effet, « Bruno Latour a fait de l'exploration de ces modes de véridiction l'ambition de son programme, sans qu'il ait eu pour autant l'occasion de s'intéresser au lieu de leur entrecroisement » (Dupret, 2005, 619). En étendant la mobilisation de ce cadre théorique à l'ensemble des pratiques en suivant l'ADN depuis la scène de crime jusqu'à sa prise en compte dans les décisions judiciaires, il apparaît que la grille d'analyse de la sociologie de la traduction nous permet de nous équiper d'une boîte à outils adéquate pour exposer les transformations successives qui permettent à un matériel biologique de devenir une information judiciaire. Nous trouvons donc chez les auteurs de l'ANT un appareillage conceptuel approprié pour mener notre analyse et ordonner notre discussion sur la rencontre entre le droit et la science sous des aspects aussi divers que la concurrence des normativités, la définition des rôles, la validité dans l'établissement pénal des faits, l'échange et la communicabilité entre acteurs de disciplines étrangères, l'effectivité des filières et des outils d'enregistrement, la temporalité dans l'action... En particulier, la prise en compte du pouvoir médiateur des objets (non-humains) constitue une grille d'analyse qui permet de dépasser résolument une rationalité récurrente considérant que ce qui est technique serait non social.

Bertrand RENARD

INCC

bertrand.renard@just.fgov.be

ATELIER 11

CRIMINOLOGIES SANS FRONTIÈRES.

Présidence : Lionel GROSSRIEDER

36. Rien n'est permanent, sauf le changement : une analyse de la mobilité criminelle en Suisse.

Mots-clés : déplacement criminel, approches situationnelles, mesure de la criminalité, analyse criminelle.

Notre contribution relaie le protocole méthodologique et les principaux résultats d'une recherche portant sur la mobilité des délinquants entre deux cantons de Suisse romande, entre 2009 et 2012, à partir de leurs données policières respectives. Pour ce faire, deux axes d'analyse ont été privilégiés : le déplacement des opportunités criminelles d'une part, et celui des auteurs d'infractions au Code pénal suisse (CPS) et à la Loi sur les stupéfiants (LStup) d'autre part, à l'aide non seulement des statistiques des polices cantonales impliquées, mais aussi d'une plate-forme commune pour l'analyse des délits sériels. En complément de ces deux axes d'analyse, un dépouillement des documents portant sur les opérations menées, des observations sur le terrain et des entretiens à usage exploratoire et descriptif ont été réalisés. La mesure du déplacement a été réalisée à l'aide de l'étude des taux de variation, des quotients de déplacement pondéré et des quotients de localisation sur un panel d'infractions préalablement sélectionnées eu égard à leur volume. Si cette recherche est tributaire de certaines limites, qui seront discutées ici, ses principaux résultats convergent tous vers un déplacement criminel de plusieurs des infractions retenues, du canton de Genève à celui de Vaud, pour la période 2011-2012. Concernant les opportunités criminelles, il ressort un déplacement des cambriolages, vols à la tire, vols simples et vols dans un véhicule du canton de Genève vers le canton de Vaud. L'analyse du déplacement des auteurs suit également cette tendance et met en lumière un faible pourcentage d'auteurs intercantonaux, mais extrêmement prolifiques. Ces résultats permettront d'ouvrir la discussion sur un certain nombre de pistes explicatives et prospectives.

Julien CHOPIN
Lionel GROSSRIEDER
Manon JENDLY
Stéphane BIRRER
Laura ROSSI
Nil COSKUN
Thibault GENESSAY
Simon BAECHLER
Université de Lausanne
julien.chopin@unil.ch

37. Insécurité sans frontières: les résultats d'une enquête dans l'Euregio Meuse-Rhin.

Mots-clés : insécurité, peur du crime, enquête de victimation, international.

Afin de comprendre les phénomènes de sécurité à un moment donné et sur un territoire donné, le recours à différentes types de sources est indispensable. Les données administratives, souvent représentées par les statistiques policières sont alors complétées par des données subjectives, permettant d'inclure l'opinion du citoyen. Dans l'Europe du 21^{ème} siècle, les frontières ne représentent plus toujours un obstacle. Cela est particulièrement vrai en Euregio Meuse-Rhin et vaut autant pour le citoyen « lambda » que pour le citoyen « délinquant ». Cette dimension internationale parfois déjà prise en compte au niveau de la compréhension des données policières l'est maintenant aussi au niveau des données subjectives. En effet, l'enquête quantitative sur le sentiment de sécurité et d'insécurité dont il est question ici a permis de récolter l'opinion de 2035 sujets provenant de 4 régions différentes issus de 3 pays, à savoir la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas. La plus-value de cette approche transnationale réside dans le fait d'avoir appliqué un même instrument de mesure sur tout le territoire transnational, élément permettant la comparabilité des données récoltées. La découverte de différences entre les régions permet de trouver d'éventuelles bonnes pratiques tandis que la découverte de points communs vise à mettre en exergue les problèmes/points forts communs à l'Euregio. Les résultats de cette enquête montrent à quel point une réflexion, voir même approche commune devient cruciale si l'on veut contrer les

phénomènes criminels et rencontrer les préoccupations des citoyens transfrontaliers. De ce fait, à la fois l'existence mais aussi l'absence de frontières jouent un rôle prépondérant.

Michaël DEJOZÉ

André LEMAÎTRE

Université de Liège, CRIS

m.dejoze@ulg.ac.be

38. Les échanges forensiques internationaux au service du renseignement.

Mots-clés : science forensique, échange, renseignement, coopération internationale, décision.

La criminalité ne s'arrête pas aux frontières. Ce constat n'est pas nouveau. En regard de la mobilité des criminels, de leurs activités et d'une certaine globalisation du crime, nous percevons ces dernières décennies une augmentation de la criminalité internationale. En réaction à cette perception, une forte tendance pour la mise en place de systèmes de coopération policière et judiciaire, ainsi que d'échange de données forensiques s'est alors développée. Des systèmes de coopérations multilatéraux tels qu'Interpol, Europol, les Centres de Coopération Policière et Douanière et les accords bilatéraux de coopérations policières se sont renforcés. Cependant, avec à disposition une multitude de canaux et un grand nombre de pays destinataires, chacun ayant leur propre système policier et judiciaire, les requêtes internationales peuvent s'avérer des plus complexes. Dès lors, l'utilisation de ces moyens est très disparate. Sans déterminer la raison, le but attendu ni la pertinence des données forensiques transmises, le système tend à être submergé par la quantité et la diversité des requêtes. En outre, avec une approche principalement fondée au cas-par-cas, une certaine absence de vision globale et de stratégies est à relever. C'est pourquoi, nous proposons d'élaborer une structure fondée sur le renseignement pour orienter les processus d'échanges de données. Une structure régionale développée dans la partie ouest de la Suisse servira de modèle. Les échanges entre cantons suisses et avec l'international, ainsi que les comparaisons d'informations y ont été systématisés. Une nouvelle plateforme a été mise en place pour améliorer le suivi des délits sériels à travers les juridictions. La présente recherche postule qu'un système basé sur le renseignement peut aider et influencer les processus de décisions dans les échanges internationaux, en identifiant quelles sont les informations et données forensiques les plus pertinentes, pourquoi, comment, quand et où.

Denise Sarah SULCA

Université de Lausanne

denisesarah.sulca@unil.ch

39. Le contrebandier, le criminel et le délinquant en col blanc : sociogenèse de la coopération policière franco-suisse au prisme de la construction d'un problème transfrontalier.

Mots-clés : délinquance franco-suisse, coopération policière.

L'étude de la sécurité dans un espace transfrontalier fait davantage écho à la sécurité des frontières qu'à la lutte contre la délinquance transfrontalière. Pour autant, le cas d'étude de la frontière franco-valdo-genevoise présente l'intérêt d'identifier les logiques de coopération à l'œuvre – au sein de l'espace Schengen – dans le but de lutter contre la délinquance et la criminalité de nature transfrontalière. Les archives douanières et judiciaires révèlent ainsi des faits quasi-quotidiens de contrebande à chaque poste frontière, notamment entre 1850 et le début de la guerre froide. Si le contrebandier peut être appréhendé comme l'une des figures emblématiques de la frontière (Reitel, 2004), nous observons parallèlement une évolution de la nature des faits de délinquance transfrontalière au cours de la seconde moitié du XX^e siècle : la contrebande alimentaire laisse alors place à des trafics de stupéfiants et des mouvements de capitaux, et l'origine géographique des individus impliqués s'élargit grâce aux nouveaux moyens de communication. Nous nous interrogeons alors sur les moyens de lutte contre ces activités particulières. En effet, la coopération policière, douanière et judiciaire franco-suisse telle qu'elle se donne à voir aujourd'hui a été permise par la construction en amont d'un problème commun aux deux Etats : l'existence d'une « criminalité transfrontalière » (Favarel-Garrigues, 2002). Il reste que l'apparente homogénéité de cette coopération institutionnelle semble à relativiser : nos recherches exploratoires que nous proposons de présenter ici ont déjà permis de mettre en évidence une coopération différenciée,

dépendante notamment de la nature des faits de délinquance transfrontalière considérés (faits de violence, trafics de stupéfiants, délinquance en col blanc,...).

Sarah GIRARD

PACTE Territoires , Grenoble

girard.sarah@wanadoo.fr

ATELIER 12

ACTEURS DE L'ORDRE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Présidence : Jacques DE MAILLARD

40. A l'intersection du policier et du manifestant : le travail des agents de médiation dans la gestion des foules.

Mots-clés : police, manifestant, gestion des foules, agents de liaison, maintien de l'ordre.

Au cours de l'année 2012, suite à l'annonce par le gouvernement de l'époque d'une augmentation substantielle des frais de scolarité, le Québec a été le théâtre d'une mobilisation étudiante sans précédent. Étala sur plus de 7 mois, constitué de plus de 600 manifestations sur le seul territoire montréalais, ce mouvement social – nommé Printemps érable – a donné lieu à une multitude d'affrontements entre policiers et manifestants. Ces nombreuses interactions furent marquées par une très forte variabilité : en taille (de quelques manifestants à plus de 200.000), en degré de violence, en répertoire d'actions tant policier qu'étudiant, ou même en cadre de régulation qui a lui aussi fluctué au cours du temps. Le Printemps érable constitue à ce titre une sorte de micro laboratoire pour qui cherche à comprendre les variations dans le style de gestion policière des manifestations. Cette présentation, extraite d'une recherche plus large sur le vécu des officiers du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) lors du Printemps érable, se donne pour objectif spécifique d'analyser le travail des médiateurs du SPVM, des agents de liaison chargés de négocier avec les manifestants et, en théorie, de diminuer les risques de heurts violents. Les résultats provenant d'entrevues semi-directives conduites auprès de l'équipe de médiation seront exposés ici. La question de l'efficacité perçue de leur action sera notamment abordée, ainsi que de leur position particulière sur l'échiquier organisationnel de la police en situation de maintien de l'ordre, à l'intersection des policiers et des manifestants, et devant lutter pour obtenir la confiance de ces deux groupes.

Simone TUZZA
Massimiliano MULONE
Université de Montréal
simone.tuzza@umontreal.ca

41. Gérer la sécurité publique. Rôle et usages du plan zonal de sécurité.

Mots-clés : police, politique de sécurité, dispositif d'action publique.

Pierre angulaire de la réforme des polices de 1998 dont ils cristallisent les transformations structurelles et culturelles, les plans zonaux de sécurité marquent un tournant dans la gestion de la sécurité publique et, subséquentement, dans le travail quotidien des policiers. À travers ce dispositif d'action publique, le politique inscrit en effet l'institution policière dans une démarche stratégique et réflexive, pleinement ancrée dans les concepts de sécurité intégrale, de community policing et de New Public Management. Sur la base d'une étude de cas réalisée dans une approche bottom-up et qualitative – entretiens semi-directifs (N=19) et observations directes – au sein d'une zone de police de la Région flamande, nous proposons d'analyser la mise en œuvre de cet instrument d'action publique. Partant du constat qu'il existe un décalage irrémédiable entre les intentions d'une politique et ses résultats concrets, cette contribution vise à saisir le rôle et les usages de la politique de sécurité dans le fonctionnement quotidien de la zone de police. L'approche compréhensive privilégiée tentera ainsi de déceler le sens que les policiers (à tous les échelons de l'organisation) mettent dans les pratiques et les discours qui entourent cette gestion managériale de la sécurité. Par le prisme du plan zonal de sécurité et à travers l'analyse de son intégration dans l'organisation policière, cette monographie tentera de comprendre la manière dont la sécurité publique est gérée sur un territoire particulier. En cela, les représentations spécifiques du rôle de la police dans la société, indéniablement véhiculées par les plans zonaux de sécurité, seront également mises en perspective avec l'appropriation que font les acteurs du dispositif étudié.

Alice CROQUET
Université de Liège, CRIS
acroquet@ulg.ac.be

42. Utilité des indices et la décision d'exploiter les traces dans l'enquête.

Mots-clés : *utilité, science forensique, efficacité, contribution.*

Ces dernières années, le rôle grandissant de la science forensique dans les étapes du processus judiciaire a largement été médiatisé. Parallèlement ses bases scientifiques et l'efficacité de sa contribution ont été relativisées, voire remises en question. En conséquence, nombre d'études ont tenté de mesurer l'efficacité de la science forensique, utilisant pour cela une panoplie d'indicateurs provenant essentiellement des domaines économique, sociologique ou criminologique. Or, la majorité de ces mesures n'est que peu appropriée pour saisir les dimensions de l'apport de l'exploitation des indices matériels. Par exemple, le ratio de traces biologiques aboutissant à l'identification d'un individu par rapport au nombre de traces biologiques prélevées n'est que peu informatif : le profil identifié peut correspondre à celui de la victime (et donc être comptabilisé comme une réussite) mais il ne donne que peu d'information supplémentaire utile à l'enquête, mise à part son potentiel d'exclusion. N'étant pas convaincus de la pertinence des indicateurs proposés pour mesurer l'impact de la science forensique dans le processus judiciaire, nous proposons l'introduction du concept d'utilité des indices pour évaluer la contribution des traces. Ce dernier, défini comme plus-value d'information pouvant être obtenue par l'exploitation d'une trace, dépend des connaissances disponibles avant la sélection de traces, ainsi que du potentiel informatif de cet indice. La présente étude porte sur l'utilité des indices dans le processus d'enquête, et notamment sur la prise en compte de ce concept dans la décision d'exploiter ou non une trace. Cette phase de décision est cruciale en science forensique puisqu'elle se pose régulièrement pour savoir comment gérer au mieux un nombre important de traces avec des ressources limitées. Nous pensons que le résultat de la décision d'exploiter ou non pourrait être optimisé par la formalisation et la prise en compte de l'utilité comme facteur déterminant.

Sonja BITZER

Olivier DELÉMONT

Université de Lausanne

sonja.bitzer@unil.ch

43. La (dis)proportionnalité entre la force utilisée et la résistance lors d'une intervention policière.

Mots-clés : *intervention policière, usage de force*

Règle générale, les policiers sont autorisés à utiliser une force raisonnable lorsqu'ils le jugent nécessaire. La résistance du sujet a longtemps été le principal, sinon le seul, critère de détermination du niveau de force adéquat : plus grand est le niveau de résistance, plus « musclée » sera la réponse policière. Ce modèle en escalade est aujourd'hui en voie d'être remplacé par un modèle situationnel dans lequel d'autres éléments peuvent être pris en compte. Ce changement de philosophie est-il basé sur la réalité des policiers? Pour le savoir, plus de 1000 interventions policières ayant eu lieu dans une grande ville canadienne entre 2007 et 2011 ont été analysées. Le but de l'analyse présentée n'était pas d'identifier les facteurs liés au niveau de force utilisé par la police lors d'une intervention mais plutôt de comparer trois catégories d'interventions : celles où le niveau de force utilisé était proportionnel au niveau de résistance, celles où la force utilisée excédait la résistance et celles où le niveau de force utilisé était inférieure à la résistance du sujet. Les résultats obtenus suggèrent que plusieurs facteurs liés à la situation mais aussi aux caractéristiques individuelles des policiers et des sujets sont liés à la proportionnalité entre la force et la résistance. Ces résultats appuient le changement philosophique d'intervention prôné, entre autres, par l'École nationale de police du Québec.

Rémi BOIVIN

Université de Montréal

remi.boivin@umontreal.ca

ATELIER 13

GANGS ET DÉLINQUANCE EN GROUPE.

Présidence : Sylvie HAMEL

44. Groupes délinquants juvéniles : quelle méthode pour une recherche « ethno-criminologique » ?

Mots-clés : méthodologie qualitative, délinquance en groupe, jeunes, intégration.

Dans le cadre de notre recherche portant sur les groupes de jeunes délinquants ou déviants (Cloward, Ohlin, 1960 ; Robert, Lascoumes, 1974; Mellor, MacRae, Pauls, Horninck, 2005; Klein, Weerman, Thornberry, 2006; Mohammed, 2011), une spécificité est apparue dès le début des démarches empiriques. En effet, une notion d'exclusivité est entendue entre chaque membre du groupe, rendant l'accès à l'information difficile tant les frontières de ce groupe vis-à-vis de l'extérieur sont imperméables (Cohen, 1955, in Ogien, 1999). Le chercheur se trouve alors confronté à différents obstacles : la difficulté de prise de contacts avec les groupes, la difficulté d'intégration du chercheur au sein de ceux-ci et la difficulté de récolte de données suffisantes pour la recherche. Pour répondre à ces différents éléments, nous avons mis en place une méthodologie spécifique pour atteindre l'objectif principal de notre recherche : comprendre le groupe délinquant dans sa globalité, les jeunes étant experts de leur vécu. Les frontières de ces alliances spécifiques semblent de prime abord imperméables à celui qui ne s'intéresse que succinctement aux rassemblements en eux-mêmes. La relation ainsi que la qualité du lien existant entre le chercheur et les jeunes se sont alors révélés comme étant des éléments importants pour atteindre nos objectifs. Cette relation et ce lien se construisent au fur et à mesure de la recherche, laissant entrevoir progressivement les possibilités permises par la population de terrain. Cependant, cette construction n'est pas automatique et de nombreuses étapes sont nécessaires afin que cette relation soit non seulement construite mais également profitable à la recherche.

Line WITVROUW

Fabienne GLOWACZ

Université de Liège, Service de Psychologie clinique de la délinquance, des inadaptations sociales et des processus d'insertion

Michel BORN

Université de Liège

André LEMAÎTRE

Université de Liège, CRIS

l.witvrouw@ulg.ac.be

45. Évaluation des risques liés aux bandes urbaines : une mesure de l'adhésion à la culture de gang (MACg).

Mots-clés : bandes, culture de gang, mesure de l'adhésion, délinquance.

La fréquentation des pairs délinquants figure au nombre des meilleures variables prédictives du comportement criminel. L'appartenance aux bandes urbaines, jugée comme sa manifestation la plus dangereuse, fait l'objet d'une attention très particulière. De nombreuses études indiquent, en effet, que les membres de ces groupes commettent davantage de délits que les autres délinquants et qu'ils représentent, de ce fait, une plus grande menace à la sécurité publique. Aussi, les rares études sur la prédiction de la récidive des personnes associées aux bandes urbaines indiquent qu'à risque égal, elles sont plus souvent arrêtées et condamnées pour des crimes violents que les autres personnes contrevenantes. L'adhésion à la culture de gang figure au nombre des explications de la grande propension au crime des membres des bandes urbaines. Or, ce concept n'a jamais été clairement défini et opérationnalisé afin d'être mesuré empiriquement, malgré un nombre substantiel d'ouvrages sur la question. Pour remédier à la situation, une mesure de l'adhésion à la culture de gang, la MACg, a été développée à partir d'une revue de la littérature, soumise à des experts afin d'examiner la pertinence de son contenu et mise empiriquement à l'épreuve auprès de contrevenants mineurs et adultes. Cette communication a deux objectifs. D'abord, elle vise à présenter la MACg et les résultats d'un premier examen de sa fidélité. Ensuite, elle vise à discuter de l'effet du niveau d'adhésion à la culture de gang sur les conduites délinquantes des personnes contrevenantes. Une mesure de l'adhésion à la culture de gang présente de nombreuses utilités. En plus de contribuer aux efforts de résolution des problèmes conceptuels et méthodologiques auxquels se heurte l'étude de

l'influence des bandes urbaines sur les conduites délinquantes, elle peut servir l'amélioration des pratiques d'évaluation et de gestion des risques des personnes contrevenantes.

Chantal FREDETTE

Jean-Pierre GUAY

Université de Montréal, Ecole de criminologie

chantal.fredette@umontreal.ca

46. Les gangs en périphérie de Montréal sont-ils présents ou revendiqués ?

Mots-clés : *Gangs, problème social, constructions sociale, visibilité.*

Comme toute réalité sociale, la problématique des gangs de rue trouverait son identité non seulement dans les faits auxquels elle doit son assise empirique, mais tout autant dans les interprétations qui en sont tirées et les revendications dont ces dernières font ensuite l'objet. Cette dimension subjective constitue une véritable composante du problème des gangs. Elle peut amener les acteurs concernés à interpréter avec plus ou moins de distorsion divers indicateurs de la présence possible de gangs sur leur territoire, comme elle peut aussi jouer sur la volonté de ces acteurs à se mobiliser pour y faire face. Pour considérer cette dimension du problème, nous avons animé, entre 2008 et 2010, 17 groupes de discussion organisés dans quatre villes du Québec, situées en périphérie de Montréal. Chacun regroupe de manière relativement homogène des acteurs de différents milieux (milieu policier, institutionnel, communautaire et scolaire, ainsi que des filles et des garçons ayant fait l'expérience des gangs). En se répondant les uns les autres au fil de la discussion, la plupart des répondants parviennent à faire la preuve que des gangs occupent leur territoire. En s'appuyant toutefois sur la représentation qu'ils ont des «vrais gangs» et qu'ils évoquent être présents surtout dans les grands centres. Mais le plus intéressant reste à voir comment ces acteurs construisent ensemble une position collective, selon leurs intérêts, à l'égard de cette problématique. Et comment cette position peut stigmatiser leur communauté ou encore lui donner une certaine visibilité.

Sylvie HAMEL

Université du Québec à Trois-Rivières

sylvie.hamel@uqtr.ca

ATELIER 14

CONSOMMATIONS PORNOGRAPHIQUES ET DÉLINQUANCES.

Présidence : Julie CARPENTIER

47. Analyse des collections de pornographie juvénile : étude de l'évolution des intérêts sexuels.

Mots-clés : *pornographie juvénile, gravité, collectionneur, informatique judiciaire.*

Dans cette présentation, les résultats d'une analyse des collections d'images de pornographie juvénile de 40 collectionneurs seront présentés. Afin d'étudier l'évolution des images dans le temps, la méthode de l'analyse informatique judiciaire (computer forensics) fut utilisée. Ainsi, un échantillon de 61 244 images fut analysé selon l'âge et les actes posés sur les images. Nous avons ainsi pu distinguer quatre groupes en fonction de l'évolution de la gravité des images au fil des mois. Afin d'illustrer ces parcours, des cas types seront présentés. Les résultats mettent en évidence la pertinence de l'utilisation de l'informatique judiciaire dans les études en criminologie, mais aussi, décrivent une réalité encore très peu étudiée.

Francis FORTIN

Université de Montréal

Francis.Fortin@umontreal.ca

48. Adolescents et délinquance : Quelles représentations de la sexualité et de la pornographie, pour quelle sexualité ?

Mots-clés : *pornographie, représentations, délinquance juvénile, sexualité, vulnérabilités.*

Bien que la pornographie ne soit pas un phénomène nouveau, ses supports, ses modalités d'accès, son public, etc. se sont vus modifiés suite à l'avènement des nouvelles technologies. Ainsi, de nos jours, les adeptes de ce média peuvent d'un simple clic visionner une variété d'images et de films à caractère pornographique de manière anonyme et gratuite. Alors que de nombreuses questions se posent quant à l'influence de ces médias sur le développement psycho-sexuel et sur les conduites des adolescents, peu d'études y ont été consacrées. Avant de considérer la population délinquante, il était important d'évaluer la consommation pornographique dans une perspective développementale auprès d'une population d'adolescents. Nos recherches se sont centrées, d'une part sur l'impact de l'accessibilité et de la visualisation de ces médias au niveau des représentations de la sexualité et de la pornographie, et d'autre part, sur l'influence de la consommation pornographique au niveau du développement psycho-sexuel et des pratiques sexuelles des adolescents. Une enquête a été menée auprès de 319 jeunes (150 filles) comprenant, en plus des items se rapportant à la sexualité et à la pornographie, plusieurs tests évaluant des dimensions du fonctionnement psychologique et social. Des entretiens semi-directifs ainsi que ces différents tests ont été proposés à des adolescents délinquants judiciairisés. Nos résultats mettent en évidence que la consommation pornographique influence les représentations (et réciproquement) et certains aspects des pratiques sexuelles des jeunes. Les adolescents délinquants (auto-révélés et judiciairisés) apparaissent comme plus vulnérables par rapport aux sollicitations de ces médias.

Rosa PUGLIA

Fabienne GLOWACZ

Université de Liège

fabienne.glowacz@ulg.ac.be

49. La pédophilie et les consommateurs de pédopornographie en ligne : une étude socio-criminologique des réalités italienne et française.

Mots-clés : *pédophilie, pédopornographie, cyberspace, recherche quanti-qualitative, police.*

Cette intervention propose d'examiner les différentes manifestations de la pédophilie en ligne, en se penchant plus particulièrement sur l'analyse des consommateurs de pédopornographie. Parmi les différents aspects de la délinquance sexuelle envers les mineurs, nous avons choisi d'aborder ces phénomènes en raison des nouvelles caractéristiques qu'ils revêtent grâce à la mise en œuvre des technologies de l'information. En effet, la pédophilie se caractérise par un nouveau visage qui, bien loin d'être le simple résultat de l'addition d'une perversion sexuelle et de la dimension virtuelle, désigne au contraire une problématique en soi, qui soulève des questions et de nouveaux défis tant dans le domaine de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, que sur le plan de la prévention. La contribution proposée se focalise donc sur l'émergence de cette dimension « virtuelle » de la pédophilie, analysée à partir de plusieurs points de vue et grâce aux résultats d'une enquête de terrain menée en Italie et en France, pendant trois ans, auprès des unités de police spécialisées dans les enquêtes en matière d'atteintes aux mineurs sur Internet. Dans cette perspective nous examinerons d'abord les caractéristiques de la pédophilie en ligne, en se focalisant sur la production et la diffusion de matériel pédopornographique, ainsi que sur les propositions sexuelles à mineur sur Internet (grooming). Afin de mieux circonscrire ces phénomènes, nous présenterons les résultats de notre étude concernant la nature des contenus échangés et leurs modes de production et de diffusion, avec une attention toute particulière portée aux processus sociaux, cognitifs et motivationnels impliqués dans la dynamique criminelle. Enfin, l'intervention se focalisera sur les pédophiles en ligne, afin de tracer un portrait statistique de la situation et dégager quelques profils de consommateurs de pédopornographie et d'agresseurs sexuels en ligne.

Giorgia MACIOTTI

Université Toulouse 1 Capitole, Centre d'Etudes et de Recherches sur la Police (CERP)

giorgia.macilotti@gmail.com

50. Les habitudes de consommation de pornographie d'un sous-groupe d'adolescents auteurs d'agression sexuelle à l'ère technologique.

Mots-clés : *adolescents auteurs d'agression sexuelle, consommation de pornographie, internet.*

Avec le déploiement des nouveaux médias technologiques, la pornographie est devenue une source importante d'information et de référence sexuelle pour les adolescents au cours des deux dernières décennies, déclassant au passage les agents d'éducation conventionnels (parents, école, religion) offrant des représentations de la sexualité beaucoup plus limitées (Brown & L'Engle, 2009; Zillmann, 2000). Des études récentes ont d'ailleurs démontré que la grande majorité des adolescents ont déjà consommé de la pornographie avant d'atteindre l'âge de la majorité, même si, en principe, l'accès à ce matériel est interdit aux mineurs (Sabina, Wolak, & Finkelhor, 2008; Peter & Valkenburg, 2008). Pourtant, la consommation de pornographie par les adolescents et plus particulièrement par les adolescents auteurs d'agression sexuelle demeure un sujet relativement tabou et peu documenté de façon contemporaine. En effet, plusieurs des études menées sur le sujet datent de nombreuses années et peu d'entre elles se sont intéressées aux habitudes de consommation de pornographie d'un sous-groupe d'adolescents ayant perpétré des agressions sexuelles. Dans le cadre de cette communication, nous proposons de faire un survol des écrits scientifiques récents qui se sont intéressés au phénomène et au lien possible avec l'agression sexuelle. Puis, les résultats descriptifs préliminaires d'une étude visant à documenter les habitudes de consommation de pornographie d'un échantillon québécois d'adolescents auteurs d'agression sexuelle seront présentés. Le recrutement des participants a été effectué au Centre de psychiatrie légale de Montréal (Institut Philippe-Pinel de Montréal, Québec, Canada) entre 2012 et 2014. L'échantillon est constitué de 15 adolescents âgés entre 14 et 18 ans ayant commis au moins une agression sexuelle avec contact. Les participants devaient répondre à un questionnaire en ligne d'une durée d'environ 60 minutes concernant leurs habitudes de consommation de pornographie en ligne, leurs attitudes face à la sexualité et leurs comportements sexuels. Les résultats des analyses descriptives permettront aux participants de mettre à jour leurs connaissances concernant l'ampleur de la consommation de pornographie des adolescents auteurs d'agression sexuelle et d'évaluer la place de cette consommation dans la vie de ces adolescents. De plus, des pistes pour l'évaluation et l'intervention en matière de consommation de pornographie chez les adolescents auteurs d'agression sexuelle seront proposées et discutées.

Julie CARPENTIER

Université du Québec à Trois-Rivières

julie.carpentier@uqtr.ca

ATELIER 15**TRAÇOLOGIE ET ANALYSE DE LA CRIMINALITÉ – REGARDS CROISÉS AUX FRONTIÈRES DE LA CRIMINALISTIQUE, DES ÉTUDES POLICIÈRES ET DE LA CRIMINOLOGIE. (2)**

Présidence : Quentin ROSSY

Mots-clés : *sécurité, études policières, criminalistique, enquête, trace.*

La traçologie ne se veut pas une discipline propre, mais le foyer d'études interdisciplinaires visant à construire des connaissances sur le crime et la réaction sociale autour de deux postulats. D'une part, les délinquants opèrent dans des environnements physiques, virtuels et sociaux qui conditionnent l'action criminelle. Celle-ci est contrainte de par la nature de la situation dont l'analyse permet de mieux appréhender la génération, la collecte et l'interprétation de la signification des traces. D'autre part, les traces sont le vecteur de connaissances qui renseignent sur les activités criminelles et s'exploitent dans les différentes formes d'action de sécurité. L'interprétation des traces peut ainsi se concevoir dans un effort d'analyse et de compréhension des problèmes de sécurité et aider à la définition et l'évaluation des approches de mitigation. Dans un effort croisé de formalisation des champs d'intégration aux frontières des disciplines, deux chercheurs en criminologie et études policières et deux chercheurs criminalistes vont, pour chaque atelier, se prêter au jeu de soumettre une étude au regard d'un chercheur de l'autre discipline. Dans une démarche collaborative, ce dernier analysera la recherche à l'aune de sa discipline et la discutera dans la perspective de ses champs de connaissances ou de son approche méthodologique. Ce double atelier réunissant huit chercheurs, vise ainsi à présenter des points de rencontre par des études spécifiques. Le premier atelier abordera, d'une part, les relations entre l'analyse de la diffusion de la contrefaçon sur Internet et les acteurs de la sécurité privée, d'autre part, le degré de victimisation des délinquants dans le contexte de la fraude bancaire. Le second atelier se verra le théâtre d'une discussion sur l'analyse spatio-temporelle de séries détectées par le profilage forensique de documents d'identité et une discussion sur la traçabilité des avoirs financiers en matière de lutte contre le terrorisme.

51. Le degré de victimisation des délinquants dans le contexte de la fraude bancaire.

Mots-clés : *fraude bancaire, marchés criminels, identités virtuelles.*

Les marchés criminels en ligne où se négocient des biens et services illicites sont décrits comme étant une menace sérieuse à nos sociétés. Ces marchés généreraient des revenus de centaines de millions de dollars par année et démocratiseraient l'accès aux informations bancaires volées, aux médicaments contrefaits, aux drogues illicites et aux produits de contrefaçon. Lutter contre cette forme de criminalité virtuelle et internationale pose de sérieux problèmes à des forces de l'ordre circonscrites dans leur action par des questions de juridictions légales et géographiques. Mais la répression est-elle vraiment nécessaire pour réguler et contrôler ces marchés? Plusieurs auteurs mettent en doute la fluidité et l'efficacité de ces marchés où les participants doivent se méfier autant des agents de police infiltrés que des autres participants au comportement opportuniste et des administrateurs des marchés qui utilisent leur position de force pour abuser des autres. La menace réelle que ces marchés serait ainsi grandement limitée par le manque de fluidité et d'efficacité des marchés. Cette présentation visera à éclairer ce débat en étudiant l'adoption de comportements de supercherie et de fraude par les participants. Au cœur de nos analyses sera l'utilisation de multiples identités virtuelles par les participants. Notre approche sera basée en partie sur les mots de passe utilisés par ces derniers pour offrir nouvelle avenue pour comprendre la victimisation des participants par d'autres participants.

David DECARY-HÉTU**Mélanie EUDES**

Université de Lausanne, Ecole des sciences criminelles

David.Decary-Hetu@unil.ch

52. La traçabilité des avoirs financiers en matière de lutte contre le terrorisme.

Mots-clés : *antiterrorisme, préemption, traçabilité, transnational, renseignement financier*

La présente communication est tournée vers l'étude du programme américain de traque du financement du terrorisme (Terrorist Finance Tracking Program – TFTP). À ce titre, l'objectif de cette communication est double et son déroulement sera articulé autour de ces deux éléments de réflexion concernant la production, la collecte et le traitement de traces financières à des fins de renseignement antiterroriste. Il s'agira en premier lieu d'éclairer les conditions d'existence du TFTP en tant qu'agencement sociotechnique de traçabilité consistant à user des larges ensembles de données administrées par le principal opérateur mondial de communication financière (Society for Worldwide Interbank Communication – SWIFT). Dans un deuxième temps, il s'agira d'explicitier et de mettre à l'épreuve les logiques d'action et les narratifs de légitimation sous-tendant le TFTP, en termes de prévention/préemption et de suspicion. En cela, s'il dessine un espace transnational singulier, le TFTP s'inscrit aussi dans un processus plus général, que d'aucuns n'hésitent pas à dépeindre sous les traits d'une 'reconfiguration de la surveillance' à la lumière des révélations récentes sur les programmes de sécurité américains mais aussi européens.

Anthony AMICELLE

Université de Montréal

David-Olivier JAQUET-CHIFFELLE

Université de Lausanne, Ecole des sciences criminelles

anthony.amicelle@umontreal.ca

ATELIER 16

LES HOMICIDES DANS LE MONDE.

Présidence : Maurice CUSSON

Mots-clés : *homicides, monde, Europe, Afrique.*

Les travaux de « l'enquête mondiale sur l'homicide » qui vise le plus grand nombre de pays du monde. Les différentes communications porteront sur : les homicides dans le monde, vues par les experts locaux ; les homicides en Europe, les homicides dans la région parisienne, les homicides en Afrique, une théorie générale de l'homicide.

53. Le pédophile-tueur en série: analyse d'un cas marocain.

Mots-clés : *pédophilie, meurtres en série, psychopathie, mentalité criminelle.*

Au mois d'août 2004, la société marocaine fut bouleversée par la découverte de plusieurs sacs de plastiques, contenant des ossements d'enfants, jetés non loin des bordures d'une rivière de la ville de Taroudant située au sud du Maroc. L'enquête de la police a pu mettre en lumière qu'il s'agit d'assassinats d'enfants abusés sexuellement. La chasse à l'homme a été alors lancée, pour aboutir à l'arrestation d'Abdelali HADHI, un vendeur de sandwichs à la gare routière. Face donc à ces crimes en série perpétrés par ce tueur atypique, auxquels la société marocaine n'était pas habituée, l'émotion de l'opinion publique était très forte. En fait, ce pédophile-tueur en série condense deux formes de psychopathie : d'une part, la perversion sexuelle de pédophilie et d'autre part, une délinquance chronique s'exprimant à travers des meurtres en séries. Dévoiler le dénominateur commun de ses victimes, analyser sa personnalité et son profil de psychopathe, ainsi que la relation intrinsèque entre sa pédophilie et ses assassinats, explorer l'ombre jetée par son passé sur sa mentalité anti-sociale, en mobilisant à la fois les connaissances de la criminologie ainsi que celles de la victimologie, nous semble être un sujet digne d'intérêt et un cas pratique riche d'enseignements.

Mohamed JAOUHAR

Faculté de Droit de Casablanca

mojaouhar@hotmail.com

54. Les homicides en Afrique : état de la recherche.

Mots-clés : *homicide, Afrique, police, typologie.*

Les homicides en Afrique sont très peu connus : hormis les taux que donnent l'ONU DC sur l'ensemble des pays du monde, parmi lesquels l'Afrique affiche des scores exorbitants, on dispose de peu d'informations sur la nature et la proportion des divers types qui constituent ces chiffres bruts. Dans le sillage de l'enquête mondiale sur les homicides, Maurice Cusson dont j'ai l'honneur d'être le collaborateur dirige un programme de recherche sur les homicides dans quatre pays africains : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Sénégal. L'objectif principal du programme est d'identifier les différents types d'homicides et leur proportion dans ces quatre pays francophones, tous situés en Afrique de l'ouest. Nous avons recruté pour ce faire des étudiants dans les pays concernés, qui procèdent actuellement au dépouillement de la presse locale, afin de constituer une base de données solide, susceptible de fournir des indications sur la nature, l'ampleur, les facteurs et conséquences des homicides. Ma contribution a pour but de livrer les premiers résultats de l'enquête. Elle sera axée sur la nature et la proportion des divers types d'homicides, la physionomie particulière de chacun pays en regard du phénomène et le portrait général qui se dégage de l'ensemble avec en filigrane une comparaison avec les pays occidentaux (européens et américains).

Nabi Youla DOUMBIA

Maurice CUSSON

Université de Montréal

nabi.youla.doumbia@umontreal.ca

55. Les homicides contre les femmes et les homicides contre les hommes, deux phénomènes distincts? Analyse des facteurs expliquant la variation des taux d'homicide selon le sexe et pour 85 pays.

Mots-clés : *homicides, perspective internationale, violence, homme, femme.*

Plusieurs études sont disponibles pour décrire la distribution internationale du taux d'homicide global et rendre compte de ses variations. Ce sont généralement des données statistiques concernant des facteurs sociodémographiques (produit intérieur brut, mortalité infantile, croissance de la population, etc.) qui sont utilisées comme variables explicatives. Toutefois, ces dernières ne peuvent dégager toutes les nuances possibles qui découlent des variations des taux d'homicide dans l'espace, puisqu'elles sont relativement éloignées de la chaîne causale des facteurs menant à la commission de crimes violents. Pour mettre en lumière ces nuances, l'Enquête mondiale sur l'homicide (EMH) a été lancée en 2012 afin de mesurer pour le plus grand nombre de pays possible des variables plus proximales. Concrètement, l'EMH propose de récolter des données portant sur les types d'homicides commis, la méthode utilisée, le sexe des agresseurs et des victimes de même que sur la prévalence des formes rares d'homicides, l'efficacité du système de justice, les facteurs influençant cette efficacité et autres conditions sociales liées à la violence. Ainsi, la présente communication tente d'expliquer les variations des taux d'homicide en incorporant à la fois des facteurs sociodémographiques, des facteurs précipitant à la commission de crime violent (armes à feu, drogues, crime organisé) et des facteurs endogènes (police, tribunaux, prisons), et ce, selon le sexe des victimes et pour 85 pays. En effet, aucune étude récente ne distingue l'homicide contre les hommes et l'homicide contre les femmes. Il est donc pertinent d'établir les variations mondiales de l'homicide contre les hommes et contre les femmes et à identifier les facteurs qui permettent de comprendre ces deux phénomènes.

Catherine MONTMAGNY GRENIER

Marc OUIMET

Université de Montréal

catherine.montmagny.grenier@umontreal.ca

56. Nouveaux regards sur l'homicide en Europe.

Mots-clés : *ONDRP, enquête, mondiale, homicide, Europe.*

Dans le cadre de l'atelier sur l'homicide proposé par Maurice Cusson, je souhaiterais faire une communication présentant le partenariat qui lie l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales) à trois criminologues canadiens (Messieurs Cusson, Ouimet et Paré) dans le cadre d'une étude internationale intitulée "Enquête mondiale sur l'homicide". Cette enquête a pour objectif de contribuer à la compréhension des raisons pour lesquelles la violence, et notamment le taux d'homicide, est plus élevé dans certaines sociétés, sur certains territoires ou régions que d'autres. Dans cette enquête mondiale sur l'homicide, l'ONDRP a en charge de collecter, d'analyser et de diffuser de nouvelles informations détaillées sur les homicides commis dans les pays européens.

Aurélien LANGLADE

Christophe SOULLEZ

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, Département de l'INHESJ, France

aurelien.langlade@inhesj.com

57. Les homicides commis à Paris et proche banlieue entre 2007 et 2013.

Mots-clés : ONDRP, homicide, Paris.

Dans le cadre de l'atelier sur l'homicide proposé par Maurice Cusson, l'ONDRP (à travers moi) souhaiterait présenter les premiers résultats d'une étude analysant les homicides commis à Paris et proche banlieue entre 2007 et 2013. Une base de données particulièrement détaillée a été créée en collaboration avec la préfecture de Paris. C'est la première fois en France que des informations aussi importantes sur l'homicide sont réunies. Le profil des victimes et des auteurs seront analysés et évoqués, une typologie des homicides sera présentée. Nous mettrons également en relation plusieurs variables afin de mieux comprendre et donc mieux lutter contre ce phénomène criminel.

Aurélien LANGLADE

Mickael SHERR

Jorick GUILLANEUF

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, Département de l'INHESJ

aurelien.langlade@inhesj.com

ATELIER 17

VIVRE LA PRISON.

Présidence : Nicolas QUELOZ

58. Les comités de détenus au Canada: dynamiques relationnelles et enjeux de pouvoir, l'expérience d'anciens directeurs de pénitenciers.

Mots-clés : prison, comités de détenus, directeurs, relations, pouvoir.

Officiellement implantés dans les années 70 au sein des établissements pénitentiaires et conséquence de l'évolution de l'institution carcérale, les comités de détenus – représentants élus de la population incarcérée – ont pour vocation de créer un espace de dialogue entre détenus et entre détenus et personnels, permettant aux personnes incarcérées de participer à l'organisation de la vie carcérale. L'apparition de ces comités est, par conséquent, à l'origine de l'émergence de nouvelles relations et rapports de pouvoir. Afin de comprendre l'évolution socio-historique de l'apparition et de la mise en oeuvre de ces comités et afin d'analyser les enjeux de leur présence en détention, un focus groupe exploratoire a été réalisé avec d'anciens directeurs de pénitenciers. Nous basant à la fois sur l'expérience de ces directeurs ainsi que sur différents rapports d'enquête et documents administratifs, nous tentons ici, à partir de l'exemple canadien, de répondre à un certain nombre de questionnements autour de la présence de ces groupes en détention. Trois pistes d'étude ont pu ainsi être dégagées: d'une part le contexte social et politique favorisant l'apparition de ces groupes, d'autre part les dynamiques relationnelles sous-jacentes à la présence de tels groupes dans une institution carcérale, enfin, le pouvoir accordé aux détenus membres des comités.

Anaïs TSCHANZ

Marion VACHERET

Université de Montréal

anaïs.tschanz@gmail.com

59. Humanisme de conviction ou humanisme instrumental ? Une comparaison des directeurs de prison belges et français.

Mots-clés : directeurs de prison, discours, pratiques, humanisme, métier.

Bien que peu étudiés, les directeurs de prison se situent au centre de l'institution pénitentiaire et font office de véritables interfaces entre les politiques étatiques et les pratiques locales. L'étude empiriquement ancrée des pratiques de ce groupe professionnel révèle divers modes de prise en compte de la question humaniste par les acteurs d'un « système pénitentiaire » souvent considéré comme dominé par « l'impératif sécuritaire ». Quant à l'analyse de leurs discours, elle permet de rendre compte du positionnement particulier de nombreux directeurs de prison vis-à-vis de leur administration (collectivement, via les syndicats et associations de directeurs, ou individuellement, via les médias et autres publications) et vis-à-vis de l'institution judiciaire (juges d'instruction, tribunaux de l'application des peines, Conseil d'Etat). Notre contribution repose sur deux enquêtes réalisées au cours des trois dernières années auprès de directeurs belges (n = 32) et français (n = 20). Les degrés de hiérarchisation et de judiciarisation des contextes de travail des directeurs varient au sein des ces deux pays et déterminent, en partie, les modalités d'interaction quotidienne des directeurs en détention (avec les détenus, les services psychosociaux, les surveillants, etc.) et autour de la détention (avec l'administration centrale, le TAP, la justice, les associations diverses, etc.). Il s'agira de saisir et de rendre visible la dimension humaniste du travail des directeurs, tant au niveau de leurs pratiques (cultures professionnelle et organisationnelle) que de leurs discours professionnels (logiques de justification). En effet, ce qu'ils qualifient, par exemple, d' « empathie », d' « intensité des relations », de « recherche du sens de leur travail » et de « sens de la peine » , semblent orienter leur travail dans des marges qu'il conviendra de préciser.

Christophe DUBOIS

Université de Liège, CRIS

Christian MOUHANNA

CESDIP

c.dubois@ulg.ac.be

60. Mourir en prison: entre punition supplémentaire et «choix» contraint.

Mots-clés : politiques pénales, privations de liberté de longue durée, vieillissement des populations carcérales, quelle fin de vie ?, recherche en Suisse.

Le plus vieux détenu de Suisse a «fêté» ses 90 ans en prison en décembre 2013. Condamné en juin 2010 à une peine privative de liberté de 10 ans pour des actes graves contre l'intégrité sexuelle d'autrui, il souffre aujourd'hui de démence avancée et est atteint d'un cancer en phase terminale. Sa demande d'interruption d'exécution de la peine pour «motif grave» (art. 92 du code pénal suisse) et pour «traitement inhumain et dégradant» (art. 3 CEDH) a finalement été rejetée par le Tribunal fédéral, instance judiciaire suprême en Suisse. Ce cas illustre bien les tendances fortes de la politique pénale contemporaine: vieillissement des populations carcérales; allongement des privations de liberté; morbidité de la détention et des détenus; et position sécuritaire toujours plus marquée de la justice pénale. Dans ce contexte, la communication permettra de présenter la recherche «End of life in prison» que nous menons à l'Université de Fribourg*. Si, au nom du droit de mourir dans la dignité, on peut attendre que la fin de vie ne se passe pas en prison, des détenus âgés nous ont déjà dit leur désir d'y terminer leurs jours: «choix» contraint de personnes définitivement en marge de la société ? * Dans le cadre du Programme national de recherche «End of life» actuellement en cours en Suisse (PNR 67): HOSTETTLER U., QUELOZ N., RICHTER M., MARTY I., BÉRARD S., End of life in prison: legal context, institutions and actors (2012-2015). Cf. <http://p3.snf.ch/Project-139296>

Nicolas QUELOZ

Université de Fribourg, Faculté de Droit
nicolas.quelez@unifr.ch

ATELIER 18

ACTUALISATION DES THÉORIES ET MÉTHODES EN CRIMINOLOGIE. (2)

Présidence : Charlotte VANNESTE

61. L'Ecole de Chicago : une méthodologie pertinente pour l'analyse de phénomènes déviants contemporains ?

Mots-clés : *méthodologie, Ecole de Chicago, ethnographie, déviances en contexte urbain, immigration.*

S'intéresser au phénomène des « bandes urbaines » en Belgique, et plus particulièrement aux groupements de jeunes pairs issus de l'immigration africaine subsaharienne, amène inmanquablement à se pencher sur la sociologie de l'Ecole de Chicago. Une revue de la littérature existante nous conduit à nous tourner vers des auteurs comme H. S. Becker, A. V. Cicourel ou encore W. F. Whyte. Il importe cependant de s'interroger sur la pertinence de cet héritage intellectuel dans un contexte spatialement et temporellement différent. On sait en effet que la sociologie de l'Ecole de Chicago s'est développée parallèlement à la ville de Chicago elle-même et qu'elle prend en considération, entre autres, la dimension « immigration ». Dès lors, que retenir de la sociologie de l'Ecole de Chicago pour l'analyse d'autres terrains ethnographiques ? Prenant pour exemple le cas des « bandes urbaines » à Liège, ma communication aura pour objet d'examiner les apports de ce courant pour l'analyse de phénomènes déviants actuels. Je montrerai qu'au-delà d'enseignements théoriques (tels que l'idée d'apprentissage de la déviance par les pairs via H. S. Becker et le fait que les quartiers pauvres se caractérisent par une forme d'organisation sociale spécifique via W. F. Whyte), les apports méthodologiques de l'Ecole de Chicago et de l'anthropologie peuvent également être mobilisés pour des études contemporaines d'intérêt criminologique. Pour ce faire, outre les auteurs déjà cités, je m'appuierai aussi sur des auteurs comme D. Fassin, C. Ghasarian et M. Godelier.

Jonathan COLLIN

Université de Liège

jonathan.collin@doct.ulg.ac.be

62. Fréquence, origine et traçabilité des éléments chiffrés dans la littérature des « nouveaux experts en sécurité ».

Mots-clés : *criminologie, expertise, réaction sociale, analyse textuelle, analyse de contenu.*

Ces dernières années se cristallisent en France un mouvement prônant la constitution de la criminologie en tant que discipline universitaire spécifique. En tête de ce mouvement s'affichent des personnes à trajectoires personnelles et professionnelles différentes qui depuis 15 ans se sont érigées en tant qu'experts en matière de sécurité. Aspirant à se positionner dans l'arène publique comme spécialistes, voire savants, ces acteurs déploient une stratégie d'acquisition de visibilité nationale et de légitimité professionnelle qui s'appuie fortement sur une riche production livresque. Dans le cadre d'une thèse en sociologie, et par le biais d'une analyse textuelle sur un corpus de 24 ouvrages, nous nous intéressons à la rhétorique, les formes d'argumentation et les représentations que ces « nouveaux experts en sécurité » véhiculent. Tirée de ce travail de recherche, cette communication se penche sur les sources sur lesquelles puisent ces « nouveaux experts » et plus précisément sur la reconstitution chiffrée de la réalité délinquante qu'ils opèrent. Notre intérêt a été notamment porté sur la fréquence, l'origine et la traçabilité des éléments chiffrés étayés ; si le recours à des mesures diverses et variées n'est pas rare sur notre corpus, l'absence totale de références à des travaux empiriques menés par les auteurs eux-mêmes en est frappante. De surcroît, la traçabilité de ces chiffres s'avère problématique. En définitive, en questionnant les données mobilisées, cette communication souhaite aborder la transparence du travail scientifique d'un groupe d'acteurs se revendiquant d'une discipline en quête de légitimité.

Konstantinos DELIMITSOS

Université de Lorraine

konstantinos.delimitsos@univ-lorraine.fr

63. Tendances violentes de la droite radicale : analyses chronologiques et facteurs d'influence.

Mots-clés : *extrême droite, violence politique, immigration, économie, Canada.*

Au Canada, notamment en raison de la faible notoriété des mouvements d'extrême droite et de l'absence d'une représentation politique considérable, peu d'études s'intéressent à la portée et à l'influence que peuvent avoir de telles idéologies sur le territoire national. De fait, en l'absence de données officielles, il devient difficile d'en évaluer, d'une part le niveau de popularité, et d'autre part, les facteurs pouvant avoir un impact sur cette popularité. Dans d'autres contextes géopolitiques, de nombreuses études ont présenté les conditions économiques, le développement social et les tendances politiques comme sources d'explication à l'engouement pour ce penchant radical. Afin de mieux comprendre l'évolution de l'extrême droite au Canada, nous y avons recensé 241 incidents de violence portée au nom de l'extrême droite entre les années 1977 et 2010. Élaborée par le biais d'une méthodologie mixte, l'étude appuie sa principale source d'information sur trois bases de données existantes dans lesquelles ont été extraits les événements pertinents de violence d'extrême droite. Nous avons également réalisé une analyse documentaire des grands quotidiens canadiens dans le but de mettre en lumière d'autres incidents de moindre envergure n'ayant pas été inscrits dans les bases de données nationales. Ainsi, nous cherchons à déterminer si les différents facteurs explicatifs tels que le taux de chômage, le taux d'immigration et les changements de gouvernement peuvent avoir un impact sur les variations dans la fréquence des actions violentes liées à l'extrême droite. Nos analyses de séries chronologiques et de régression vous permettront de découvrir la pertinence que peuvent avoir ces facteurs sur les variations dans la fréquence des incidents de violence d'extrême droite en contexte canadien, en plus d'en comparer l'impact sur différentes catégories idéologiques.

Maxime BÉRUBÉ

Université de Montréal

m.berube@umontreal.ca

64. Pénalité et inégalité : nouvelle actualité des rapports entre pénalité et économie. L'exemple de la Belgique

Mots-clés : *économie politique de la pénalité, emprisonnement, statistiques pénitentiaire, inégalité.*

Cette communication examinera tout d'abord comment la thématique de « l'inégalité », qui occupe ces dernières années une place croissante dans le débat public et dans les préoccupations de scientifiques issus de divers horizons, a été, au cours du temps, intégrée dans les approches portant sur l'usage de la pénalité. Après un aperçu des différentes recherches empiriques montrant le lien entre des indicateurs d'inégalité et des indicateurs de répression pénale, l'analyse portera plus spécifiquement sur le cas de la Belgique. Cette analyse se situe dans le prolongement d'une recherche, menée dans la lignée de l'approche de Rusche et Kirchheimer, qui avait mis en évidence, sur une très longue période (de 1830 à 1995), des corrélations particulièrement significatives entre différents indicateurs socio-économiques stratégiques et des indicateurs de population pénitentiaire. La recherche tendait ainsi à montrer que tout se passait comme si à travers l'histoire, le volume du pénal se faisait à chaque fois l'écho d'une logique socio-économique particulière. Cette présentation fera état de la méthode utilisée pour aborder dans une perspective temporelle, l'examen du rapport entre « inégalité » et « pénalité » et montrera en quoi cette étude confirme le rôle stratégique des indicateurs d'inégalité, durant les quatre dernières décennies, dans la reconfiguration du rapport observé entre pénalité et économie.

Charlotte VANNESTE

Institut national de Criminalistique et de Criminologie

Université de Liège

Charlotte.Vanneste@ulg.ac.be

ATELIER 19

ENJEUX ACTUELS DE LA JUSTICE PÉNALE.

Présidence : Catherine ROSSI

65. La justice en Europe: dévoiement ou révolution de la sanction pénale?

« En pardonnant trop à qui a failli, on fait injustice à qui n'a pas failli ». Force est de reconnaître combien cette pensée de Castiglione BALDASSARE exprimée depuis 1528 est encore d'actualité aujourd'hui aussi bien en France que dans les autres pays européens. En effet, les législations en Europe, cherchent toujours le moyen le plus efficace pour répondre à la criminalité sans cesse fluctuante et nuisible pour nos sociétés démocratiques. Pendant longtemps, les peines ont consisté dans des châtiments corporels. Elles restaient assez cruelles et pénibles. Le condamné n'avait aucun droit. Il n'était pas considéré comme un être humain. Par la suite, différents systèmes pénitentiaires ont été mis en place. Ils visaient non plus simplement à punir, mais aussi à corriger. L'accent est mis sur la notion de « traitement des délinquants et sur sa réinsertion dans la société ». C'est dans ce sens que le premier Congrès des Nations Unies notamment fut consacré à la prévention du crime du traitement des délinquants dans sa résolution du 30 août 1955. Au niveau européen, c'est la résolution (73) adoptée le 19 janvier 1973 qui a prévu des règles pour le traitement des détenus. Ces règles ont été révisées le 12 février 1987, puis en 2006. Aujourd'hui, le but de la sanction pénale a encore changé. Il tient compte désormais des intérêts de la société, du délinquant et aussi de la victime. L'article 707 du code de procédure pénale française, issu de la loi du 9 mars 2004, précise à cet effet que « l'exécution des peines favorise dans le respect des droits de la société et des droits des victimes, l'insertion ou la réinsertion des condamnés ainsi que la prévention de la récidive ». C'est ainsi que désormais, des peines spécifiques sont prévues en faveur des victimes.

Kodjo DOGBE-TOMI

Université d'Artois

m.tomi@voila.fr

66. Le problème de la récidive au Maroc, enjeu de politique pénale.

Mots-clés : politiques pénales, stratégies de contrôle de la délinquance, traitement judiciaire, pénologie, réponses alternatives.

La récidive est un des plus graves problèmes des politiques criminelles ; la question de la récidive ne se réduit pas à l'étude de son régime juridique. Elle est, en effet, au centre de la plupart des discours de politique pénale, elle inspire de nombreuses mesures en matière de pénologie. La récidive est perçue et présentée comme un échec du système pénal, car, elle intéresse l'efficacité du système pénal et de la politique pénale dans son ensemble. Ainsi, les criminologues ont centré de plus en plus leur intérêt sur les limites des politiques pénales et sur les stratégies de contrôle de la délinquance ; puisque l'opinion publique majoritaire croit fermement que l'ensemble des sanctions pénales doit et a pour but d'éviter la récidive. En effet, la récidive est la rechute d'un ancien délinquant dans la délinquance. Cette situation prouve l'échec de l'amendement du délinquant et la persistance du danger relatif à la criminalité d'habitude. La politique pénale au Maroc n'a pas encore réussi à trouver des solutions efficaces pour réduire la criminalité, et plus particulièrement la récidive. L'échec du système carcéral qui se traduit par l'ampleur des sorties sèches et sans suivi post-carcéral a engendré des difficultés et des problèmes au niveau de la réinsertion sociale des détenus après leur libération ; et par conséquent, un accroissement du taux de récidive. En effet, notre système pénal serait affecté d'un taux de récidive endémique, constant et irréductible. Le recours systématique par les juges à l'aggravation de la sanction pénale, n'a pas pu éradiquer la récidive. Ainsi, se pose la question de l'efficacité des peines en termes d'amendement ; d'où la nécessité de mettre en place des réponses alternatives. Dès lors deux questions majeures se posent : le traitement judiciaire au Maroc est-il efficace pour prévenir la rechute des délinquants déjà condamnés ? Ensuite, quel est le rôle de la politique criminelle marocaine dans la prévention de la récidive ?

Mohammed EL MADANI

Université Ibn Tofail, Faculté des Sciences juridiques, Economiques et Sociales

elmadani_mohammed@hotmail.com

67. Administration judiciaire et nouvelle gestion publique : analyse du fonctionnement de la justice pénale à travers le recours à la détention avant jugement.

Mots-clés : *nouvelle gestion publique, fonctionnement de la justice pénale, détention avant jugement.*

Visant la sécurité publique par un recours accru à l'incarcération et à la responsabilisation individuelle des condamnés, le système judiciaire canadien n'échappe pas à la logique d'efficacité, d'efficience et de rapidité que l'on retrouve dans nombre de systèmes de justice occidentaux à l'heure actuelle. Dans ce cadre, notre présentation examine le fonctionnement de la justice à travers le recours à la détention provisoire. Il ressort alors de nos réflexions que le rationnel défendu dans le cadre de cette mesure – efficacité et crédibilité du système judiciaire – semble davantage répondre à un objectif de “redorer le blason de la justice” plutôt qu'à réellement protéger la collectivité contre des risques potentiels importants. Dans ce sens, cette pratique semble avant tout s'inscrire dans une transformation des politiques pénales, lesquelles, appuyées sur une perspective de gestion du risque et de société assurancielle, fonctionnent comme un instrument pour l'État de faire valoir sa force et ses compétences.

Fernanda PRATES

Université d'Ottawa

Marion VACHERET

Marie-Marthe COUSINEAU

Université de Montréal

fernanda.prates@umontreal.ca

68. Le rôle de la criminologie dans l'exécution des sanctions pénales : évolution de la pratique en Suisse.

Mots-clés : *sanctions pénales, pratique, dangerosité, Suisse.*

La Suisse n'a pas été épargnée ces dernières années par de tragiques homicides perpétrés par des récidivistes alors qu'ils bénéficiaient d'allègements dans l'exécution de leur sanction. Ces crimes ont forcément (re)lancé l'attention médiatique, politique et publique sur le suivi de ces délinquants particulièrement dangereux avec pour conséquence, l'entrée en vigueur ainsi que la modification de bases légales, la remise en question de structures existantes, l'adoption de nouveaux processus, etc. Au cœur de ces changements se trouve la notion de dangerosité, notion éminemment criminologique. La dangerosité ne cesse d'évoluer, s'adaptant aux besoins sociaux de son époque. Ainsi, aujourd'hui, dans nos sociétés où tout risque, et encore plus tout risque criminel, devrait être éradiqué, où tout dangereux délinquant devrait être neutralisé, le concours de la criminologie dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales est plus que jamais primordial. Il s'agit non seulement d'une nécessité dans l'évaluation, le suivi, etc. des délinquants mais également d'un rempart solide face aux dérives sécuritaires. Cette communication présentera tout d'abord les changements légaux, structurels et pratiques intervenus ces dernières années, dans le domaine de l'exécution des peines en Suisse. Ensuite, il sera question d'analyser la place et les apports de la criminologie dans cette évolution. Enfin, il faudra se demander, à la lumière de ce qui se fait au-delà des frontières helvétiques, quels futurs rôles donner à la criminologie.

Aimée ZERMATTEN

Service de l'application des sanctions pénales et des prisons du canton de Fribourg

aimee.zermatten@unifr.ch

69. Les rencontres de dialogue adolescents-victimes à l'étape du rapport pré-décisionnel au Québec: présentation et enjeux d'un programme aussi inédit que controversé.

Mots-clés : *loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, médiation pénale, rapport pré-décisionnel, Québec.*

Depuis le début des années 2000, les Centres jeunesse et les Organismes de justice alternative du Québec font front commun dans la gestion des pratiques de judiciarisation et non-judiciarisation des adolescents soumis à la loi pénale. En 2009, ils ont créé conjointement un programme de médiation pénale destiné aux adolescents judiciarisés et à leurs victimes, à l'étape du prononcé de la peine, pour les cas d'infractions les plus graves. Sorte de « mesure-prodige », ce programme original permettrait au réseau d'intervention jeunesse de satisfaire à la logique éducative prônée par leurs milieux, d'exercer une certaine résistance aux nouvelles inflexions répressives imposées par la loi fédérale mais aussi de respecter les nouvelles exigences légales en matière de considération des victimes et de protection de la société. Ce projet particulier, toujours en cours d'implantation, fait actuellement débat sur le terrain. Il est testé dans certaines régions du Québec, mais mis de côté dans d'autres, puisque certaines institutions se questionnent sur sa pertinence ou sa faisabilité. Cette présentation permettra de faire état, sous forme de propos d'étape, de quelques résultats intermédiaires d'une recherche, débutée en 2013, visant à dresser un portrait analytique de ce programme inédit. Une démarche qualitative exploratoire est en cours, prévoyant à terme la conduite d'une soixantaine d'entrevues avec deux groupes de répondants : l'un constitué de professionnels de la justice et de l'intervention ayant élaboré, implanté et/ou permis l'opérationnalisation de ce programme, l'autre composé de ses bénéficiaires directs (adolescents et leurs parents, victimes). Les entrevues sont réparties dans quatre régions du Québec. Ce sont les résultats d'un premier volet de la recherche qui seront discutés lors de cette présentation, afin d'ouvrir la discussion sur quelques enjeux des mutations actuelles du champ de la médiation pénale en justice des mineurs au Québec.

Catherine ROSSI

Pascal DOMINIQUE-LEGAULT

Université de Laval

catherine.rossi@svs.ulaval.ca

ATELIER 20

CONSOMMATIONS, ENJEUX ET RÉPONSES.

Présidence : Chantal PLOURDE

70. Joue-t-on avec la santé au nom de l'éthique? L'impact de la lutte antidopage sur l'organisation du marché des produits dopants.

Mots-clés : *dopage, éthique, cyclisme, politique antidopage.*

Jusqu'à la fin des années 1990 au moins, sous l'effet d'un processus de socialisation secondaire (Berger & Luckmann, 1986), les pratiques de dopage dans le cyclisme professionnel étaient largement diffusées et légitimes aux yeux des coureurs (Brissonneau, Ohl & Aubel, 2008). Les produits circulaient alors de façon assez libre au sein des équipes et étaient le plus souvent fournis par l'encadrement sportif et médical de celles-ci. Depuis la création de l'Agence Mondiale Antidopage (1999) et avec l'intensification d'une lutte antidopage organisée autour de trois piliers (le monde sportif, les autorités publiques et les instances judiciaires), tant la légitimité perçue des pratiques de dopage que l'organisation de ces pratiques, aujourd'hui devenues beaucoup plus secrètes et cachées, ont toutefois fortement évolué. Depuis les années 2000, la politique antidopage a en effet progressivement involontairement créé les conditions pour qu'un marché ouvert du dopage se développe (Fincoeur & Paoli, 2014). Données empiriques à l'appui (enquête en ligne auprès de 767 coureurs cyclistes flamands de haut niveau ; 70 entretiens auprès de cyclistes, directeurs sportifs, médecins et acteurs de la lutte antidopage), nous montrerons lors de la présentation que : 1/ la lutte antidopage a un impact sur l'évolution des modes d'accès aux produits dopants dans le cyclisme de haut niveau ; 2/ la lutte antidopage, que nous analysons comme l'action d'entrepreneurs de morale (Becker, 1963), repose essentiellement sur un credo, souvent instrumentalisé, de l'éthique sportive ; 3/ la lutte antidopage prend le risque de fragiliser la santé des sportifs au nom de l'éthique.

Bertrand FINCOEUR

KULeuven

Université de Lausanne

bertrand.fincoeur@law.kuleuven.be

71. Consommation de cannabis : dynamiques d'engagement et de maintien à la lumière des attentes implicites et explicites. Quelles perspectives de prévention ?

Mots-clés : *cannabis, attentes implicites, prévention, test d'associations implicites.*

La consommation de drogues, et plus spécifiquement de cannabis, est grandement influencée par les attentes des consommateurs concernant leurs effets. En effet, une série d'études démontre que ces attentes permettent de prédire la consommation future de cannabis, tant chez les adolescents que les adultes, impliquant dès lors que les individus consommeraient du cannabis parce qu'ils s'attendent spécifiquement à certains effets de la part de la substance. Ce processus les conduit parfois à croire qu'ils ont besoin de cette substance pour faire face à leur quotidien, comme par exemple gérer leurs émotions. Pour évaluer ces attentes, des questionnaires d'auto-évaluation sont habituellement utilisés, ce qui nécessite une certaine forme d'introspection de la part des sujets. Plus récemment, des mesures dites de cognition implicite ont commencé à se répandre, signifiant ainsi que les tendances motivationnelles sont inférées indirectement à partir du comportement plutôt que mesurées explicitement. Un outil implicite a été mis au point et adapté pour la consommation de cannabis (Implicit Association Test, IAT). Plusieurs populations (adolescents et jeunes adultes) ont été recrutées et leurs attentes et motivations explicites et implicites ont été mesurées en combinant des questionnaires auto-rapportés et des mesures implicites. Les résultats obtenus permettent de mettre en évidence certaines attentes explicites et implicites des jeunes envers la consommation de cannabis, qu'ils soient consommateurs ou non, cela selon diverses modalités comme la prévalence ou la fréquence de consommation. Ces résultats semblent essentiels pour la compréhension de la dynamique d'engagement et de maintien dans une consommation de cannabis. Ils offrent également de nouvelles perspectives de réflexion en termes de prévention et d'intervention auprès des consommateurs.

Emilie SCHMITS

Fabienne GLOWACZ

Etienne QUERTEMONT

Université de Liège, Faculté de psychologie

emilie.schmits@ulg.ac.be

72. Programme de traitement de la toxicomanie à la Cour du Québec ; particularités, défis et difficultés relevés dans l'implantation.

Mots-clés : *traitement, toxicomanie, système, justice.*

Plusieurs actions initiées par la Cour du Québec depuis quelques années ont mené à la création d'un programme de traitement sous supervision judiciaire de la toxicomanie. Ce programme vise notamment à prévenir et réduire la criminalité causée par la toxicomanie en tenant compte de l'intérêt de la justice et des victimes. Mis en branle dans le contexte de l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés, le PTTCQ opère depuis décembre 2012 au Palais de Justice de Montréal. Ce programme, qui se veut le premier de la francophonie, rejoint une clientèle qui se distingue de celle des autres tribunaux de traitement de la toxicomanie en Amérique du Nord. Né d'un partenariat entre des acteurs (justice et réadaptation) qui ont des objectifs, philosophies, missions et principes pas toujours conciliables, cette initiative fait présentement l'objet d'une évaluation d'implantation. Dans le cadre de cette communication, une brève présentation du programme et de ses particularités sera réalisée et quelques résultats préliminaires de la recherche évaluative seront exposés, notamment en regard des difficultés liées à l'instauration du programme de traitement de la toxicomanie et des réflexions criminologiques que cette initiative impose.

Chantal PLOURDE

Marc ALAIN

Université du Québec à Trois-Rivières

Serge BROCHU

Université de Montréal

Mathieu GOYETTE

Université de Sherbrooke

chantal.plourde@uqtr.ca

73. Les réponses apportées par les institutions algériennes au problème de la drogue.

Mots-clés : *Algérie, institutions, drogue, criminalisation.*

Les drogues constituant un problème de société sur le plan de la santé publique, judiciaire et économique, ont obligé les organes spécialisés de l'ONU à s'en occuper exclusivement et les états à y consacrer une part importante de leurs ressources.

I. L'Algérie faisant écho aux traités internationaux a mis en place de nouvelles lois pour faire échec au trafic illicite des stupéfiants.

1- Dès 2003, elle renforce sa politique: création de ONLCDT ;

2- Le 25 décembre 2004, la loi n°04-18 durcit les peines prévues initialement et donne des moyens légaux supplémentaires aux services spécialisés. Des sanctions sont prévues à l'encontre des pharmaciens et des médecins, maillons importants de la chaîne du trafic des psychotropes. La loi comporte un volet prévention: l'injonction thérapeutique qui malheureusement n'a pas encore reçu l'effet escompté, les magistrats récalcitrants se cachant derrière le manque de structures d'accueil ;

3- Loi n° 05-01 du 6 février 2005, relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;

4- Loi n° 06-01 du 20 février 2006, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption.

II. De nouvelles dispositions sont également prises

1- Renforcement des capacités humaines et matérielles des services de lutte,

2- Dynamisation du rôle de la société civile,

3- Prise en charge des toxicomanes,

4- Coopération régionale et internationale.

Conclusion

La coopération entre l'Algérie et les pays riverains de la Méditerranée doit se renforcer. Au plan interne, inviter les magistrats à faire la différence entre "consommateurs" et "trafiquants", entre "drogues dures" et drogues dites "douces"; et surtout respecter les dispositions préventives prévues par la loi à savoir faire application de l'injonction thérapeutique, plutôt que de mettre en prison ces jeunes adultes, « délinquants primaires » d'où ils ne sortiront pas indemnes.

La criminalisation n'est pas forcément la meilleure solution.

Malika BOUZIANE

Université d'Oran

bouziane.malika@gmail.com

ATELIER 21**PRÉVENIR LA DÉLINQUANCE CHEZ LES JEUNES EN CONTEXTES DIVERSIFIÉS.**

Présidence : Frédéric OUELLET

74. Application et évaluation du modèle de changement planifié de comportement pour prévenir la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes.

Mots-clés : prévention, violence relations amoureuses, jeunes, attachement, changement planifié de comportement.

L'objectif de la première phase de la recherche (489 cégépiens et cégépiennes) est de vérifier l'efficacité des ateliers traitant de la violence dans les relations amoureuses : l'un porte sur la dynamique de la violence dans les relations amoureuses et l'autre, la dynamique d'une relation amoureuse respectueuse et égalitaire. Trois questionnaires informatisés et standardisés sont administrés à chacun des sujets avant, 6 et 15 mois après les ateliers. Après 15 mois, la fréquence des comportements de violence psychologique augmente de façon significative. Suite à ce constat, il est nécessaire de modifier la planification et les stratégies du programme de prévention. La prévalence de la violence psychologique est de 72,8% chez les sujets. Il existe une relation linéaire positive forte ($r = 0,71$) entre la violence psychologique agie et celle reçue. Comme les jeunes utilisent les TIC pour échanger, les chercheurs ont utilisé des messages personnalisés, diffusés via le web, afin de modifier la fréquence et la force de l'intention de l'utilisation des insultes dans une relation amoureuse. Les 200 sujets du groupe expérimental sont sélectionnés par échantillonnage stratifié selon le sexe, style d'attachement et nombre d'insultes, au Cégep de l'Outaouais en 2013. Ils ont appris à s'exprimer sans insulte dans le respect de leur partenaire en écoutant des messages personnalisés sur une période de quatre semaines. Les messages personnalisés et les feedbacks tiennent compte des caractéristiques des sujets et de la force de leur intention de s'exprimer sans insulte. Cette démarche expérimentale est basée sur le tailoring et la théorie du changement planifié (Fishbein et Ajzen, 2010). Au début de l'expérimentation 46,4% des sujets en couple s'expriment sans insulter leur partenaire. Après l'expérimentation, 77,9% le font. Est-il plus avantageux de cibler un problème ou un comportement pour favoriser des relations amoureuses égalitaires et respectueuses chez les jeunes?

Claire BEAULIEU**Marie BOLDUC**

Cégep de l'Outaouais

claire.beaulieu@cegepoutaouais.q.c.ca**75. La reconstruction du système public d'éducation primaire au Kosovo en contexte post-conflit interne – Exploration dans les écoles primaires de Prishtina de la pérennité des dispositions développées par la Minuk pour favoriser la prévention des conflits par l'éducation.**

Le contexte international des années 1990 a permis que certaines prérogatives considérées comme d'un ressort national deviennent des préoccupations internationales, entraînant des positionnements de la Communauté internationale. C'est le cas de l'éducation. D'abord identifiée comme facteur du développement économique et social, l'éducation est peu à peu vue comme un outil de prévention des conflits armés et des violations massives du droit international humanitaire, de par sa capacité à intervenir dans la construction précoce du vivre ensemble.

L'exemple du Kosovo permet d'explorer la reconstruction par la Communauté internationale, à travers la Minuk, d'un système éducatif en contexte post-conflit armé non international. Cette étude vise à appréhender la survivance actuelle, dans les écoles primaires de la capitale kosovare Prishtina, des dispositions développées par la Minuk pour favoriser le vivre ensemble par l'éducation en reflet des positionnements internationaux.

Alexia PIERRE

Université de Liège

alexia.pierre@doct.ulg.ac.be

76. Facteurs de protection contre la criminalité : une étude prospective et longitudinale d'une cohorte québécoise.

Mots-clés : *facteurs de protection, criminalité, étude prospective longitudinale.*

Bien que de nombreux enfants et adolescents exhibent des facteurs de risque, peu d'entre eux persistent dans le crime une fois adulte. On conçoit donc qu'il y a dans l'environnement immédiat des facteurs qui protègent la majorité de ces enfants/adolescents d'entreprendre une carrière criminelle. L'objectif principal du projet de recherche présenté est d'identifier au sein d'un échantillon d'individus à risque et qui ont été suivi de 6 à 24 ans les facteurs qui à l'enfance préviennent l'engagement dans la criminalité à l'adolescence et à l'âge adulte. Il est déjà bien documenté dans les travaux empiriques que la population des enfants et des adolescents qui affichent des risques élevés est hétérogène et ce, en regard à de nombreux aspects (description clinique, persistance des comportements violents, conséquences associées et réponse au traitement). Or, les études précédentes n'ont pas été à même d'identifier cette hétérogénéité, ce qui contribue à la méconnaissance des facteurs protecteurs qui s'appliquent à chaque sous-groupe d'enfants/adolescents à risque. Dans cette présentation une attention particulière est accordée aux facteurs de protection et aux mécanismes spécifiques à chaque sous-groupe d'enfants/d'adolescents à risque de s'engager dans une criminalité à l'âge adulte. L'étude s'appuie sur des données longitudinales provenant de deux échantillons reconnus mondialement : l'Étude longitudinale des enfants de maternelle au Québec et l'Étude longitudinale et expérimentale de Montréal. Les analyses portent sur 1423 femmes et 2630 hommes. Les résultats de ce projet serviront à orienter les programmes de prévention dès l'enfance et à formuler des réponses adaptées à chaque sous-groupe d'enfants et d'adolescents à risque.

Frédéric OUELLET

Sheilagh HODGINS

Université de Montréal

Frederic.ouellet.1@umontreal.ca

ATELIER 22**AGRESSIONS SEXUELLES, ÉVALUATIONS ET PROFILS DES AUTEURS.**

Présidence : Michel BORN

77. Comment articuler les évaluations actuarielle et clinique du risque de récidive sexuelle ?

Mots-clés : récidive sexuelle, clinique, actuariel, défense sociale transdisciplinarité.

Le risque de récidive sexuelle peut être évalué à partir de différentes modalités d'entretiens : l'évaluation clinique non-structurée ou structurée, l'évaluation sur base empirique et l'évaluation actuarielle pure ou ajustée (Rich, 2003). Ces outils se distinguent par leur définition du risque et par leurs items, voire même leur absence d'items, et leur type de jugement (Hanson & Morton-Bourgon, 2007). Considérant cela, nous proposons de valoriser une évaluation du risque intégrant la clinique, le jugement professionnel et l'actuariel (Krueger, 2003) à partir de notre expérience comme stagiaire psychologue en Défense Sociale, et à la lumière de notre formation en criminologie. Ainsi, sur base de cinq demandes de libération à l'essai, nous avons, conformément à l'article 20bis de la Loi de Défense Sociale, évalué le risque de récidive sexuelle. Et pour ce, nous avons eu recours à des entretiens tantôt cliniques, tantôt actuariels. Les premiers ont permis d'accéder à des informations non nécessairement liées à la récidive sexuelle, tout en nous renseignant sur la façon dont l'interné souhaite agir avec nous lorsqu'il n'y a pas de « structure » ; et les seconds ont favorisé une objectivation statistique du risque en exigeant que nous abordions des éléments dont nous n'aurions pas préférentiellement traité eu égard aux informations accessibles. L'un et l'autre se sont mutuellement éclairés : la clinique a rappelé la singularité de sujet de l'individu évalué, et l'actuariel a clarifié le sens essentiel que peuvent prendre certains propos anodins. Parallèlement à cette tentative d'articulation/intégration, nous traiterons des différentes difficultés rencontrées : judiciaire, thérapeutique, conceptuelle, technique ou tout simplement humaine, elles permettent de rendre compte de la transdisciplinarité intrinsèque de la criminologie et du besoin manifeste de rester modestes face à nos habitudes de pensée.

Audrey COURTAÏN

Université de Liège, psychologie clinique de la délinquance, des inadaptations sociales et processus d'insertion
audrey.courtain@gmail.com

78. Clinique et évaluation des perversions sexuelles des adultes non récidivistes dans la perpétration d'infractions avec mobile sexuel. Étude de psychologie criminologique.

Mots-clés : infractions sexuelles, crime, troubles de la préférence sexuelle, Code pénal et de procédure pénale, étude de psychologie criminologique.

Les crimes de nature sexuelle se produisent plus fréquemment dans les nouvelles des médias en Roumanie. Ces nouvelles sont généralement relatées et pas souvent professionnellement examinées par un spécialiste. Les infractions sexuelles signalisent publiquement et professionnellement deux aspects: l'un clinique, inclus dans les « troubles de la préférence sexuelle » (ICD-10), ici on parle du fétichisme, voyeurisme, exhibitionnisme, sadisme, masochisme, BDSM, mots obscènes et l'autre pénal, inclus dans (a) Le Code pénal au chapitre « Crimes contre la liberté et l'intégrité sexuelles » – articles 218-223, cela veut dire le viol, l'agression sexuelle, les rapports sexuels avec un mineur, corruption sexuelle des mineurs, le recrutement de mineurs à des fins sexuelles et le harcèlement sexuel et (b) Code pénal et de procédure pénale au chapitre « Infractions sur la vie sexuelle » – Articles 197-203 (article 200 – abrogé), étant inclus viol, les rapports sexuels avec un mineur, la séduction, la perversion sexuelle, la corruption sexuelle, l'inceste et le harcèlement sexuel.

Alin LES

Société Roumaine de Criminologie et Criminalistique
Les_alin@yahoo.com

79. Le profil développemental et psychologique des meurtriers sexuels dans l'analyse comportementale de scènes de crime.

Mots-clés : meurtriers sexuels, sériels, non-sériels, sadiques, colériques.

Les meurtriers sexuels attirent aussi bien l'attention de la communauté scientifique que celle du grand public. Les études ont souvent porté sur un échantillon d'agresseurs sériels (Ressler, Burgess & Douglas, 1988) et se sont focalisées sur certaines caractéristiques spécifiques telles que, le sadisme sexuel (Healey, Lussier & Beauregard, 2012), la psychopathie (Porter, Woodworth, Earle, Drugge & Boer, 2003), ou les anomalies neurologiques (Briken, Habermann, Berner & Hill, 2005). Le but de cette recension systématique est d'identifier les caractéristiques principales des meurtriers sexuels. Les données détaillées de 45 études empiriques de 1985 à 2013 ont été recensées, lesquelles renseignent sur un total de 1836 meurtriers sexuels (n = 1660 non-sériels ; n = 176 sériels). La taille des échantillons varie de n = 13 (Langevin, Ben-Aron, Wright, Marchese & Handy, 1988) à n = 250 (Beauregard & Martineau, 2012). Afin de délimiter le profil des meurtriers sexuels non-sériels (MSNS) et des meurtriers sexuels sériels (MSS), cinq domaines de variables ont été investigués. Les variables développementales (ex : expériences de victimisation), les variables de la vie adulte et de la carrière criminelle (ex : caractéristiques des habitudes sexuelles), les variables psychopathologiques (ex : sadisme sexuel), les variables du modus operandi (ex : humiliation de la victime ; affect post-crime ; démembrement du corps), et les variables de victimologie (ex : lien à la victime). Cette étude permet d'identifier les caractéristiques des différents types de meurtriers sexuels. Plus particulièrement, l'existence d'une dichotomie entre les MSNS et les MSS. Les résultats tendent à confirmer cette hypothèse (ex : rêverie diurne : MSNS = 30 % vs MSS = 82 % ; isolement social : 49 % vs 73 % ; fantaisie de viol : 9 % vs 61 % ; planification du meurtre : 19 % vs 87 %). Les implications forensiques et théoriques seront discutées dans la seconde partie de la présentation.

Jonathan JAMES

Jean PROULX

Université de Montréal, Ecole de criminologie

Elen VUIDARD

Gendarmerie Nationale Française, Département des Sciences du Comportement

jonathan.james@umontreal.ca

ATELIER 23**RÉFORME ET ANALYSE CRIMINELLE DANS LE CHAMP POLICIER.**

Présidence : Roberto RESMINI

80. La contribution de la trace matérielle dans l'enquête criminelle - L'exploitation des liens chimiques dans un trafic de produits stupéfiants.

Mots-clés : analyse criminelle, renseignement forensique, profilage physico-chimique de produits stupéfiants, liens chimiques, analyse des réseaux sociaux.

La trace matérielle dispose d'un potentiel incomparable pour mettre en relation des indices et occupe souvent une place centrale lors du procès pénal (Ribaux et Margot, 2008). Au delà de son rôle élémentaire en tant qu'élément de preuve, la trace matérielle véhicule de nombreuses autres informations encore trop peu exploitées en matière d'investigation ou pour servir de base au renseignement criminel. C'est particulièrement le cas des liens chimiques découverts grâce au profilage physico-chimique de produits stupéfiants saisis par les autorités. L'objectif de cette recherche est d'évaluer la contribution de ces liens chimiques à la perception de la structure des réseaux criminels. Pour estimer cet apport, nous nous appuyons sur des modèles d'analyse de réseaux (SNA, Social Network Analysis). Ces modèles, toujours plus utilisés pour analyser des affaires qui relèvent de la criminalité organisée, permettent de comprendre la structure et la dynamique de ces réseaux d'acteurs. L'analyse des réseaux sociaux (SNA) permet de calculer différents indicateurs dans le but de mettre en évidence des éléments pertinents de leur structure et leurs acteurs clés. L'identification des vulnérabilités d'une organisation criminelle et des mécanismes mis en place par les acteurs pourra guider les actions policières. Cette recherche est basée sur une enquête concernant un vaste réseau international de trafic de produits stupéfiants. En plus des autres informations d'enquête traditionnellement disponibles ou des traces issues des communications téléphoniques, des liens chimiques ont été mis en évidence par le profilage de l'héroïne saisie à différents endroits et périodes et largement utilisés par les enquêteurs. Cette recherche consiste à exploiter les indicateurs issus de ces modèles d'analyse en réseau (SNA) pour évaluer l'influence de ces liens chimiques sur la structure du réseau construit à partir d'autres indices.

David CORAZZA**Pierre ESSEIVA**

Université de Lausanne, Ecole des sciences criminelles

david.corazza@unil.ch**81. Détection de tendances en renseignement criminel : contribution des techniques de data mining.**

Mots-clés : analyse criminelle, renseignement criminel, détection de tendances, data mining, criminologie environnementale.

Le « data mining », ou « fouille de données », est un ensemble de méthodes et de techniques qui a connu une popularité fulgurante ces dernières années, spécialement dans le domaine du marketing. Le développement récent de l'analyse ou du renseignement criminel soulève des problématiques auxquelles il est tentant d'appliquer ces méthodes et techniques, notamment pour l'analyse de tendance. Cette dernière vise à détecter des changements ou rupture dans l'évolution d'une forme de criminalité, telles que les phases de désistements ou d'engagements de groupe d'auteurs. Cette réflexion est menée dans le cadre du renseignement produit par des systèmes de détection et de suivi systématique de la criminalité répétitive, appelés processus de veille opérationnelle. Leur fonctionnement nécessite l'existence de patterns inscrits dans les données, et justifiés par les approches situationnelles en criminologie. Muni de ce bagage théorique, l'enjeu principal revient à explorer les possibilités de détecter ces patterns, et par conséquent les ruptures de tendance éventuelles, au travers des méthodes et techniques de data mining. Afin de répondre à cet objectif, une recherche est actuellement menée en Suisse à travers une approche interdisciplinaire combinant des connaissances forensiques, criminologiques, et computationnelles. Réalisée en collaboration avec la Police cantonale vaudoise, une méthode de « change point analysis », ou « analyse d'identification des changements » a été appliquée sur un échantillon principalement composé par les événements touchant à la criminalité sérielle et itinérante enregistrés entre 2009 et 2012 en Suisse romande. Les résultats sont prometteurs et définissent un cadre expérimental dont le but est de

déterminer le degré d'automatisation dans la détection des ruptures de tendance criminelle. Ce projet est soutenu par le Fond National Suisse de la Recherche Scientifique No 135236.

Lionel GROSSRIEDER

Olivier RIBAUX

Université de Lausanne, Ecole des sciences criminelles

Fabrizio ALBERTETTI

Kilian STOFFEL

Université de Neuchâtel, Institut du management de l'information

lionel.grossrieder@unil.ch

82. Réformer la police par la recherche: pour une épistémologie politique des sciences du policing.

Mots-clés : économie politique de la pénalité, emprisonnement, statistiques pénitentiaires, inégalité, épistémologie politique, expertise, réforme de la police, politique de recherche.

Depuis la fin des années 1960, on observe la montée en puissance de la recherche en sciences-sociales sur la police aux Etats-Unis, dynamique qui a pu être qualifiée de « Research revolution ». La spécificité de cette révolution est d'avoir impulsé la production d'une techno-science policière porteuse d'un agenda réformateur. C'est l'histoire épistémique de cette réforme par la recherche que cette communication propose de traiter. Comment se présente la structure générale de la recherche sur la police (thèmes, concepts et méthodes) ? Comment s'articulent les moyens de connaître et le système professionnel policier ? Après avoir cartographié le domaine des policing studies en mobilisant les outils de scientométrie, nous montrerons comment la réforme par la recherche est un enjeu de conflit et fait l'objet d'attente contradictoire. Ces conflits portent d'une manière simultanée sur plusieurs aspects de la réforme : stratégie de police, définition de l'ordre, conception du crime, statut des outils de connaissance, manière d'administrer scientifiquement la preuve, place et légitimité de la recherche et des publics. A partir de cette grille de lecture du débat, notre objectif est de montrer comment l'ensemble de ces ingrédients se définit et s'associe différemment en fonction des labels de recherche proposés : community policing, problem-oriented policing, intelligence-led policing, evidence-based policing, hot spot policing, compstat, predictive policing etc. On pourra ainsi analyser les liens compliqués entre les multiples conceptions de la connaissance et celles de l'institution policière. Pour développer cette épistémologie politique, nous nous appuyerons sur deux types de corpus : un corpus d'articles scientifiques – indexés automatiquement pour un traitement scientométrique – extraits de la base de données du Web of Sciences (WOS) ; et un corpus de communications et rapports dont nous analyserons le contenu à partir de la grille lecture susmentionnée.

Bilel BENBOUZID

Université Marne la Vallée

Jacques DE MAILLARD

Centre d'Etude Sur le Droit et les Institutions pénales (CESDIP) et Université de Versailles Saint-Quentin

bilel.benbouzid198@gmail.com

83. De l'application de la nouvelle gestion publique au secteur de la sécurité dans un contexte fragile : des praticiens s'interrogent !

Mots-clés : nouveau Management public, coopération au développement, police, post-conflit.

Performance, contractualisation, gestion basée sur les résultats, décentralisation,... , tels sont les nouveaux leitmotivs en cours dans le monde de l'aide au développement. Ces concepts issus de la mouvance de la nouvelle gestion publique paraissent pour de nombreux acteurs de développement comme des solutions adaptées et prometteuses dans la course aux objectifs du millénaire et autres ambitions visant à améliorer l'efficacité de l'aide. Longtemps restreinte dans les accords bilatéraux, la sécurité n'a que récemment été prise en compte par les acteurs de l'aide publique au développement à la suite de l'émergence des notions de bonne gouvernance, de Réforme du secteur de la Sécurité, et ce sous l'impulsion d'institutions telles l'OCDE. A la croisée des chemins de ces différents concepts dans un contexte que d'aucuns qualifieront de fragiles ou de post-conflit, les auteurs de cette communication, impliqués dans la mise en

œuvre d'un projet de réforme de la police au Burundi, s'interrogent : ces techniques sont-elles garantes de l'amélioration de l'efficacité de l'aide ? Ces outils sont-ils adaptés au domaine de la sécurité, qui plus est dans un État fragile ? N'y-t-il pas des préalables à respecter avant d'appliquer certaines pratiques ? A-t-on bien anticipé les effets pervers et autres biais de certains outils, notamment sur la criminalité, sa mesure, sa gestion ? Ou à l'inverse, ne sommes-nous pas trop réactionnaires ou réfractaires au changement ? A l'occasion de ce colloque international visant à dépasser certaines frontières et s'interroger sur des contextes différents, nous pensons que cette communication, partant de divers filtres théoriques conceptuels (tels le « Nouveau Management Public », la « Réforme du Secteur Sécurité », la notion d' « État fragile », ...), nourrie et illustrée d'exemples pratiques, contribuera à alimenter le débat relatif aux « Outils et stratégies d'évaluation des programmes de prévention, de contrôle et d'intervention »

Roberto RESMINI

Simon ROEMEN

Coopération Technique belge, Agence Belge de développement

roberto.resmini@btcctb.org

ATELIER 24

INTERVENIR EN PRISON.

Présidence : Vincent SERON

84. Surpeuplement des prisons marocaines: comment y remédier?

Mots-clés : *surpopulation, conditions de vie des détenus, réinsertion, aménagement de peine.*

Les problèmes liés à la surpopulation carcérale au Maroc sont énormes. Il y a d'abord et essentiellement l'influence sur les conditions de vie des détenus: promiscuité, manque d'intimité, agressions et viols. Il y a ensuite le problème lié à la grande difficulté de mener un travail de réinsertion dans une prison surpeuplée, et cela, ce n'est pas juste un problème pour les détenus: c'est un problème pour toute la société dans laquelle les détenus auront plus de mal à se réinsérer à leur sortie.

Houria CHEHAIMA

Université de Paris Est Créteil

houria.ch@netcourrier.com

85. Le théâtre en prison: perspectives européennes.

Mots-clés : *prison, théâtre, Europe.*

Sous l'influence du « droit » européen – Parlement Européen, Cour Européenne des Droits de l'Homme, Conseil de l'Europe – et particulièrement des Règles Pénitentiaires Européennes, l'environnement carcéral aurait initié dans de nombreux pays une mutation tendant vers une « nouvelle » détention. L'enfermement proposerait un nouveau sens (Kellens, 2000), au cours duquel le temps de privation de liberté serait utilisé pour servir des objectifs tels que la réinsertion, la réparation et la réhabilitation (Mary et al., 2006). Pour les soutenir, une série de services et d'activités doivent être proposés aux détenus afin de limiter les effets préjudiciables de la détention. Dans cette communication, nous proposons d'interroger les pratiques de quatre compagnies de théâtre – issues d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie et de Hongrie – qui déploient leur art au sein de diverses prisons face à deux questions. La première porte sur les conditions organisationnelles de mise en place de l'activité théâtrale dans des contextes carcéraux différents. La seconde s'intéresse à l'influence que peut avoir l'exercice artistique sur les diverses parties prenantes au cours du processus de détention, en vérifiant si elles concourent effectivement à la concrétisation d'un enfermement au sens renouvelé.

Salim MEGHERBI

Frédéric SCHOENAERS

Université de Liège, CRIS

salim.megherbi@ulg.ac.be

86. Évaluer un programme d'intervention en milieu carcéral : approches et défis.

Mots-clés : *évaluation de programme, contexte carcéral, défis.*

Pour le gouvernement du Québec, l'évaluation de programme est incontournable pour que les organisations rendent compte de leurs performances et les améliorent (Lalande, 2010). Pourtant, peu de démarches évaluatives sont réalisées en contexte carcéral, malgré les besoins importants (Cortoni & Lafortune, 2009), les nombreux défis qui y guettent les chercheurs pouvant expliquer la réticence de plusieurs chercheurs. L'expérience d'une équipe de recherche à travers l'évaluation d'un programme spécialisé en toxicomanie offert dans un établissement de détention québécois est présentée afin d'illustrer les différents défis auxquels elle fut confrontée, mais surtout, de quelles façons ces défis ont été surmontés.

Catherine ARSENEAULT

Chantal PLOURDE

Marc ALAIN

Université du Québec à Trois-Rivières

catherine.arseneault@uqtr.ca

ATELIER 25

NOUVEAUX REGARDS SUR LES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ.

Présidence : Frédéric OCQUETEAU

Mots-clés : métiers, sécurité publique, sécurité privée, professionnalisation, policing.

Cet atelier vise à montrer pourquoi la connaissance des nouveaux acteurs et acteurs traditionnels de la sécurité est devenue un enjeu important de la criminologie mondiale en général et francophone en particulier. On situe les diverses contributions de l'atelier dans un contexte international où se déploient de nouveaux producteurs de sens sécuritaire ; des réformes bureaucratiques affectant des métiers traditionnellement monopolisés qui exigent des efforts de coordination à tous les échelons ; un contexte enfin où les usages et impacts sécuritaires des TIC par les hommes se présentent dans toutes leurs ambiguïtés : à la fois comme de nouvelles sources de vulnérabilités, risques, menaces, crimes, et comme des facteurs de leurs solutions.

87. Pourquoi les polices de renseignement sont-elles sous-étudiées en France ?

Le constat d'un retard français par rapport au Royaume-Uni en ce qui concerne la recherche académique sur le renseignement se double d'un paradoxe car la France est l'un des rares pays à disposer de l'ensemble des services de renseignement intérieurs et extérieurs, civils et militaires disposant de moyens techniques de premier plan. L'objectif de cette communication est d'analyser la trajectoire du développement de ce champ de recherche et d'avancer des hypothèses expliquant la success story britannique face au développement tardif et fragile en France des études sur le renseignement. Les éléments d'explication sont à aller chercher du côté du fonctionnement du marché académique, de la transformation de l'Etat, des modalités de la reconnaissance institutionnelle et sociale du renseignement, et enfin de la mécanique sur les deux rives de la Manche d'un processus plus ou moins avancé de re-légitimation du renseignement.

Olivier CHOPIN

Sciences Po Paris

olivier.chopin@gmail.com

88. Le difficile renouvellement des métiers de la sécurité publique. Le cas des correspondants de nuit parisiens.

De nouveaux métiers, à la charnière entre accompagnement des personnes, médiation et répression, ont émergé depuis une vingtaine d'années. Ces nouveaux métiers contribuent à rendre plus floue la frontière entre police et contrôle social. La question consiste alors à savoir si ces nouveaux agents contribuent effectivement à réguler les espaces collectifs, c'est-à-dire à prévenir les nuisances, à régler les conflits, voire à favoriser des formes de vivre-ensemble. Sur la base d'une étude du dispositif des correspondants de nuit de la Ville de Paris, cet article s'interroge sur la place qu'occupent ces acteurs à partir des savoirs et savoir-faire qu'ils sont capables de mobiliser, de leur inscription dans les quartiers et de leur insertion dans les partenariats. Il met en question les ambivalences, paradoxes, fragilités de ces nouveaux métiers et le difficile renouvellement des métiers de la sécurité publique.

Jacques DE MAILLARD

Université de Versailles Saint-Quentin

CESDIP

demaillard@cesdip.fr

89. Police « globalisée » et déploiements canadiens dans les opérations de paix.

Les opérations internationales de paix ont vu ces dernières décennies une augmentation marquée de contingents policiers, mieux connus sous le nom d'UNPOL. Cette police « globalisée » a pour mission de contribuer à la consolidation de la paix, au renforcement des capacités des acteurs locaux et de ce fait, à la stabilisation de régions post-crise. Cet article, basé sur une série d'entrevues menées avec des policiers canadiens déployés dans la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), s'intéresse à ce qu'implique « faire la police » dans une mission internationale de paix pour les policiers de première ligne, tant d'un point de vue organisationnel qu'opérationnel. Cette approche microsociologique permet de montrer à quel point les opérations de paix de cette nature sont largement tributaires des interactions telles qu'elles se déploient localement entre les principaux protagonistes de la consolidation de la paix.

Samuel TANNER

Université de Montréal

Samuel.tanner@umontreal.ca

90. Dans les « coulisses » du métier d'opérateur de vidéosurveillance.

Pièces maîtresses des dispositifs de vidéosurveillance mis en place dans nombre de villes françaises aujourd'hui, les opérateurs officiant derrière les écrans demeurent pourtant des acteurs de la sécurité dont on sait peu de chose. Rares sont en effet les travaux de recherche, aussi bien en France que dans les pays anglo-saxons, qui se sont intéressés à ce nouveau métier de surveillance à distance. Nous souhaitons, dans cet article, donner à voir en quoi il consiste en s'appuyant sur une enquête réalisée auprès d'opérateurs de deux salles de vidéosurveillance de communes françaises. Par cette perspective d'analyse, notre étude s'inscrit dans la lignée des recherches de type ethnographique visant à observer les pratiques professionnelles quotidiennes des principaux utilisateurs d'une technologie pour appréhender ce qui se joue dans le circuit de production de la sécurité.

Tanguy LE GOFF

CESDIP-CNRS

tanguy.le-goff@iau-idf.fr

ATELIER 26

CONTREVENANTS ET SUBSTANCES PSYCHOACTIVES.

Présidence : Michel LANDRY

Mots-clés : *dépendance, traitement, contrevenants.*

L'intégration des services de traitement est maintenant un paradigme reconnu partout dans le monde pour la réforme des soins. Un grand nombre de pays reconnaissent l'importance d'analyser le problème des systèmes fragmentés de soins, qui minent la qualité des services et leurs résultats, de telle sorte qu'ils en ont fait un objectif clef de leurs efforts. La complexité des problèmes d'abus de substances psychoactives de même que la difficulté d'offrir aux personnes qui en sont affectées un accès aux services dont ils ont besoin pour y faire face constituent des enjeux particulièrement importants à cet égard. À cela s'ajoute la difficulté d'établir des collaborations, pourtant nécessaires, entre deux réseaux dont la mission est radicalement différente, le judiciaire et celui de la santé et des services sociaux, tout en résolvant les enjeux éthiques et organisationnels qui leur sont propres. L'atelier portera sur les actions menées Québec pour faire face à ce défi, tant au niveau des orientations gouvernementales que des initiatives des organisations sur le terrain.

91. Les besoins de services de réadaptation des personnes contrevenantes éprouvant des problèmes de dépendance à des substances psychoactives.

Cette communication présentera la nécessité d'offrir des services d'évaluation et de traitement adéquats aux personnes contrevenantes qui sont aux prises avec des problèmes de dépendance à une substance psychoactive. Entre autres, des résultats d'études de prévalence d'usage et d'abus seront présentés en lien la commission de différents types de crimes. Nous analyserons le type de crimes commis sous intoxication pour par des personnes dépendantes. En sommes, nous constaterons que 1. les personnes dépendantes sont disproportionnellement représentés parmi les contrevenants ; 2. qu'une bonne proportion de leurs crimes sont en lien avec leur consommation abusive et 3. qu'il s'avère important de leur offrir des services adéquats de traitement afin d'infléchir leur trajectoire déviante.

Serge BROCHU
Karine BERTRAND
Natacha BRUNELLE
Michel LANDRY
Université de Montréal
serge.brochu@umontreal.ca

92. Les services offerts aux personnes dépendantes judiciairisées au Québec : état des lieux, trajectoires de services et enjeux critiques pour la collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux.

Cette communication permettra d'abord de faire un état des lieux concernant l'offre de services aux personnes dépendantes judiciairisées au Québec. Nous nous attarderons plus particulièrement à des projets qui ont été développés précisément dans le but d'offrir aux personnes dépendantes judiciairisées des trajectoires de service permettant de faire face aux défis spécifiques à cette clientèle. Mentionnons notamment : un programme d'évaluation au tribunal par une équipe d'un centre de réadaptation en dépendance, le programme de traitement de la toxicomanie de la cour du Québec, l'implantation d'un programme spécialisé de traitement en milieu carcéral et un cheminement court terme pour des clients judiciairisés « non volontaires ».

Michel LANDRY
Karine BERTRAND
Natacha BRUNELLE
Serge BROCHU
Université de Montréal
serge.brochu@umontreal.ca

93. Trajectoires de consommation : les influences du point de vue des personnes toxicomanes.

Dans le cadre du programme d'alliance et de recherche université- communauté sur les trajectoires addictives et les trajectoires de services des toxicomanes du Québec, nous avons recruté 127 participants à la Cour, dans une urgence hospitalière, et dans un Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de deux régions : Montréal et Mauricie Centre-du-Québec. Deux tiers de cet échantillon sont des hommes et l'âge moyen des participants est de 38 ans. Les résultats présentés sont issus d'entrevues semi-dirigés et portent sur le point de vue des personnes toxicomanes au sujet des raisons de leur consommation, des obstacles au changement et des raisons pour diminuer ou cesser de consommer. Une attention particulière sera portée au point de vue des personnes judiciairisées de notre échantillon et au rôle des services qu'ils ont reçus sur leur trajectoire de consommation. La motivation au changement occupe une place importante dans le discours de ces participants.

Natacha BRUNELLE

Karine BERTRAND

Serge BROCHU

Michel LANDRY

Jorge FLORES-ARANDA

Catherine PATENAUDE

Université de Montréal

serge.brochu@umontreal.ca

94. Trajectoires de services en toxicomanie du point de vue de l'utilisateur : les enjeux d'intégration de services en lien avec la complexité des besoins d'aide.

Dans le cadre du programme d'alliance et de recherche université- communauté sur les trajectoires addictives et les trajectoires de services des toxicomanes du Québec, les entrevues individuelles menées auprès de 127 personnes toxicomanes concernant leur trajectoire de consommation ont également permis de documenter les trajectoires de services et les enjeux d'intégration des services offerts, du point de vue des usagers. Un corridor de services bien défini, par exemple entre les instances judiciaires et un centre de traitement spécialisé, qui inclue un soutien à la démarche de demande d'aide, facilite un engagement dans une démarche de changement. La collaboration entre les différents intervenants et services est vécue largement positivement, favorisant l'accès à une variété de services et contribuant au sentiment d'être rassuré et encouragé. Cependant, plus rarement, cette collaboration peut paraître exigeante, intrusive ou insuffisante.

Karine BERTRAND

Natacha BRUNELLE

Serge BROCHU

Michel LANDRY

Jorge FLORES-ARANDA

Catherine PATENAUDE

Université de Montréal

serge.brochu@umontreal.ca

ATELIER 27

JEUNESSE ET VULNÉRABILITÉ.

Présidence : Claire GAVRAY

95. Troubles de comportement et consommation de psychotropes : Prédire les troubles de l'enfance à l'adolescence.

Mots-clés : *troubles de comportement, consommation de psychotropes.*

Les jeunes qui consomment la cigarette, l'alcool ou le cannabis avant l'âge de 12 ans augmentent singulièrement les risques de développer une consommation problématique à l'adolescence et à l'âge adulte (Kuperman et al., 2005; Lambert, 2005). Les enfants qui présentent des troubles de comportement (TC) apparaissent particulièrement vulnérables à ce phénomène (Donovan et al., 2011; Korhonen et al., 2010). Les jeunes qui ont présenté des TC dès l'enfance et qui ont consommé avant l'âge de 12 ans sont reconnus pour être résistants au traitement à l'adolescence (Grella et al., 2004; Pratt et al., 2003), les troubles sont, ainsi, plus susceptibles de se poursuivre à l'âge adulte (Kuperman et al., 2005; Lambert, 2005), il semble alors justifié de s'intéresser aux trajectoires développementales de ces jeunes. Objectifs. (1) Parmi des enfants qui présentent des TC, comparer la sévérité des TC et la gravité de la consommation de psychotropes à l'adolescence, selon qu'ils se soient ou non initiés aux psychotropes avant l'âge de 12 ans et (2) Identifier quelles sont les variables modératrices qui permettent de prédire, au-delà de la consommation et des TC, la présence de comportements délinquants sévères et une consommation de psychotropes problématique. Méthodologie. L'échantillon est composé de 149 enfants (41 filles), âgés entre 9 et 12 ans (M=10,9 ans, é.t. 1,0), qui présentent des TC. Les résultats indiquent qu'au-delà du genre et de l'âge, l'initiation précoce aux psychotropes prédit, 48 mois plus tard, chez des jeunes qui ont des TC dès l'enfance, la présence d'une consommation problématique et de conduites délinquantes plus sévères à l'adolescence. Outre les caractéristiques personnelles des jeunes, des variables familiales (présence de dépendance chez les parents et engagement parental) influenceraient les trajectoires des TC et de la consommation de psychotropes de l'enfance à l'adolescence.

Myriam LAVENTURE

Mélanie LAPALME

Michèle DÉRY

Université de Sherbrooke

Myriam.Laventure@USherbrooke.ca

96. L'enfant exposé à la violence domestique dans la politique criminelle française : le risque et la protection.

Mots-clés : *enfant en danger, enfant exposé, enfant victime, politique criminelle, violence domestique.*

La violence domestique, dont l'enfant est une victime directe, n'est pas un sujet récent dans les travaux criminologiques et juridiques. Mais, l'enfant « exposé » à la violence domestique est une préoccupation assez nouvelle dans les travaux scientifiques. En fait, l'enfant exposé à la violence domestique est avant tout un enfant en danger. Autrement dit, en le considérant comme enfant en danger, nous lui reconnaissons un statut spécifique. C'est un enfant en danger car le risque d'être victime ou délinquant pour lui est bien plus élevé par rapport à l'enfant qui ne vit pas dans cette situation. L'enfant exposé à la violence est confronté à une situation de vie qui menace surtout son développement moral. La violence domestique, lorsqu'elle est durable, peut même aboutir à une maltraitance infantile. Pour évaluer les caractéristiques de cette situation et ses conséquences, le concept de l'enfant exposé à la violence domestique doit être étudié de manière pluridisciplinaire. Les facteurs de ce phénomène sont très variés et comprennent les facteurs individuels (comme la solitude et les maladies chroniques de l'enfant), les facteurs familiaux (comme le statut socio-économique de la famille, les problèmes de santé mentale des parents et le problème d'attachement parent-enfant) et les facteurs sociétaux (surtout le faible réseau de soutien social). Pour la protection des enfants contre ce phénomène dans la politique criminelle les mesures préventives sont primordiales et nécessaires. La politique criminelle française au niveau législatif prend en compte, surtout par l'adoption d'une loi du 9 juillet 2010, la nécessité de renforcer la prévention et la répression des violences domestiques et leurs incidences sur les enfants. Ainsi, en étudiant le concept de

l'enfant exposé à la violence domestique dans une approche criminologique, nous analysons la politique criminelle française face à ce phénomène criminel.

Hesam SEYYED ESFAHANI

Université de Nantes, Laboratoire Droit et Changement social

hesam.esfahani@gmail.com

97. Le redoublement scolaire rend-il les élèves plus agressifs ? Etude quasi-expérimentale sur le redoublement scolaire en début de secondaire et ses conséquences sur l'agressivité.

Mots-clés : redoublement scolaire, adolescence, agressivité, statut social, score de propension .

Le taux de redoublement scolaire est particulièrement élevé en Belgique. Bien que ses effets concernant les performances académiques soient régulièrement étudiés, les conséquences du redoublement scolaire sur l'adaptation psychosociale des élèves fait encore peu l'objet de recherches rigoureuses, notamment concernant le niveau d'agressivité des élèves qui ont vécu un redoublement. Par ailleurs, l'entrée en enseignement secondaire coïncide avec l'affirmation de nouveaux statuts sociaux pour les élèves et l'agressivité peut être une façon d'établir une hiérarchie au sein des groupes de pairs. L'objectif de cette étude est d'examiner si le redoublement scolaire affecte à court terme le niveau d'agressivité d'élèves se situant au début de leur cursus d'enseignement secondaire. Un protocole quasi-expérimental a été utilisé et deux groupes d'élèves comparables (doublants et promus) ont pu être créés grâce à des scores de propension sur base de 26 variables collectées. Des mesures auto-rapportées et standardisées ont été administrées sur deux semestres et un échantillon de 72 élèves provenant d'un établissement secondaire typique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (moy. âge = 12.9 ans, 47.2% de filles, 70% d'origine belge) a été identifié. Des analyses univariées réalisées par SPSS ($F(1,67) = 6,98, p = 0,01$) révèlent que durant l'année suivant le redoublement scolaire, les élèves ayant doublé ne montrent pas de diminution de leur niveau d'agressivité ($t(35) = 0,50, ns$), contrairement aux élèves ayant été promus ($t(32) = 3,32, p = 0,01$). En outre, ces résultats sont significativement « palpables » comme l'indique la taille de l'effet plutôt élevée ($d = .64$). Ces résultats sont discutés en termes d'implications, notamment concernant l'importance de continuer à maintenir un statut social pour les élèves ayant vécu une expérience de redoublement au début de leur cursus en enseignement secondaire, contrairement aux élèves qui ont été promus.

Cécile MATHYS

Université de Liège

Aurélien LECOQ

Marie-Hélène VÉRONNEAU

Université de Montréal

cecile.mathys@ulg.ac.be

98. Comment un contexte scolaire concentrant des élèves accumulant des vulnérabilités, désavantages et discriminations se voit-il affecter le comportement de ces mêmes jeunes? Un test multi-niveaux des effets transversaux intermédiaires : illustration au départ des données belges de ISRD-2.

Mots-clés : délinquance juvénile, école, écologie sociale, test multi-niveaux, ISRD-3.

La recherche contextuelle sur l'écologie sociale de la délinquance part de l'idée que certaines zones résidentielles représentent un facteur écologique majeur expliquant indirectement des différences observées au niveau des comportements problématiques manifestés par les adolescents. Ce raisonnement vaut aussi concernant le contexte scolaire. Les écoles diffèrent en termes d'organisation, de structure, de climat d'école et au niveau des caractéristiques de la population accueillie, dont le niveau de problèmes et discriminations auxquels cette dernière est confrontée. Tous ces éléments peuvent influencer la façon dont les élèves se comportent. Les résultats présentés sont issus des analyses effectuées sur les données belges de la recherche ISRD-2. Le but est ici de tester la relation entre le niveau de délinquance auto-révélatrice et les désavantages cumulatifs d'une population scolaire (mesurés au niveau individuel et au niveau de l'école fréquentée). Les analyses confirment que les désavantages cumulatifs mesurés au niveau de l'école exercent bien des effets transversaux sur le niveau d'implication délinquante du jeune, cela via l'effet qu'ils exercent en amont sur ses capacités de contrôle du jeune, sur son niveau de valorisation de la violence et sur son niveau

d'implication dans des groupes de jeunes problématiques. Les effets restent stables une fois les variables démographiques classiques contrôlées. Les implications de ces résultats seront discutées.

Lieven PAUWELS

Universiteit Gent

Claire GAVRAY

Université de Liège

cgavray@ulg.ac.be

ATELIER 28**UN PAS VERS LA SORTIE ? COMPARAISONS DES MODALITÉS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION DE LA PEINE PRÉALABLES À LA LIBÉRATION ANTICIPÉE.**

Présidence : Benjamin MINE

Mots-clés : *permission de sortie, congé pénitentiaire, libération anticipée, processus décisionnel.*

Avant d'obtenir une éventuelle libération anticipée, la personne condamnée peut se voir octroyer des sorties liminaires (permissions de sortie, congés pénitentiaires, ...) qui constituent pour elle les premières occasions de renouer avec ses proches et la vie en société comme d'entreprendre certaines démarches destinées à préparer sa réinsertion (entretiens professionnels, formation, suivi psychothérapeutique, ...). L'attention portée aux différentes formes de la libération anticipée (libération conditionnelle, surveillance électronique, ...) tend à occulter le rôle crucial de ces modalités de sortie temporaires dans la trajectoire de détention des personnes condamnées ainsi que dans la préparation du retour en société de celles et ceux qui en ont été temporairement, voire durablement, exclus. Comment obtient-on l'autorisation de quitter momentanément la prison ? Combien de ces sorties sont-elles octroyées chaque année ? Qui décide de leur octroi et/ou de leur suivi ? Quel est le taux d'échec de ces sorties ? Quel est leur impact sur le parcours de détention et la réinsertion des personnes détenues ? Etant donné la dimension internationale de ce colloque, cet atelier propose d'envisager l'abord de ces questions à travers la présentation de différents systèmes nationaux (Canada, France, Suisse, Luxembourg, Belgique, ...) organisant l'octroi de ces modalités particulières d'exécution de la peine préalables à la libération anticipée. Cet atelier constitue une opportunité d'offrir une première mise en perspective comparative des spécificités propres à chacun de ces pays en la matière.

99. Les modalités particulières d'exécution de la peine préalables à la libération anticipée en France : les permissions de sortir.

Mots-clés : *permission de sortir, réinsertion, gestion de la détention, JAP, commission d'application des peines.*

En France, l'exécution des peines a progressivement été consacrée comme une phase à part entière du procès pénal. Cette reconnaissance s'est traduite par la juridictionnalisation des aménagements de peine prononcés par le juge de l'application des peines (JAP). Cette juridictionnalisation contribue à crédibiliser les mesures du milieu ouvert afin de permettre aux magistrats d'instaurer une véritable progressivité de la peine et de prévenir une sortie sèche de détention. Toutefois, certaines mesures ont échappé à ce processus, parmi lesquelles les permissions de sortir. Celles-ci constituent des mesures quasi-juridictionnelles, octroyées par le JAP, mais dans un cadre procédural particulier. Le magistrat se prononce par voie d'ordonnance après avis de la commission d'application des peines. Cette procédure comporte des effets importants, au regard notamment du respect des droits de la défense. Cette spécificité procédurale ne reflète pourtant pas l'intérêt des permissions de sortir qui constituent des outils intéressants en vue de la préparation d'un aménagement de peine. La permission de sortir autorise en effet le condamné à s'absenter de l'établissement pénitentiaire pendant une période limitée, allant de un à cinq jours, pour des motifs notamment familiaux ou professionnels. Elle lui permet ainsi de préparer sa réinsertion et de maintenir ses liens familiaux. L'intérêt des permissions de sortir ressort notamment de leur importance quantitative. En 2012, près de 60 000 permissions de sortir ont été octroyées au plan national. Toutefois, en pratique, ces mesures peuvent également s'apparenter à un outil de gestion de la détention. La communication se propose donc d'étudier les dispositions législatives, mais surtout réglementaires, ainsi que les pratiques judiciaires relatives aux permissions de sortir afin d'en souligner les enjeux, les contraintes, mais également les limites.

Emilie DUBOURGUniversité de Nantes, Faculté de droit et de sciences politiques, Laboratoire Droit et Changement Social, UMR CNRS 6028
emiliedubourg@hotmail.com

100. Les congés et sorties dans le système suisse d'exécution des peines.

Mots-clés : *exécution des peines, congés, prise de décision en matière de congés, effets des congés, Suisse.*

Malgré que les congés ou les permissions de sortie d'un établissement durant l'exécution d'une peine privative de liberté sans sursis constituent une contradiction par rapport à la mission de détention, les responsables de la privation de liberté d'un nombre croissant de cantons les ont introduits et accordés de manière croissante et justifiée, et cela dès les années 1940. Contrairement à de nombreux pays centralisés, il y a eu dans la Suisse fédéraliste, jusqu'à la révision du code pénal suisse de 2002, quelques 26 systèmes de congés et de permissions différents et trois regroupements cantonaux (« concordats ») qui s'efforçaient, avec peu de succès, d'harmoniser les pratiques. Depuis la révision, l'article 84 CPS règle les relations avec l'extérieur, le chiffre 6 de cet article spécifiant le cadre général pour les congés. Si le rôle et l'importance de ces modalités temporaires d'interruption de l'exécution de la peine – congé, permission et sortie accompagnée – sont bien ancrés juridiquement, il reste que les cas de récidives en période de congé et le climat général plus punitif ont récemment conduit à une pratique plus restrictive en matière de congés. A partir de ces préalables nécessaires à la compréhension de la pratique des congés et en l'absence d'études nationales sur le sujet, on aborde les processus de prise de décision et de suivi des congés à l'aide de deux cantons – un de la région germanophone, un de la région romande – choisis à titre d'exemple. Il s'agira notamment de présenter l'usage croissant de l'évaluation du risque à l'aide de la statistique tout en montrant que les décideurs sont de plus en plus devant un paradoxe: autoriser les congés pour soutenir la réinsertion et les refuser pour des raisons de sécurité.

Daniel FINK

Université de Lausanne, Institut de criminologie et de droit pénal

daniel.fink@unil.ch

101. Les formes de sortie préalables à la libération conditionnelle dans le système correctionnel fédéral canadien.

Mots-clés : *politiques correctionnelles, libération conditionnelle, permission de sortir, réinsertion sociale.*

Dans notre présentation, nous nous intéresserons essentiellement aux formes de sortie existant au niveau fédéral, sans exclure toutefois certaines mesures de sortie appliquées au niveau provincial, particulièrement au Québec. La permission de sortir est la première forme de libération disponible pour les détenus entrant dans les pénitenciers fédéraux. Cette première forme de sortie temporaire vise, entre autres, à préparer graduellement les détenus à la libération conditionnelle en leur permettant de renouer avec leur famille, de suivre des formations ou de retourner aux études en vue de favoriser leur réinsertion sociale (Loi sur le système correctionnel et la mise en libération sous condition, 1992). Par la suite, les détenus qui ont bénéficié de leur permission de sortir peuvent être admissibles au programme des placements à l'extérieur. La semi-liberté quant à elle, constitue selon la loi la dernière étape préparatoire à la libération conditionnelle totale. Au cours de notre présentation, nous nous intéresserons à ces premières formes de libération: qui peut y prétendre? À quel moment de la peine? Qui décide? Quel est le taux officiel de succès et d'échec de telles mesures? Nous essayerons aussi de vérifier l'impact de ces premiers pas sur le parcours des détenus eux-mêmes. Nous nous interrogerons en finale sur l'avenir de ces formes de libération anticipée, en considérant l'orientation plus punitive prise par les politiques pénales canadiennes actuelles. Face à des discours politiques et des mesures législatives qui visent à incarcérer un plus grand nombre de personnes délinquantes et à les maintenir incarcérées plus longtemps en invoquant le souci de protéger la société, ces premiers pas seront-ils encore longtemps possibles et à quelles conditions?

Véronique STRIMELLE

Université d'Ottawa

vstrimel@uottawa.ca

102. L'octroi des permissions de sortie et des congés pénitentiaires en Belgique.

Mots-clés : *permission de sortie, congé pénitentiaire, processus décisionnel.*

En Belgique, les permissions de sortie (PS) et les congés pénitentiaires (CP) constituent un moment charnière dans la trajectoire d'un détenu pour au moins deux raisons. Tout d'abord, il s'agit de la première opportunité qui lui est concédée pour renouer avec la vie en société après une période plus ou moins longue de détention. Ensuite, les démarches de reclassement, entreprises à cette occasion, sont censées lui permettre de bénéficier ultérieurement d'une libération anticipée afin d'œuvrer plus avant à sa réinsertion sociale. La compétence décisionnelle d'octroi des PS et CP appartient au ministre de la Justice bien que celle-ci soit déléguée dans la pratique à l'administration pénitentiaire. C'est seulement à titre exceptionnel et marginal qu'une instance judiciaire, en l'occurrence le tribunal de l'application des peines, peut accorder une de ces deux modalités de sortie temporaire. Or, l'attention considérable portée aux tribunaux de l'application des peines depuis l'entrée en vigueur partielle de la loi du 17 mai 2006 relative au statut juridique externe des personnes condamnées à une peine privative de liberté et aux droits reconnus à la victime dans le cadre des modalités d'exécution de la peine, comme l'absence d'études consacrées aux PS et aux CP depuis cette nouvelle réglementation, ont maintenu le processus décisionnel « classique » dans l'ombre. Celui-ci demeure par conséquent encore largement méconnu. Après avoir brièvement rappelé les grandes lignes du cadre légal relatif à la procédure d'octroi, la communication entend présenter quelques-uns des principaux résultats d'une recherche menée récemment par l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC) visant à mettre en carte et analyser la procédure de traitement des demandes de PS et de CP. Nous terminerons en évoquant certaines questions que soulève la procédure actuelle en regard des enjeux cruciaux qui leur sont corrélés.

Benjamin MINE

Luc ROBERT

Institut National de Criminalistique et de Criminologie

benjamin.mine@just.fgov.be

PRESENTATION DES AFFICHES

A. Femmes auteures d'homicide en détention : des liens d'attachement aux ruptures de liens.

Mots-clés : *femme, homicide, attachement, détention, liens.*

L'homicide féminin est à ce jour encore peu étudié, la population étant peu nombreuse et difficilement accessible. Toutefois, les rencontres avec ces femmes offrent au chercheur un matériel, et le récit de vie qu'elles livrent leur permet d'inscrire leur acte au sein de leur histoire. Dans le cadre de notre étude, nous avons retracé la trajectoire de vie de 10 femmes détenues, condamnées pour des faits d'homicide en tant qu'auteures et/ou complices, au travers de la thématique des liens : liens familiaux et conjugaux, liens avec la victime, liens éventuels avec les co-auteurs et liens sociaux. Ceux-ci ont été évalués sur base du questionnaire de Bartholomew et Horowitz (1991) sur les styles relationnels et analysés à la lumière du style d'attachement (sécure, rejetant-détaché, préoccupé, craintif-évitant). Pour la majorité d'entre elles, il s'agit de la première infraction judiciairisée ; une seule a des antécédents judiciaires. L'homicide féminin constitue une forme particulière de criminalité qui se spécifie également par la nature des liens avec la victime, qui est ou a été investie dans des relations conjugales, para-conjugales, familiales ou amicales. L'histoire et le fonctionnement de ces femmes sont marqués par des vécus carenciels précoces au niveau affectif, éducatif et social, et se sont structurés notamment autour de la perte, que la détention va réactualiser. L'espace et le temps carcéral provoquent des ruptures des liens familiaux et des liens sociaux préétablis, et imposent l'établissement de nouveaux liens et d'autres formes d'intimité relationnelle. Durant leur incarcération, le sentiment de soutien social et la force du lien familial sont paradoxalement renforcés.

Fabienne GLOWACZ

Sandrine BERNADELLO

Université de Liège

Isabelle RÉSIMONT

Psychologue en Etablissement Pénitentiaire

fabienne.glowacz@ulg.ac.be

B. Détection des sites de ventes de médicaments contrefaits – apport de l'étude des programmes d'affiliation

Mots-clés : *pharmacie en ligne, contrefaçon, traces numériques, renseignement forensique.*

Le trafic de médicaments contrefaits est un problème particulièrement sérieux, qui peut avoir d'importantes conséquences en matière de santé publique. Combattre ce type de commerce est particulièrement difficile notamment du fait de la complexité des organisations sous-jacentes. La multiplication des pharmacies en ligne a engendré une activité publicitaire soutenue. Les programmes d'affiliation ont par conséquent un rôle central dans le commerce de produits pharmaceutiques. La détection de sites web proposant des médicaments contrefaits est la première étape d'une recherche visant à étudier le marché dans son ensemble. Un premier projet exploratoire a été mené en 2013 pour étudier un groupe de sites web proposant des produits pharmaceutiques. En utilisant des données techniques une sélection de sites suspects a pu être effectuée. L'étude du contenu de chacun de ces sites a mis en évidence des éléments apparemment incohérents avec une activité honnête. Une dizaine de commandes ont été passées sur ces sites. Les produits reçus ont été analysés pour tester leur authenticité, l'un d'eux était contrefait. Ce médicament provenait d'un site lié à un programme d'affiliation. Une meilleure compréhension des relations entre les vendeurs de produits contrefaits et les programmes d'affiliation pourrait clarifier certains aspects théoriques concernant les stratégies de vente. De plus, d'un point de vue pratique, l'exploitation des données techniques pourrait aider à lutter de manière plus efficace contre ce type de commerce. Tout d'abord, le programme d'affiliation détecté suite au premier projet sera analysé en considérant plusieurs types de traces numériques. Une seconde campagne d'achats pourra éventuellement être planifiée. Plusieurs autres programmes d'affiliation seront aussi étudiés et comparés au premier. Les données

récoltées pourront se révéler utiles concernant les stratégies de recherche, les relations entre les programmes ou les risques liés à ces recherches.

Damien RHUMORBARBE

Quentin ROSSY

Pierre MARGOT

Institut de Police Scientifique

Université de Lausanne

Klara DÉGARDIN

Yves ROGGO

Hans-Friedrich CZEKAY

F. Hoffman-La Roche Ltd, Bâle

damien.rhumorbarbe@unil.ch

C. Toxicomanies et consommations : attachements familiaux et transmissions intergénérationnelles

Mots-clés : *toxicomanie, facteurs de risques, consommation intergénérationnelle, histoire familiale.*

La toxicomanie est une problématique multifactorielle relevant de facteurs de risques variés qu'ils soient individuels, familiaux, sociaux ou encore environnementaux (Madden 1990 ; Hawkins et al, 1992 ; Michel et al, 2001, Varescon, 2005 ; Bailly, 1999, 2009). Notre recherche se centre sur les facteurs familiaux et le système d'attachement partant de l'hypothèse selon laquelle la qualité de la relation, l'attachement aux figures parentales, les expériences familiales négatives sont autant de facteurs de risques influençant la consommation de substances psychotropes. Nos résultats sont issus de la rencontre avec 9 personnes toxicomanes, âgées entre 28 et 35 ans, présentant une problématique de type poly-consommation (Touzeau et Courty, 2012). Afin de rendre compte de la qualité de la relation familiale, des expériences familiales négatives et de leurs influences sur la consommation individuelle, nous avons retracé avec les personnes toxicomanes leur trajectoire de vie et de consommation à l'aide d'un entretien semi-structuré incluant une courbe de consommation et un génogramme. Nous avons également administré le test IPPA « Inventory Parent and Peer Attachment » et le DHQ « Psychoactive Drug History Questionnaire ». Les résultats de cette recherche montrent qu'outre les pertes, les conflits familiaux, les séparations conjugales et les ruptures au sein de la famille, les expériences de consommation par les parents augmentent le risque d'engagement et de maintien de consommation de drogues dans la génération suivante. La consommation intergénérationnelle familiale altère la qualité relationnelle parents-enfants et suggère la disponibilité du produit au sein de la famille et de l'environnement de vie de l'individu, eux-mêmes considérés comme facteurs de risques de consommation de substances psychotropes à l'âge adulte.

Line WITVROUW

Justine DEFAYS

Fabienne GLOWACZ

Université de Liège

l.witvrow@ulg.ac.be

D. Le profil psychosexuel des meurtriers sexuels : vers le développement de sous-catégories de meurtriers sexuels

Mots-clés : *meurtriers sexuels, psychosexualité, sadisme, antisocial.*

Il existe plusieurs typologies concernant les meurtriers sexuels. Deux principaux types sont distingués : les colériques et les sadiques (Proulx, Beauregard, Cusson & Nicole, 2007). Dans leur recension systématique, James et Proulx (2013) ont dressé le profil développemental et psychologique des meurtriers sexuels non-sériels, lesquels sont des criminels polymorphes et antisociaux ; et des meurtriers sexuels sériels, dont le profil est caractérisé par des problèmes psychosexuels. L'objectif de cette étude est de vérifier l'hypothèse selon laquelle il existerait deux profils de meurtriers sexuels : l'un combinant les caractéristiques colériques et antisociales, l'autre combinant les caractéristiques sadiques et psychosexuelles. Les informations à propos de 56 meurtriers sexuels incarcérés au Québec (CAN) ont été recueillies par deux criminologues. Une analyse de classification (TwoStep cluster analysis) a permis d'identifier trois profils de meurtriers sexuels : les meurtriers sexuels caractérisés par des problèmes psychosexuels internalisés (MSPI) (ex : se

perçoit ignorant dans le domaine sexuel, 100 %) ; les meurtriers sexuels caractérisés par des problèmes psychosexuels externalisés (MSPE) (ex : masturbation compulsive, 65.0 %) ; les meurtriers sexuels caractérisés par l'absence de problèmes psychosexuels (MSAP). Les résultats de l'étude semblent indiquer que les meurtriers sexuels caractérisés par des problèmes psychosexuels se divisent en deux sous-catégories de meurtriers sexuels sadiques (MSPI = 66.7 % vs MSPE = 65.0 %). Tandis que les tentatives des MSPI pour satisfaire leurs besoins sexuels est la source d'affects négatifs, les comportements sexuels des MSPE constituent des stratégies de coping sexuel (Cortoni & Marshall, 2001). Finalement, le groupe des MSAP est composé d'individus colériques (68.2 %) et antisociaux (40.9 %) pour lesquels le meurtre sexuel constitue un mécanisme de coping pour gérer leur colère (Proulx & Beauregard, 2013).

Jonathan JAMES

Stéphanie LANGEVIN

Jean PROULX

Université de Montréal

jonathan.james@umontreal.ca

E. Recto-Verso : vers la responsabilisation et la sensibilisation à la perspective de la victime. Quel impact sur les mineurs délinquants ?

Mots-clés : mineur, délinquant, formation groupale, empathie, victime, évaluation.

Le projet Recto-Verso, élaboré par ARPÈGE (Service de Prestations éducatives et philanthropiques) donne l'opportunité aux juges de la jeunesse d'imposer à un mineur de plus de 12 ans qui a commis une ou plusieurs infractions avec une victime identifiable, la participation à un module de formation ou de sensibilisation aux conséquences des actes accomplis et de leur impact sur les éventuelles victimes, prévu par la réforme de la loi de 1965. Le dispositif offre, sous la forme d'une intervention groupale, un espace d'échanges et de discussion autour de thèmes spécifiques liés à l'infraction et à ses conséquences. Les interventions visent le développement des capacités d'empathie par rapport au vécu de la victime, et plus largement de l'impact de l'infraction. Recto-Verso est subventionné par la Communauté française et depuis septembre 2010, 105 mandats ont été pris par les juges de la Jeunesse de Liège. Une première recherche a été menée en vue d'évaluer l'impact de la formation Recto-Verso sur base d'un entretien individuel semi-directif et à partir de tests évaluant l'empathie et les habiletés sociales avant (T1) et après leur participation à la formation (T2). L'échantillon était constitué de 10 mineurs âgés de 15 à 17 ans qui ont été rencontrés aux deux temps. Alors qu'il n'a pas été relevé de différence significative au niveau des mesures d'empathie et des habiletés sociales, les données des entretiens indiquent que le degré de réceptivité à la formation au T1 est en lien direct avec le processus de changement enclenché durant l'intervention évaluée au T2. L'impact de la formation dépend fortement de l'ouverture des jeunes face à l'apprentissage et au changement. De plus, il est ressorti que la réceptivité des mineurs est associée aux antécédents délinquants qui influent sur la façon dont ces mineurs envisagent leur participation. Des interventions préalables à la formation sont à développer en vue de soutenir la position du mineur et son adhésion à la mesure.

Fabienne GLOWACZ

Johanne CESCOTTO

Margaux CARLIER

Université de Liège

Philippe GAILLY

ARPEGE

fabienne.glowacz@ulg.ac.be

F. « Corps et prostitution : Entre aliénation et mise à disposition, quel est le rapport des travailleuses du sexe à leur corps ? »

Mots-clés : prostitution, travailleuses du sexe, corps, aliénation.

Beaucoup d'écrits existent sur le thème de la prostitution, toutefois peu se consacrent au point de vue de ces personnes, souvent perçues comme aliénées et peu libres de leurs choix de vie. Même si la prostitution se présente comme un phénomène hétérogène, le statut de la femme semble particulièrement intéressant quant à la notion de rapport à soi et au corps. L'objectif de cette étude est donc de donner la parole à un échantillon de travailleuses du sexe afin d'identifier

si une certaine forme d'aliénation de soi existe. Plus concrètement, deux sous-questions nous intéressent : premièrement, identifier si la prostitution est un choix délibéré ou non et deuxièmement, comprendre le rapport que ces travailleuses entretiennent avec leur corps. Plusieurs entretiens semi-directifs d'une à deux heures ont été réalisés avec huit travailleuses du sexe sur leur lieu de travail (moy. âge = 37 ans ; moy. années d'expérience = 7 ans). Ces dernières exerçaient leur activité dans une ville francophone de Belgique : cinq d'entre elles exerçaient en salon de massage, dont deux comme patronnes, deux autres personnes travaillaient en privé, l'une à l'hôtel, l'autre en appartement privé, et la dernière officiait en vitrine. Les données récoltées montrent que, chez l'ensemble des personnes rencontrées, ces jeunes femmes sont libres de ce qu'elles font et pratiquent leur activité sans se sentir étrangères à elles-mêmes. Ainsi, les artifices mis en place tels un faux prénom pour certaines ou l'adoption d'un code vestimentaire particulier et de certaines attitudes ne sont que le reflet d'une différenciation entre vie professionnelle et vie privée et non le signe d'une aliénation. Cette étude se conclut par une mise en perspective du phénomène de la prostitution, qui fait émerger une position plus nuancée, moins victimisante, des travailleuses du sexe.

Julie GRÉGOIRE

Cécile MATHYS

Michael DANTINNE

Université de Liège

julie.gregoire@ulg.ac.be

G. Violence au sein des relations amoureuses chez les jeunes : de l'insécurité à la recherche de contrôle.

La violence au sein des relations amoureuses chez les jeunes constitue un véritable problème de santé publique. Bien que chercheurs et praticiens portent un intérêt croissant à cette problématique, à l'ampleur qu'elle prend et aux différentes formes qu'elle adopte, peu d'études se sont centrées sur les dynamiques qui sous-tendent l'émergence de cette violence et, en particulier, sur le désir de contrôler et de dominer le partenaire amoureux, reconnu comme un important prédicteur de la violence de couple. Notre étude a pour objet d'examiner dans une population d'adolescents scolarisés cette dimension spécifique de la violence et les liens avec trois variables: le sentiment d'insécurité vécu dans la relation, l'estime de soi et le sentiment de contrôle. Sur base de mécanismes mis en évidence chez les adultes, nous postulons une association positive avec le sentiment d'insécurité, négative avec l'estime de soi et le sentiment de contrôle sur sa vie ainsi qu'une association positive entre les variables « contrôle/ domination » et le recours à la violence. Notre étude porte sur 397 jeunes âgés de 15 à 21 ans (59% de garçons) issus de divers établissements secondaires. Les résultats de nos analyses statistiques indiquent que la volonté et les tentatives de contrôle/domination sont des variables explicatives de la violence physique et psychologique. Les trois variables ciblées (estime de soi, sentiments de contrôle et sentiment d'insécurité) sont quant à elle associées de façon significative à la volonté de domination. Le sentiment d'insécurité ressentie dans la relation menée apparaît comme une variable clé tant pour les filles que les garçons soutenant la volonté de contrôle et de domination. Les programmes de prévention et d'intervention devraient prendre en compte ces différents composants de la violence et notamment l'insécurité ressentie dans les relations sentimentales.

Fabienne GLOWACZ

Rosa PUGLIA

Laure-Anne STORDER

Université de Liège

fabienne.glowacz@ulg.ac.be

INFORMATIONS PRATIQUES

ADRESSES UTILES

Colloque

Université de Liège
 Domaine du Sart Tilman
 Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie
 Bâtiments B.31 et B. 33
 Boulevard du Rectorat 3,
 4000 LIEGE, SART-TILMAN

Répartition des auditoires et des endroits utilisés par bâtiment :

B. 31 :

Durkheim (aile gauche, niveau 0), Séminaire 3 (aile droite niveau +1), Séminaire 10 (aile gauche, niveau +3), Séminaire 12 (aile gauche, niveau +2), Salle du Conseil (aile droite, niveau +3)

Attention, le grand hall d'entrée au B.31 est au niveau +2

Faculty Club : tourner au fond à droite du hall d'entrée et prendre les escaliers qui montent quelques mètres plus loin sur la gauche

B. 33:

Trifac 2, Trifac 3, Trifac 4 (niveau -1)

B.42 :

Restaurants Universitaires

Repas de midi du mardi 20 mai, au niveau 0

Carte du domaine du Sart Tilman :

COCKTAIL D'ACCUEIL

Palais Provincial de Liège

Place Saint Lambert, 18

4000 Liège

Entrée sur la gauche du Palais des Princes-Evêques, par la cour Notger

(point 6 dans un carré sur la carte de Liège centre ville ci-après)

REPAS DE GALA

Crowne Plaza Hotel

Mont-Saint-Martin 9-11

4000 LIEGE

Tél. : 0032 4 222 94 94

(point 5 dans un carré sur la carte de Liège centre ville ci-après)

BUS

La ligne de bus 48 dessert régulièrement le Sart Tilman depuis le centre ville et la gare des Guillemins (point 4 dans un rond sur la carte du centre ville)

L'arrêt pour le colloque au Sart Tilman est l'arrêt « Amphithéâtres » (voir carte du domaine du Sart Tilman)

Horaires sur <http://www.infotec.be/> (taper « 48 » dans le 1er cadre de recherche)

La ligne 4 est une ligne qui parcourt le centre de Liège dans les 2 sens. Elle va notamment de l'Opéra à la Gare et inversement. Attention au sens. Idem pour les horaires.

TAXIS

Les taxis bleus de Liège : 0032 4361 11 61

Unitax : 00324 365 65 65

Taxi Melkior : 0032 4 252 20 20

Adria Taxis :0032 498 78 91 72

Business Cars et Taxis Marnette : 003243490202 / 0032496 99 9458

Taxis liégeois : 0032 494 04 64 23

NAVETTES

2 navettes du TEC sont réservées pour les participants au colloque pour effectuer les trajets du centre ville au domaine du Sart Tilman, matins et soirs. Rendez-vous au point le plus proche de votre hôtel. Un étudiant sera présent dans le bus si vous avez des questions.

Points de rendez-vous des navettes (ronds sur la carte):

- (1) - devant l'Opéra, place de l'Opéra, arrêt du bus 48
- (2) - devant le Mercure, boulevard de la Sauvenière
- (3) - boulevard d'Avroy, sur la bande des bus, à hauteur de la rue des Augustins, arrêt TEC « Charlemagne »
- (4) - devant la gare des Guillemins, Station Bus Quai D



HORAIRES DES NAVETTES

19 mai	Navette 1	Navette 2
(1) Opéra	7h45	7h55
(2) Mercure	7h50	8h00
(3) Boulevard d'Avroy	7h55	8h05
(4) Guillemins	8h00	8h10
Arrivée au Sart Tilman Arrêt Amphithéâtres	8h20	8h30
20 mai	Navette 1	Navette 2
(1) Opéra	8h15	8h25
(2) Mercure	8h20	8h30
(3) Boulevard d'Avroy	8h25	8h35
(4) Guillemins	8h30	8h40
Arrivée au Sart Tilman Arrêt Amphithéâtres	8h50	9h00

TÉLÉPHONES DES ORGANISATEURS

En cas de besoin, vous pouvez appeler :

André LEMAÎTRE : 0032 494 57 25 68

Line WITVROUW : 0032 472 88 02 84

Etudiants accompagnateurs dans les navettes :

Ludivine CRETELLE : 0032 477 40 37 95

Kevin MORAY : 0032 498 23 08 93

Sandy BRUSSELMANS : 0032 472 49 37 67

INDEX NOMINATIF

Sid	ABDELLAOUI	6, 9
Fabrizio	ALBERTETTI	20, 74
Anthony	AMICELLE	16, 55
Sophie	ANDRE	5
Sylvie	ARCHAMBAULT	
Catherine	ARSENEAULT	21, 77
Valérie	AUBUT	12, 28
Simon	BAECHLER	14, 15, 40, 45
Joséphine	BASTARD	14, 37
Claire	BEAULIEU	19, 69
François	BECARIE	
Bilel	BENBOUZID	15, 20, 43, 74
Jacques	BERGERON	12, 28
Sandrine	BERNADELLO	88
Maxime	BERUBE	18, 62
Sonja	BITZER	15, 49
Rémi	BOIVIN	11, 14, 16, 40, 49
Marie	BOLDUC	19, 69
Michel	BORN	5, 11, 16, 19, 50, 71
Martin	BOUCHARD	6, 8, 9
Malika	BOUZIANE	19, 68
Philippe	BOXHO	5, 6
Serge	BROCHU	11, 15, 19, 21, 42, 67, 80, 81
Natacha	BRUNELLE	6, 8, 21, 80, 81
Margaux	CARLIER	90
Julie	CARPENTIER	11, 16, 52, 53
Joanne	CESCOTTO	90
Houria	CHEHAIMA	21, 76
Julien	CHOPIN	15, 45
Olivier	CHOPIN	21, 78
Jonathan	COLLIN	18, 61
David	CORAZZA	20, 73
Audrey	COURTAIN	19, 71
Alice	CROQUET	15, 48
Maurice	CUSSON	11, 17, 56, 57, 58
Michaël	DANTINNE	5, 6, 91
Marie	DE KEMMETER	5
Jacques	DE MAILLARD	11, 15, 20, 21, 48, 74, 78
Julie	DEBROUX	5
David	DECARY-HETU	16, 54
Justine	DEFAYS	89
Michael	DEJOZÉ	5, 15, 46
Olivier	DELEMONT	6, 7, 8, 15, 49
Konstantinos (Costa)	DELIMITSOS	18, 61
Isabelle	DEMARET	12, 29
Jean-Martin	DESLAURIERS	13, 35
Marie-Sophie	DEVRESSE	5, 6
François	DIEU	11, 12, 25, 26
Jacques	DIONNE	13, 33
Kodjo	DOGBE-TOMI	18, 63

Nabi Youla	DOUMBIA	17, 56
Christophe	DUBOIS	14, 18, 37, 59
Emilie	DUBOURG	22, 85
Benoît	DUPONT	5, 6, 11, 12, 23
Abdelaziz	EL IDRISSE	13, 31
Mohamed	EL MADANI	18, 63
Mélanie	EUDES	16, 54
Elsa	EUVRARD	14, 38
Jacques	FARSEDAKIS	6
Bertrand	FINCOEUR	19, 66
Daniel	FINK	22, 86
Jorge	FLORES-ARANDA	12, 21, 27, 81
Francis	FORTIN	16, 52
Chantal	FREDETTE	16, 51
Philippe	GAILLY	90
Serge	GARCET	5, 11, 13, 34, 35, 36
Claire	GAVRAY	5, 11, 15, 22, 44, 82, 84
Yolande	GERARD	5
Sarah	GIRARD	15, 47
Fabienne	GLOWACZ	5, 11, 12, 13, 16, 19, 29, 32, 33, 50, 52, 67, 88, 89, 90, 91
Julie	GREGOIRE	91
Lionel	GROSSRIEDER	11, 15, 20, 45, 74
Mohamed	GUEDAH	13, 32
Brahim	HAMDAR	
Sylvie	HAMEL	11, 16, 50, 51
Jonathan	JAMES	19, 72, 90
Mohamed	JAOUHAR	17, 56
David-Olivier	JAQUET-CHIFFELLE	16, 55
Manon	JENDLY	5, 14, 15, 41, 45
Estibaliz	JIMENEZ	13, 34
Raoul	KIENGE KIENGE	6, 7
Michel	KOKOREFF	15, 42
Alexandra	LAMBERT-GIMEY	13, 33
Michel	LANDRY	11, 21, 80, 81
Stéphanie	LANDEVIN	90
Aurélien	LANGLADE	57, 58
Myriam	LAVENTURE	22, 82
Gabrielle	LAVIGNE-DESNOYERS	
Tanguy	LE GOFF	21, 79
Chloé	LECLERC	14, 15, 38, 43
André	LEMAITRE	5, 6, 12, 15, 16, 29, 46, 50, 95
Bernadette	LEROY	
Alin	LES	19, 71
Florent	LIETO	12, 24
Stephanie	LOUP	11, 13, 30
Giorgia	MACIOTTI	16, 53
Claude	MANE DAS	13, 32
Pierre	MARGOT	14, 40, 89
Adrien	MASSET	5, 6
Cécile	MATHYS	5, 11, 12, 22, 27, 29, 83, 91
Salim	MEGHERBI	21, 76
Benjamin	MINE	11, 22, 85, 87
Catherine	MONTMAGNY-GRENIER	17, 57

Christian	MOUHANNA	11, 14, 18, 37, 39, 59
Frédéric	OCQUETEAU	11, 12, 15, 21, 23, 42, 78
Frédéric	OUELLET	11, 19, 69, 70
Patrick	PAPART	5
Stephan	PARMENTIER	6, 10
Thomas	PERICK	5
Alexia	PIERRE	19, 69
Chantal	PLOURDE	11, 19, 21, 66, 67, 77
Robert	POIRRIER.....	5
Fernanda	PRATES.....	13, 18, 30, 64
Jean	PROULX.....	19, 72, 90
Rosa	PUGLIA.....	16, 52, 91
Nicolas	QUELOZ	11, 18, 59, 60
Etienne	QUERTEMONT	5, 19, 67
Bertrand	RENARD	11, 15, 43, 44
Isabelle	RESIMONT	88
Roberto	RESMINI.....	11, 20, 73, 75
Damien	RHUMORBARBE.....	89
Olivier	RIBAUX	5, 14, 20, 40, 74
Simon	ROEMEN	20, 75
Catherine	ROSSI	11, 18, 63, 65
Quentin	ROSSY	11, 14, 16, 41, 54, 89
Emilie	SCHMITS	19, 67
Frédéric	SCHOENAERS.....	14, 21, 38, 76
Vincent	SERON.....	5, 11, 12, 21, 26, 76
Raffaella	SETTE	12, 25
Hesam	SEYYED ESFAHANI.....	22, 83
Sybille	SMEETS.....	5
Laure-Anne	STORDER.....	91
Véronique	STRIMELLE	22, 86
Denise Sarah	SULCA	15, 46
Samuel	TANNER	21, 79
Anaïs	TSCHANZ.....	18, 59
Simone	TUZZA	15, 48
Charlotte	VANNESTE	5, 11, 18, 61, 62
Daniel	VENTRE	12, 24
Didier	VRANCKEN.....	15, 42
Elen	VIDARD.....	19, 72
Céline	WEYERMANN	14, 41
Line	WITVROUW	5, 16, 50, 89, 95
Aimée	ZERMATTEN.....	18, 64